title : Le Moliériste : collection d’articles

creator : Moliériste : revue mensuelle, Le

editor : Léa Delourme

copyeditor : Léa Delourme (Stylage sémantique)

publisher : Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL

issued : 2014

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : *Le Moliériste : revue mensuelle*, publiée par G. Monval, Paris, Librairie Tresse & Cie, 1882-1883 ; rééd. Slatkine Reprints, Genève, 1967.

created : 1882-1883

language : fre

# Les tombeaux de Molière et de La Fontaine

title : Les tombeaux de Molière et de La Fontaine. Rapport présenté au Comité des Inscriptions Parisiennes (Séance du Mercredi 28 décembre 1881)

creator : Monval, Georges (1845-1910)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Les tombeaux de Molière et de La Fontaine. Rapport présenté au Comité des Inscriptions Parisiennes (Séance du Mercredi 28 décembre 1881) », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no37, Avril 1882, pp. 3-9.

created : 1882

Rapport présenté au Comité des Inscriptions Parisiennes (Séance du Mercredi 28 décembre 1881)

Messieurs,

Chargé par les sous-commissions des Inscriptions nouvelles et d’exécution réunies de soumettre au Comité quelques observations relatives au projet de restauration des tombes de Molière et de La Fontaine, je crois indispensable de vous présenter d’abord le résumé historique de la question :

Le mardi 21 février 1673, Molière était inhumé, de nuit, au cimetière Saint-Joseph, aide de la paroisse Saint-Eustache.

Le 14 avril 1695, La Fontaine, qui, selon Cailhava, avait demandé « que ses reliques fussent déposées dans le tombeau où reposaient celles de son ami », fut enterré dans le cimetière Saint-Joseph, « à l’endroit même où Molière avait été mis 22 ans auparavant », dit l’abbé d’Olivet, quoique l’acte d’inhumation du Fabuliste désigne formellement comme lieu de sépulture le Cimetière des Innocents.

Mais admettons, avec la tradition, que La Fontaine ait été enterré à côté de Molière.

Dans quelle partie du cimetière St-Joseph placerons-nous la grande tombe de pierre, élevée d’un pied hors de terre, que la veuve de Molière y avait fait porter ? « Au milieu du cimetière », où l’auteur du *Parnasse français*, Titon du Tillet, la voyait encore en 1732 ; « au pied de la croix », dit une lettre adressée à l’abbé Boyvin par une personne qui avait assisté aux funérailles de Molière.

Mais un autre témoin oculaire, ancien chapelain de St-Joseph, prétendait que le corps n’était pas sous cette tombe, mais « dans un endroit plus éloigné, attenant à la maison du chapelain », et c’est sur cette indication que les fouilles furent pratiquées, comme nous le verrons plus loin, lors de la suppression du cimetière St-Joseph.

Autre version : si l’on en croit l’*Essai sur la Musique* de De La Borde[[1]](#footnote-1) on creusa, vers 1750, dans le cimetière, une fosse où l’on trouva les deux cercueils, qu’on transporta dans l’église « où ils étaient encore en 1780 ».

À quoi M. Paul Lacroix répond que les cercueils avaient été remis à leur place primitive entre 1780 et 1792, ce qui s’accorde peu avec le *Magasin encyclopédique* de Millin[[2]](#footnote-2).

On peut lire les procès-verbaux qui furent alors dressés, dans le tome VIII du *Musée des Monuments français* d’Alexandre Lenoir (p. 161 à 172) : Molière fut exhumé le 6 juillet 1792, en présence de deux commissaires de la section et du vicaire Fleury ; on chercha ses restes, non pas au pied de la croix, non pas au milieu du cimetière, mais « près d’une petite maison située à l’extrémité ».

La Fontaine ne fut exhumé que cinq mois après, le 21 novembre, et pris « au pied de la croix » !

En présence de tant d’indications vagues ou contradictoires, et de ces déplacements successifs, ne nous est-il pas permis de dire que c’est grand hasard si, dans les dépouilles exhumées en 1792, il se trouvait une parcelle des cendres de ces grands hommes ? Et c’est pour vous prier, Messieurs, de vouloir bien écarter tout d’abord la question d’authenticité qu’il m’a paru nécessaire de vous rappeler qu’ici la tradition était constamment démentie par les textes.

Cette question, d’ailleurs, ne vous semble-t-elle pas très secondaire ? C’est la mémoire, et non la poussière des grands hommes, qu’il convient d’honorer. Dans quelle partie de l’église St-Roch retrouver aujourd’hui les restes de Corneille, le marbre placé sur le pilier des orgues ne remontant pas au-delà de l’année 1821 ? De même pour Racine, inhumé à St-Etienne-du-Mont, dans un endroit très éloigné peut-être de sa plaque commémorative. — Le corps de Shakespeare repose à Stratford-sur-Avon, dans une église de campagne ; son véritable tombeau n’est qu’un cénotaphe, mais élevé à Westminster, dans la sépulture des Rois !

Nous ne pensons donc pas que le Comité doive s’attarder davantage à cette puérile question d’authenticité, qui ne saurait être rigoureusement résolue que par la négative.

Tout ce qu’il est strictement permis d’affirmer, c’est que « les restes conservés aujourd’hui au cimetière du Père-Lachaise sont bien ceux exhumés en 1792, et que l’on reconnut à cette date, à tort ou à raison, être Molière et La Fontaine. »

En effet, pendant sept ans, les restes, soigneusement « mis en caisses » et étiquetés, furent abandonnés, d’abord dans un caveau de la chapelle St-Joseph, puis dans un grenier, au-dessus du corps de garde de la section. En octobre 1798, il fut question de transférer les cendres de Molière à l’école centrale de Panthéon, celles de La Fontaine à l’école centrale des 4 Nations : on ne donna pas suite à ce projet, et les deux corps continuèrent à rester privés de sépulture.

Une lettre d’Alex. Lenoir, que notre collègue M. J.-J. Guiffrey a bien voulu nous communiquer, appelait sur ce fait l’attention du ministre de l’intérieur, François de Neufchâteau, et, à la date du 22 mars 1799, demandait leur translation à l’Elysée du Musée des Monuments français, qu’il venait de créer. Un arrêté du Directoire, du 16 avril suivant, les fit transporter, le 7 mai, dans ce jardin, avec les restes de Turenne, et des monuments leur furent élevés.

A la suppression du Musée, en 1817, un arrêté du préfet de la Seine, M. Chabrol de Volvic, fit transporter au cimetière de l’Est, les restes le 6 mars, les sarcophages le 2 mai suivant.

M. Anatole de Montaiglon vous a rendu compte, Messieurs, dans la précédente séance du Comité, de la visite que nous avons faite au Père-Lachaise, le *22* novembre dernier, M. de Montaiglon, M. Mareuse et moi, délégués par la sous-commission des Inscriptions nouvelles.

Nous avons constaté, Messieurs, que les deux tombes réclamaient, à la vérité, quelques réparations, mais ne méritaient aucunement les épithètes d’« affreuses » et de « pitoyables »[[3]](#footnote-3). Certes, Molière et La Fontaine devraient avoir d’autres monuments, et nul plus que nous ne serait porté à leur en accorder d’exceptionnels ; mais si nos prétentions sont modestes, c’est qu’on ne pourrait, sur place et en l’état, leur élever des tombes dignes de leur mémoire ; à notre humble avis, le monument de Molière et de La Fontaine doit ou dépasser absolument tous ceux du voisinage (ce qui entraînerait, outre l’exhumation et le déplacement, des travaux et des dépenses considérables), ou demeurer modeste, comme il convient assez à ceux qu’on a longtemps appelés le « Bonhomme » et le « Contemplateur ».

En 1822, le sculpteur Mansion demandait à la Comédie française 70 000 fr. pour un projet qui ne fut pas accepté. Il faudrait dépenser le double aujourd’hui ; et tout l’effort de l’artiste n’atteindrait pas peut-être à la simple éloquence de ces deux noms gravés à côté l’un de l’autre.

D’ailleurs, un de nos honorables collègues, que nous avons tout lieu de croire bien informé[[4]](#footnote-4), ayant déclaré à la sous-commission des Inscriptions nouvelles que le Panthéon serait bientôt rendu au culte des grands hommes, nous avons pensé qu’il n’y avait pas lieu de demander maintenant de dispositions définitives, mais de rendre, à titre provisoire, les monuments actuels plus dignes des génies auxquels ils sont consacrés.

Cinq pierres, placées en arrière des tombeaux, paraissent attendre des inscriptions : il nous a semblé qu’on ne saurait mieux remplir celle du milieu, qui sert en quelque sorte de trait d’union entre les deux tombes, qu’en y faisant graver la célèbre épitaphe de Molière par La Fontaine, qui non seulement nous a paru tout à fait topique et de circonstance, mais qui est la meilleure — on le croira sans peine —, des 50 ou 60 pièces de vers composées après la mort de Molière :

Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,

Et cependant le seul Molière y gît.

Leurs trois talents ne formaient qu’un esprit

Dont le bel art réjouissait la France.

Ils sont partis ! Et j’ai peu d’espérance

De les revoir. Malgré tous nos efforts,

Pour un long temps, selon toute apparence,

Térence, et Plaute, et Molière sont morts !

A droite et à gauche seraient deux plaques, d’une lecture plus facile que les microscopiques inscriptions latines gravées sur les sarcophages, et qui seraient ainsi disposées :

Jean

DE LA FONTAINE,

Né à Château-Thierry,

Baptisé à St-Crépin, le 8 juillet 1621,

Membre de l’Académie française.

Mort à Paris, rue Plâtrière, le 13 avril 1695.

Jean-Baptiste

POQUELIN MOLIÈRE,

Né à Paris,

Baptisé à St-Eustache, le 15 janvier 1622,

Fondateur de la Comédie française.

Mort à Paris, rue de Richelieu, le 17 février 1673.

Deux médaillons de bronze, scellés dans les panneaux extrêmes, compléteraient dignement la décoration du monument restauré, d’aspect modeste, à la vérité, mais déjà consacré par quatre-vingts ans de pèlerinages non interrompus.

G. MONVAL,  
Membre du Comité des Inscriptions Parisiennes,   
Secrétaire de la Sous-Commission des Inscriptions Anciennes.

# Molière et l’Édit de Nantes. MM. Scribe et Villemain à l’Académie

title : Molière et l’Édit de Nantes. MM. Scribe et Villemain à l’Académie

creator : Moulin, H.

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière et l’Édit de Nantes. MM. Scribe et Villemain à l’Académie », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no37, Avril 1882, pp. 12-14.

created : 1882

Les quelques lignes de M. L..., insérées dans le dernier numéro du *Moliériste*, ont réveillé chez moi des souvenirs d’un demi-siècle, et m’ont reporté par la pensée à la réception académique de M. Scribe. J’y assistais, et c’était, si ma mémoire est fidèle, en janvier 1836 ; il n’y a plus aujourd’hui de survivant un seul académicien de ce temps-là.

Bien que près de cinquante ans se soient écoulés depuis lors, je vois et j’entends encore le récipiendaire et le directeur. L’un et l’autre, bien inspirés, eurent pour leur discours un très heureux début.

Rappelant le mot du doge de Gênes, fort étonné de se trouver dans les galeries de Versailles : « Au milieu de toutes les illustrations qui m’entourent, dit M. Scribe, au milieu de toutes les pompes littéraires qui viennent ici s’offrir à mes souvenirs ou à mes yeux, ce qui devrait m’étonner le plus, c’est ma présence. »

« Votre discours, Monsieur, lui répondit spirituellement M. Villemain, a réussi comme une de vos comédies ; et vous venez de retrouver ici les applaudissements qui suivent votre nom sur tous les théâtres de la France et presque de l’Europe. » Toute cette réponse, dite comme M. Villemain savait dire, fut un petit chef-d’œuvre de délicatesse, de grâce, et parfois de fine ironie. « Jamais M. Scribe n’avait été aussi finement critiqué, aussi spirituellement loué ».[[5]](#footnote-5)

Au début, la main du directeur était gantée de velours, mais bientôt la griffe se laissa apercevoir. Quand il vint à parler à M. Scribe « de ses colonels en retraite, de ses vieux et braves soldats, de ses guerriers, de ses lauriers », il accompagna sa phrase d’un « pardon, Monsieur » qui provoqua le sourire et les bravos de l’auditoire. Ce « pardon, Monsieur » fut dit d’un ton, accentué d’un geste et d’un regard, dont ne sauraient se rendre compte ceux qui n’ont ni entendu ni vu l’orateur, et que seraient impuissants à reproduire ceux qui l’ont applaudi.

M. L… s’étonne que M. Villemain, « qui connaissait et l’histoire littéraire et l’histoire politique, qui avait en outre une excellente mémoire, ait passé sous silence la mention très originale de l’édit de Nantes. »

J’ai eu l’honneur de connaître quelque peu M. Villemain, et j’ai de bonnes raisons pour affirmer que l’erreur historique de M. Scribe n’avait point échappé à sa sagacité. Mais il était homme du monde, bon pour tous ses confrères, malgré la tendance de son esprit à l’épigramme, indulgent pour les torts littéraires, et il se serait fait scrupule de donner à un confrère, sur le seuil de l’Académie, une leçon d’histoire devant une assemblée sympathique, qui n’était venue que pour applaudir le nouvel élu.

Je m’étonne seulement qu’il ne l’ait pas charitablement averti dans le tête-à-tête. Je m’étonne bien plus encore qu’aucun des membres de la commission devant laquelle le récipiendaire avait lu son discours avant de le prononcer en séance publique, ou n’ait pas vu la grossière erreur, ou n’en ait pas prévenu l’auteur.

C’était une révélation qui devait apparemment lui venir d’un ami, ou peut-être d’un ennemi. Toujours est-il que l’erreur fut relevée, quelques semaines après la réception, par je ne sais plus quel critique, et que si la fameuse phrase « la comédie de Molière nous parle-t-elle de la révocation de l’édit de Nantes ? » fut prononcée en pleine Académie, et textuellement imprimée dans les premiers exemplaires du discours, des cartons réparateurs la firent disparaître des derniers, où on l’eût vainement cherchée.

Meilleur et plus indulgent en vieillissant, — « *Mollior ac melior veniente senectâ* », je pardonne volontiers à M. Scribe cette violence à l’histoire, comme toutes celles par lui faites à la grammaire et à la poésie. Je les lui pardonne en faveur des jouissances que son théâtre a données à ma jeunesse et à mon âge mûr.

Le temps présent n’est-il pas trop oublieux des qualités de l’auteur de *Bertrand et Raton*, et trop dur pour ce grand amuseur de son siècle ? « Dans tout genre de littérature, toute célébrité durable est un grand titre, et il n’est donné à personne d’amuser impunément le public pendant vingt ans de suite. »

C’est M. Villemain qui a dit cela à M. Scribe lui-même, qui pourrait aujourd’hui ne pas être de l’avis du célèbre critique, et ne pas partager son appréciation ?

H. MOULIN.

# Une question de droit à propos du *Tartuffe*

title : Une question de droit à propos du *Tartuffe*

creator : Livet, Charles-Louis (1828-1898)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Une question de droit à propos du *Tartuffe* », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no37, Avril 1882, pp. 15-21.

created : 1882

Notre collaborateur M. Ch. Livet vient de terminer, pour la librairie Paul Dupont, une édition du Tartuffe, précédée d’une notice, accompagnée de notes sur tous les points qui ont paru réclamer des éclaircissements, et suivie d’un lexique où il s’est appliqué à justifier, par de nombreux exemples pris dans les contemporains, les mots et tours de phrase employés par Molière.

S’agit-il de la « donation entière » faite par Orgon à Tartuffe :

Je ne veux point avoir d’autre héritier que vous,

Et je vais de ce pas, en fort bonne manière

Vous faire de mon bien donation entière.

Un bon et franc ami, que pour gendre je prends,

M’est bien plus cher que fils, que femme et que parents.

Voici le commentaire de M. Livet sur ces vers ; suffisant pour les lecteurs auxquels il est destiné, il comporte quelques développements qui trouveront naturellement leur place dans notre Recueil :

L’exhérédation de ses enfants par Orgon n’était pas possible en droit, et il ne faut voir là qu’un moyen de comédie, une de ces conventions comme celle, par exemple, en vertu de laquelle un mariage décidé est immédiatement conclu par la signature du contrat. Les exhérédations n’étaient pas arbitraires ; elles ne pouvaient être faites que pour des causes légitimes et véritables exprimées dans l’acte :

*Bis septem causis exhœres filius esto :*

*Si patrem feriat aut maledicat ei, etc.*

Aucune des quatorze causes d’exhérédation ne pouvait s’appliquer à Damis ou à Marianne. Orgon eût-il eu, d’ailleurs, des motifs légitimes pour les déshériter, il pouvait toujours révoquer son acte ; ne l’eût-il pas révoqué, il aurait suffi que la réconciliation entre lui et ses enfants fût connue par sa conduite à leur égard, pour que l’exhérédation fût nulle de plein droit. »

[Plus loin]

La donation entière faite par Orgon n’était pas possible devant les lois du temps.

En effet, dans la coutume de Paris, la donation entre vifs devait réserver aux enfants au moins leur légitime, c’est-à-dire la moitié de la part héréditaire de chacun d’eux, part différente pour les cadets et pour l’aîné. Celui-ci, en effet, outre les fiefs relevant directement de la couronne, comme duchés, comtés, marquisats, qui lui revenaient en récompensant ses cadets, avait encore un préciput consistant dans le château ou principal manoir du fief, avec cour, basse-cour, jardin ; outre son préciput, l’aîné de deux enfants, Damis par exemple, avait droit aux deux tiers du reste des fiefs, Marianne au tiers restant. Par suite, la légitime, ou demi-part de l’héritage, était donc d’un tiers pour Damis, d’un demi-tiers ou d’un sixième pour Marianne ; de plus, Orgon, veuf et remarié, ne pouvait donner au-delà de ce que le moins-prenant de ses enfants,

Marianne, par conséquent, avait à recevoir dans sa succession : or, la légitime de Marianne étant d’un sixième de la fortune d’Orgon, celui-ci ne pouvait disposer de plus d’un sixième en faveur de Tartuffe, déduction faite du préciput assuré à l’aîné. »

[Plus loin encore, lorsque M. Loyal vient « signifier l’exploit de certaine ordonnance », nouvelle remarque :]

Ni Orgon, Tartuffe ou le notaire n’avaient eu le temps de faire *insinuer*, c’est-à-dire enregistrer l’acte de donation, formalité sans laquelle il n’était pas valable ; ni Tartuffe n’avait eu le temps de faire rendre une ordonnance définitive permettant à un huissier de sommer Orgon de "vider d’ici". Dans ce passage, comme dans toutes les comédies, il est de convention que l’auteur supprime les formalités légales.

Quant aux garnissaires, imposés au nombre de dix par le sergent, ils auraient dû l’être en vertu d’un jugement ; mais ce jugement n’a pu être rendu que grâce aux conventions théâtrales.

[Enfin :]

L’ingratitude de Tartuffe était une cause de nullité de la donation : « Les donations entre vifs, quoique irrévocables de leur nature, peuvent être révoquées par la survenance des enfants et pour cause d’ingratitude. » — Cette révocation pouvait offrir à Molière un dénouement facile si, d’ailleurs, la donation entière n’avait été nulle de plein droit, à cause des enfants qui ne pouvaient être dépouillés de leur légitime. Si donc Molière a adopté un autre dénouement, c’est de dessein bien arrêté : l’intervention du Roi et les éloges qui lui sont donnés assuraient la représentation de la pièce...

Molière abuse ici de la maxime fondamentale du droit français : *Si veut le Roi, si veut la Loi :*

Quæ vult Rex fieri, sanctæ sunt consona Legi.

(Nov. 105, *cap*. 2, *ad fin.)* et de cette autre : « Le Roi est le principe et le terme de toutes les justices. » (Pocquet de Livonière). Le droit que Molière prête au Roi de rompre le contrat passé entre Orgon et Tartuffe ne peut s’expliquer que de deux façons : ou bien il reconnaissait, avec Louis XIV, qui a émis cette prétention dans ses *Mémoires* (Ed. Dreyss, I, 209), que « les Rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques, pour en user comme sages économes » ; ou bien il fait d’Orgon un seigneur, duc, marquis, comte ou baron, dont les fiefs relèvent directement du Roi, à qui il doit foi et hommage, et qui n’en accepterait pas la transmission à Tartuffe. » — Le plus simple est de voir dans l’intervention royale, comme dans la donation elle-même, impossible en droit, un moyen de théâtre, et non l’application d’un droit quelconque, inattaquable devant le Parlement ou toute autre cour souveraine.

Incidemment, mais sans qu’il y ait ici une question de droit à soulever, remarquons une contradiction entre M. Loyal,

1783- *Qui viendra* seulement passer ici la nuit

Avec dix de *ses* gens, sans scandale et sans bruit, et M. Loyal invitant Orgon :

1790. A vider de céans jusqu’au moindre ustensile.

On comprend qu’Orgon ne puisse enlever ses meubles, puisqu’il y a donation entière, et que M. Loyal fasse coucher dans la maison dix garnissaires pour les garder ; mais alors comment l’oblige-t-on à vider jusqu’au moindre ustensile ?

Sans nous arrêter à ce point incident, revenons à la question principale de la donation. — Voici des considérations nouvelles et des faits à l’appui des principes posés plus haut :

1° La donation devait réserver la légitime des enfants :

En juillet 1632, il fut jugé à la seconde chambre des Enquêtes du Parlement de Toulouse qu’une mère ayant fait donation à son frère, à la charge de payer à chacun de ses enfants la somme de six cents livres pour leur légitime, la donation serait révoquée à concurrence de la légitime des enfants, ladite somme de six cents livres n’étant pas suffisante pour le droit que la nature donnait aux enfants sur les biens de la mère.

Combolas, qui rappelle cette décision, fait remarquer, d’accord avec Bartole, qu’une donation faite par le père ou la mère, doit être entièrement révoquée « quand le père la fait de propos délibéré au préjudice de ses enfants. » — C’était le cas d’Orgon et de Tartuffe.

Le respect de la légitime des enfants était tel aux yeux de la loi que si le père, pour frauder son fils, avait vendu tous ses biens, le contrat de vente pouvait être cassé jusqu’à la concurrence de la légitime ; la coutume de Paris allait même jusqu’à annuler en faveur des enfants l’aliénation des biens que leurs pères ont reçus de leurs aïeux. (*Décisions et Arrêts* recueillis par M. de Combolas, liv. VI, ch. XXXII).

2° Nécessité de l’insinuation ou enregistrement :

Un père, ayant fait donation de ses biens à un tiers, réserve faite de la légitime de ses enfants, était mort avant d’avoir fait insinuer (enregistrer) l’acte de donation. La donation fut cassée le 24 janvier 1630 en la Grand’Chambre du Parlement de Toulouse ; l’arrêt se fondait sur ce que la donation n’était valable qu’à partir du jour de l’insinuation, et que l’insinuation était de rigueur avant le décès du donateur, à cause du motif pour lequel elle était exigée. En effet, les jurisconsultes Ferrières et Guy Pape ont pensé « qu’une des raisons de l’insinuation est *ne quis impetu aliquo, sine judicio, tanquam prodigus donet*. Voilà pourquoi, ajoute Combolas (*ouvr. cit*., liv. VI, ch. III), elle se doit faire devant le juge ordinaire, afin qu’il ait connaissance de celui qui fait la donation, et qu’il puisse s’informer s’il a été induit ou forcé, ou s’il donne volontairement, et afin qu’en donnant son bien il ne soit pas trompé. »

À Paris, où demeurait Orgon, l’insinuation ou enregistrement se faisait au Châtelet ; il aurait été facile au juge de voir : 1° que la donation d’Orgon ne réservait pas la légitime des enfants, puisqu’elle était entière ; — 2° qu’elle était faite dans le but de dépouiller les enfants ; — 3° qu’elle comprenait même, étant entière, les biens reçus des aïeux ; — 4° qu’Orgon *impetu aliquo*, *sine judicio*, *tanquam prodigus donaverat*;—et, en somme, que pour tous ces motifs réunis, la donation devait être annulée.

Mais d’un autre côté, l’acte n’ayant pu être soumis à l’enregistrement, il n’y avait pas à en réclamer l’annulation : il était nul de plein droit.

Donc, toute l’histoire de la donation dans le *Tartuffe*, n’est qu’une convention dramatique, et le dénouement qui termine la pièce devait être, comme tout le reste, laissé à la libre disposition de l’auteur, sans qu’il y ait même à s’occuper du droit qu’avait ou n’avait pas le Roi de rompre un contrat, de la faculté qui restait à Orgon de demander la révocation de sa donation, en invoquant l’ingratitude du donataire ; — Donation et annulation, sont également des fictions dramatiques.

Ce qu’il fallait démontrer.

Ch.-L. LIVET.

# Papillon De La Ferté parent De Molière. (Recherches)

title : Papillon De La Ferté parent De Molière. (Recherches)

creator : Thoinan, Ernest (1827-1894)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Papillon De La Ferté parent De Molière. (Recherches) », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no37, Avril 1882, pp. 22-25.

created : 1882

Dans le n°32 du *Moliériste* (1er novembre 1881) notre directeur faisait appel à tous les moliéristes pour rechercher quel pouvait être le degré de parenté existant entre les Papillon et les Poquelin, et cela parce que l’intendant des Menus plaisirs du Roi, le sieur Denis Papillon de la Ferté, s’était flatté d’appartenir à la famille de Molière. Je ne puis, hélas ! élucider la question d’une façon définitive, mais je crois devoir fournir aujourd’hui quelques renseignements dont l’utilité, par rapport au problème à résoudre, ne se réalisera toutefois que si l’hypothèse proposée vient à être reconnue juste. Du reste, à défaut de cette consécration, mes renseignements ne seront pas entièrement dénués d’intérêt puisque, comme on le verra, ils touchent de très près à une parente par alliance du grand comique.

Si Papillon était parent de Molière par le fait du mariage de Geneviève Béjart, belle-sœur de Molière, avec Jean-Baptiste Aubry, fils de Léonard Aubry et d’Anne Papillon, il faut avouer qu’il aurait eu plus de profit à se taire qu’à revendiquer l’honneur de cette parenté. Celle-ci, passablement vague et d’ailleurs très éloignée, ne devait, en tout état de cause, lui procurer qu’un bénéfice d’amour-propre assez mince, tandis qu’au contraire les recherches sur les origines de sa famille, auxquelles il s’exposait, pouvaient avoir pour conséquence des découvertes très peu flatteuses. C’est ce dont on sera forcé de convenir quand on aura lu ce qui suit, extrait d’un Factum du temps, plein d’informations sur les Papillon et surtout sur les Aubry-Papillon qui s’allièrent aux Béjart :

« Pour reprocher valablement Sébastien Aubry, vulgairement appelé le petit Aubry, il n’y aurait qu’à dire son nom tout seul, et sans y ajouter aucune autre chose ; nommer le petit Aubry, c’est faire en trois mots un amas horrible de tous les reproches et de toutes les infamies.

Son père, (Léonard Aubry) était un maître Paveur, qui a toujours fait paraître beaucoup de probité dans son emploi, qui a vécu avec assez d’honneur selon sa condition, qui est mort dans l’estime de tout ceux de sa connaissance, et qui après tout n’eut jamais d’autre confusion ni de plus grand déplaisir en vivant et en mourant, que d’avoir vu dans sa nombreuse famille deux de ses fils et une de ses filles, qui en avaient toujours été le déshonneur, l’opprobre et le rebut dès les premières années de leur plus tendre jeunesse.

La mère du petit Aubry, laquelle est encore en vie et qu’on appelle Anne Papillon, a le malheur et la honte d’avoir esté la sœur de ce fameux maître d’escrime et infâme gladiateur Papillon, qui ne fut point pendu ni roué, mais qui mérita mille fois de l’être : Le petit Aubry est digne neveu de cet oncle mort, et peut passer pour son image vivante, non-seulement selon la chair et le sang, mais encore selon les mœurs et l’esprit.

Le plus âgé de ses deux frères est maître paveur, on le nomme Jean Aubry, dit des Carrières ; il a épousé la sœur de la Molière (Geneviève Béjart) qu’il a autant déshonorée par son alliance, qu’il a été diffamé lui-même par cette prostituée.

Le second frère du petit Aubry s’appelait Nicolas ; c’était un débauché, un prodigue, un cruel d’indignation, un bretteur, un brigand, un assassin de profession ; il fut tué très justement, mais il mourut très misérablement dans la rencontre du vol et de l’assassinat qu’ils commirent eux deux ensemble sur le grand chemin de Chaillot au mois d’Octobre de l’année 1669.

Marie Aubry est la seule de toutes les quatre sœurs du petit Aubry qui soit connue par ses désordres. Il suffirait pour la reprocher légitimement, de lui reprocher publiquement, que d’une part elle est sœur de Sébastien Aubry, c’est-à-dire du plus scélérat des hommes vivants, qui sont présentement à pendre ou à rouer, et que d’autre part elle est nièce de feu Papillon, c’est-à-dire du plus infâme de tous les hommes morts qui aient été pendus ou roués ; car en effet voilà les deux reproches les plus honteux et les plus forts qui puissent être faits en justice contre une personne qui n’aurait eu garde d’y paraître, si parmi tout le sang corrompu qui coule dans ses veines, il en était resté une seule goutte qui ne le fut pas, pour lui former quelque pudeur sur le visage, ou quelque retenue dans l’esprit. [...] Presque tout Paris sait qu’elle a prostitué son corps et son âme à des gens de tous âges, de tout sexe, de tous pays, de toutes humeurs et de toutes conditions, et cette notoriété publique vaut bien autant qu’une preuve par écrit [etc.].

Quoique le petit Aubry soit le cadet de ses deux frères et de ses quatre sœurs, néanmoins on peut soutenir qu’en matière de scélératesses et d’abominations, il a pris le préciput et le droit d’ainesse sur le plus méchant de ses deux frères et sur la seule méchante de ses quatre sœurs ; Car enfin, il y a très peu de gens en France, qui entendant parler du petit Aubry, ne s’écrient en même temps, c’est un Imposteur, un Calomniateur, un Assassin, un Voleur, un Blasphémateur, un Athée ; c’est un homme qui a toujours eu les mains pleines du sang et du bien d’autrui ; en un mot c’est un personnage couvert de toutes sortes de crimes, et sans aucune exception, ou pour finir cet endroit par l’excellente et admirable expression du plus juste de tous les poètes satiriques, c’est un monstre rempli de toutes sortes de vices et sans aucune vertu [...] Sebastien Aubry est convaincu de vingt-trois différents vols et assassinats qu’il a commis, tant de jour que de nuit, tant sur les grands chemins qu’ailleurs, tant lui seul qu’avec d’autres gens de sa trempe [...] »

Cette diatribe très colorée est de Guichard. Le malheureux avait affaire à forte partie ; il se défendait contre Lully dont les accusations mensongères, moins habiles toutefois qu’impudentes, avaient excité sa verve et déchaîné toute sa fureur. Mais ce n’est pas ici le lieu de chercher à justifier le langage violent et fortement imagé d’un plaideur révolté et indigné de la procédure tortueuse et des machinations embrouillées dans lesquelles son adversaire l’enserrait. Il s’agit seulement de savoir si le fonds de ce qu’il dit est vrai, et malheureusement pour les Aubry-Papillon, il nous faut constater, après vérification, que Guichard n’a rien inventé. Papillon le maître d’armes, Nicolas et Sébastien Aubry-Papillon, ainsi que leur sœur Marie, furent bien tels qu’il les a dépeints.

Si, en se faisant gloire d’un lien de parenté quelconque avec Molière, Papillon de la Ferté s’appuyait sur ce qu’il comptait parmi ses ascendants Papillon le bretteur, ses dignes neveux et sa peu vertueuse nièce, n’était-ce pas venir naïvement se brûler à la chandelle ? Espérons, pour l’intendant des Menus, qu’il appartenait à une autre famille de Papillon ayant des antécédents moins détestables que celle dans laquelle Lully prenait ses amis et complices !

Enfin notons, pour finir, que si Guichard dans sa haine contre les Aubry ne reproche à Jean Aubry, dit des Carrières, que sa triste parenté, c’est qu’à coup sûr il ne trouva pas autre chose à dire contre lui ; l’époux de Geneviève Béjart fut donc plus estimable que ne le furent son oncle, ses deux frères et l’une de ses quatre sœurs.

Er. Thoinan.

# L’hérésie de M. Scherer

title : L’hérésie de M. Scherer

creator :

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « L’hérésie de M. Scherer », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no38, Mai 1882, pp. 35-39.

created : 1882

« Il n’y a pas moyen de se dérober à la conviction que Molière est *aussi mauvais écrivain qu’on peut l’être* lorsqu’on a, du reste, les qualités de fond qui dominent tout, les dons d’inspiration qui emportent tout.

Il y a des vices profonds dans la conception du *Misanthrope.* Le titre est faux ; le caractère d’Alceste, exagéré et inconséquent, burlesque et rebutant, ambigu, insaisissable, inintelligible. Cet individu est un fou pour lequel il est impossible d’éprouver d’autre sentiment que celui de la pitié ; un maniaque à enfermer dans une maison de santé. La conception de l’artiste lui a gauchi entre les mains. L’amour d’Alceste pour Célimène n’est pas vraisemblable.

Molière est un poète extrêmement négligé ; il cheville continuellement, horriblement ; il n’a pas seulement des dires inutiles, mais des répétitions fatigantes ; ses phrases ne constituent pas seulement des redites, mais elles se suivent par voie de juxtaposition, sans se lier, sans se combiner organiquement, ce qui donne au discours une allure traînante ; la lecture à haute voix des vers de notre grand comique est tout à fait laborieuse et ingrate.

Molière, pour faire le vers, donne *constamment* des synonymes *oiseux* de l’expression qu’il vient d’employer [...] Ses équivalents et ses paraphrases alanguissent et alourdissent le style [...] Ce qu’on pourrait appeler le tic de Molière est plutôt encore la négligence d’un écrivain trop pressé de produire. Mais la pesanteur qui en résulte n’affecte pas seulement un trait, un vers, elle gâte des passages entiers, et combien de fois la prolixité du style, s’alliant à l’afféterie du langage, ne produit-elle pas l’amphigouri ! [...] Fénelon parle quelque part du galimatias de Molière[[6]](#footnote-6). Le mot est dur : l’est-il trop, en regard du passage où Célimène reproche à Alceste ses soupçons ? [...]

Le *Misanthrope* passe pour l’une des mieux écrites parmi les pièces de Molière ; *c’est le contraire qui est vrai*. Les trois premiers actes du *Tartuffe* sont beaucoup moins négligés. Les défauts reparaissent avec le quatrième. N’est-il pas vrai qu’il y a des moments où l’on est prêt à s’écrier, dans le langage de Bélise :

Et les *pires* défauts de ce *puissant* génie

Sont ou le pléonasme ou la cacophonie.

Molière, en signalant ces deux vices du style, aurait-il eu quelque soupçon que c’étaient précisément ceux auxquels sa manière de travailler l’exposait le plus ? »

La pensée, chez lui, ne se développe pas en une complexité organique, dans laquelle chaque idée et chaque membre d’idée s’ordonne ou se subordonne ; Molière ne construit pas de période, parce qu’il ne conçoit pas les parties de la phrase ou du morceau dans leur enchaînement naturel. Il procède par réitération de l’expression ; il développe le sens au moyen de synonymies, de tautologies et de paraphrases.

J’ai dit que le style de Molière, lorsqu’il écrit en vers, est inorganique, partant monotone et traînant, et j’ai cru pouvoir en accuser la nécessité de l’improvisation qui ne lui permettait pas de concevoir avec plus de maturité ni de rédiger avec plus de soin. Obligé d’écrire en alexandrins et en rimes plates, le poète ne parvient à satisfaire les lois de cette versification qu’à force d’explétifs, de synonymes et de pléonasmes.

Un parallèle entre Molière et Racine, considérés comme écrivains, prendrait aisément quelque chose de cruel pour le premier. Les procédés de l’un sont aussi variés que ceux de l’autre sont monotones. Les mailles du discours sont aussi serrées chez l’auteur de *Phèdre* qu’elles sont lâches chez l’auteur du *Misanthrope*. »

\*

Vous croyez, en lisant cela, à quelque « fumisterie » d’un petit journal tintamarresque, où quelque « poète de l’avenir », en quête de réclame, aura voulu s’égayer à vos dépens ? Point. Ces étranges révélations sont signées d’un critique éminent, M. Edmond Scherer, et occupent trois colonnes du grave *Temps[[7]](#footnote-7)*, lequel compte parmi ses rédacteurs de nombreux moliéristes, MM. Legouvé, Sarcey, Mézières, P. Regnier, Loiseleur, Claretie, Aderer, Ephraïm, etc.

En vérité, c’est à se demander si le vent de folie qui souffle par intervalles n’ébranle pas les têtes les mieux équilibrées, et ne brouille pas les plus solides jugements !

Que répondre à de semblables critiques ?

Ouvrir son *Molière* au hasard, et relire à haute voix la première scène venue, pour se bien convaincre que le soleil éclaire toujours.

MM. Henry Fouquier dans le *XIXe Siècle*, A. Racot, Valery-Vernier et Janus dans *Le* *Figaro*, Ch. Bigot dans *Le* *Siècle*, ont cru devoir répondre à M. Scherer.

*Le* *Moliériste* ne pouvait donc garder le silence. Bien qu’il reçoive avec beaucoup de philosophie cette excommunication majeure, il a fait appel à ses collaborateurs, et l’on va lire la réponse de plusieurs d’entre eux. Ce qui chagrine surtout M. Scherer, c’est le culte, l’adoration superstitieuse dont Molière serait l’objet de notre part, et qu’il assimile — ou peu s’en faut — aux extravagances des fakirs du jansénisme. Nous ne pouvons mieux faire, au début d’un plaidoyer *pro domo nostrâ*, que d’emprunter à un illustre fervent de Molière, à Sainte-Beuve, la page toute vibrante d’enthousiasme que notre « saint patron » lui inspira[[8]](#footnote-8).

Nous nous interdisons ici, de parti pris, les purs développements littéraires, préférant aux généralités brillantes les petits faits patiemment découverts et scrupuleusement contrôlés, ce qui n’est pas le propre des fanatiques ; mais, en présence d’une attaque aussi sérieuse, nous croyons pouvoir emprunter au plus autorisé, au moins déclamateur des critiques de notre siècle, une page écrite de génie, que nous pourrions appeler notre *Credo*, si nous avions d’autre religion qu’une « violente amour » pour celui qui nous paraît être la plus complète incarnation du génie français.

LA RÉDACTION.

# Aimer Molière !

title : Aimer Molière !

creator : Sainte-Beuve, Charles-Augustin (1804-1869)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Aimer Molière ! », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no38, Mai 1882, pp. 40-42.

created : 1882

Aimer Molière, j’entends l’aimer sincèrement et de tout son cœur, c’est avoir une garantie en soi contre bien des défauts, bien des travers et des vices d’esprit. C’est ne pas aimer d’abord tout ce qui est incompatible avec Molière, tout ce qui lui était contraire en son temps, ce qui lui eût été insupportable du nôtre.

Aimer Molière, c’est être guéri à jamais, je ne parle pas de la basse et infâme hypocrisie, mais du fanatisme, de l’intolérance et de la dureté en ce genre, de ce qui fait anathématiser et maudire ; c’est apporter un correctif à l’admiration même pour Bossuet et pour tous ceux qui, à son image, triomphent, ne fût-ce qu’en paroles, de leur ennemi mort ou mourant ; qui usurpent je ne sais quel langage sacré et se supposent involontairement, le tonnerre en main, au lieu et place du Très-Haut. Gens éloquents et sublimes, vous l’êtes beaucoup trop pour moi !

Aimer Molière, c’est être également à l’abri et à mille lieues de cet autre fanatisme politique, froid, sec et cruel, qui ne rit pas, qui sent son sectaire, qui, sous prétexte de puritanisme, trouve moyen de pétrir et de combiner tous les fiels, et d’unir dans une doctrine amère les haines, les rancunes et les jacobinismes de tous les temps. C’est ne pas être moins éloigné, d’autre part, de ces âmes fades et molles qui, en présence du mal, ne savent ni s’indigner, ni haïr.

Aimer Molière, c’est être assuré de ne pas aller donner dans l’admiration béate et sans limite pour une Humanité qui s’idolâtre et qui oublie de quelle étoffe elle est faite et qu’elle n’est toujours, quoi qu’elle fasse, que l’humaine et chétive nature. C’est ne pas la mépriser trop pourtant, cette commune humanité dont on rit, dont on est, et dans laquelle on se replonge chaque fois avec lui par une hilarité bienfaisante.

Aimer et chérir Molière, c’est être antipathique à toute *manière* dans le langage et dans l’expression ; c’est ne pas s’amuser et s’attarder aux grâces mignardes, aux finesses cherchées, aux coups de pinceau léchés, au *marivaudage*en aucun genre, au style miroitant et artificiel.

Aimer Molière, c’est n’être disposé à aimer ni le faux bel esprit ni la science pédante ; c’est savoir reconnaître à première vue nos Trissotin et nos Vadius jusque sous leurs airs galants et rajeunis ; c’est ne pas se laisser prendre aujourd’hui plus qu’autrefois à l’éternelle Philaminte, cette précieuse de tous les temps, dont la forme seulement change et dont le plumage se renouvelle sans cesse ; c’est aimer la santé et le droit sens de l’esprit chez les autres comme pour soi. — Je ne fais que donner la note et le motif ; on peut continuer et varier sur ce ton.

Nous pourrions nous arrêter ici, car ce qui suit dans Sainte-Beuve établit, entre Molière et les plus grands noms de notre littérature, un parallèle tout à l’avantage de Molière ; or, nous admirons Molière sans esprit d’exclusion, estimant que, dans l’universelle famille des poètes, depuis le vieil Homère jusqu’à Victor Hugo, notre contemporain, on peut trouver matière à plusieurs admirations et les concilier toutes.

Mais M. Scherer a nommé Racine, en déclarant qu’il préférait la perfection de l’auteur d’Athalie au génie trop inégal de l’auteur du Misanthrope. Donc, empruntons encore quelques lignes à Sainte-Beuve, et concluons avec lui :

Aimer, au contraire, et préférer Racine, ah ! c’est sans doute aimer avant tout l’élégance, la grâce, le naturel et la vérité (au moins relativement), la sensibilité, une passion touchante et charmante ; mais n’est-ce pas cependant aussi, sous ce type unique de perfection, laisser s’introduire dans son goût et dans son esprit de certaines beautés convenues et trop adoucies, de certaines mollesses et langueurs trop chères, de certaines délicatesses excessives, exclusives ? Enfin, tant aimer Racine, c’est risquer d’avoir trop de ce qu’on appelle en France le goût, et qui rend si dégoûtés.[[9]](#footnote-9)

SAINTE-BEUVE.

# La versification et le style de Molière

title : La versification et le style de Molière

creator : L.

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « La versification et le style de Molière », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no38, Mai 1882, pp. 43-52.

created : 1882

Je voudrais, dans les lignes qui suivent, discuter brièvement l’appréciation de M. Scherer sur la versification et le style de Molière. Il me semble, en effet, qu’entre toutes les idées émises dans le *factum* intitulé par l’auteur lui-même « une hérésie littéraire », la plus saillante, c’est que Molière faisait mal les vers et que sa langue poétique était « inorganique ». Ce reproche est neuf assurément, et dépasse de beaucoup l’appréciation fameuse de Fénelon. Les autres n’ont pas le même mérite ; ils ont été réfutés cent fois, ce qui n’empêche pas M. Scherer de les reprendre pour son compte, et de nous les offrir, avec un sérieux de théologien, comme un corps de doctrines aussi original et aussi hardi que les propositions de Luther à la diète de Worms. Ainsi, l’exécution en deux lignes de la Comédie, « art limité qui laisse de côté les choses les plus profondes et les plus élevées de la nature humaine », la définition d’un mot célèbre, qui, en somme, n’existe point, la *vis comica*[[10]](#footnote-10), la reprise, médiocrement rajeunie, du réquisitoire de Jean-Jacques contre *Le* *Misanthrope*, cette affirmation que Molière, auteur, acteur et directeur, composait souvent très vite et que, par suite, il y a dans ses pièces, bien des taches et des faiblesses, etc., toute cette partie du travail de M. Scherer n’apprend rien à personne, et la réfuter serait recommencer une besogne déjà faite et bien faite. Ce qui est vraiment neuf, c’est de dire, comme M. Scherer, qu’en règle générale, Molière est « mauvais écrivain en vers », « poète extrêmement négligé » ; qu’il « cheville continuellement, horriblement » ; bien plus, que ses chevilles, à lui, ne sont pas de simples mots parasites, mais des vers, des tirades entières ; d’où une allure lâche et traînante, que « l’art de l’acteur déguise », mais qui « rend tout à fait laborieuse et ingrate la lecture à haute voix des vers de notre grand comique ».

Il faut rendre cette justice à M. Scherer qu’il ne se contente pas d’affirmer ; il essaie de prouver par une assez longue dissertation grammaticale ; et celle-ci lui paraît bien concluante : « que si, dit-il, ma démonstration laissait encore quelque doute dans les esprits... » J’avoue, pour ma part, que, sans parti pris aucun, je me trouve après cette lecture fortement convaincu du contraire de ce qu’avance M. Scherer, et je ne serais pas étonné que le même phénomène se soit produit chez beaucoup de ses lecteurs. Il attire en effet notre attention sur des points qu’il prétend établir avec une évidence irrésistible. Or, la démonstration terminée, il se trouve que rien n’est établi, car les exemples invoqués ruinent la thèse au lieu de l’appuyer.

Molière cheville, dit M. Scherer, en ce que, « pour faire le vers, il donne constamment des synonymes oiseux de l’expression qu’il vient d’employer. » À preuve, ces vers :

Il est bien des endroits où la pleine franchise

Deviendrait ridicule *et serait peu permise* [...]

Serait-il à propos *et de la bienséance*

De dire à mille gens tout ce que d’eux on pense ? [...]

J’entre en une humeur noire, *en un chagrin profond*,

Quand je vois vivre entre eux les hommes comme ils font.

Je vois, pour ma part, dans les fins de vers soulignées par M. Scherer, au lieu de « synonymes oiseux », une gradation ascendante très marquée. Dans les quatre premiers, c’est Philinte qui parle. Il estime, ce parfait homme du monde, que la pleine franchise serait non-seulement *ridicule*, c’est-à-dire matière à raillerie discrète, mais *peu permise*, c’est-à-dire capable de provoquer des protestations, des éclats, des scandales ; non-seulement elle serait hors de propos, chose fâcheuse, mais elle choquerait la *bienséance*, c’est-à-dire la loi suprême de l’homme bien élevé, plus respectable à ses yeux, plus sacrée que toutes les considérations morales. Les deux derniers vers sont du rôle d’Alceste ; ceux-là, est-il nécessaire de les expliquer ? Le dictionnaire seul nous apprend que l’*humeur*, même *noire*, est un sentiment plus faible que le *chagrin* : l’un est douloureux, l’autre n’est que désagréable. M. Scherer parle de l’art de l’acteur, qui sauverait ces faiblesses ; j’estime au contraire que des vers comme ceux-là inspirent et portent l’acteur : il n’a qu’à les comprendre pour les bien dire.

« Une répétition non moins fréquente chez Molière, continue M. Scherer, est celle du premier vers, que le second reproduit sans y rien ajouter, et, par conséquent, en le délayant et l’affaiblissant. » Il cite, comme exemple de ces tautologies :

Une telle action ne saurait s’excuser

Et tout homme d’honneur s’en doit scandaliser.

Je vous vois accabler un homme de caresses

Et témoigner pour lui les dernières tendresses...

Mais, encore une fois, voilà de ces exemples qui font sursauter le lecteur ; il s’attend à une preuve décisive, et, sur les neuf qu’on lui offre, il n’y en a pas une de probante, pas une qui supporte l’examen. Peut-on admettre que le *scandale*, c’est-à-dire l’éclat d’indignation bruyante, dise moins que le refus d’excuser ? N’y a-t-il pas une différence fort notable, en amour comme en amitié, entre caresser quelqu’un et aller pour lui jusqu’aux limites de la tendresse ? Qu’on relise, dans La Bruyère, le portrait de Théognis, l’homme à démonstrations, et l’on verra si, chez ce maître styliste, la gradation est mieux observée.

M. Scherer relève chez Molière encore l’afféterie, la prolixité, le galimatias du style amoureux. Mais n’est-ce point-là prendre une peine inutile ? Qui songe à défendre le jargon amoureux du grand siècle, les chaînes, les tourments, les flammes, les torches, les cœurs de tigre, les entrailles de rocher, etc., etc. ? Côté périssable et caduc d’une belle langue, que ce jargon. Du reste, il n’est point particulier au siècle de Molière ; il se retrouve à toutes les époques et dans toutes les langues ; partout et toujours l’amour a parlé un idiome spécial, souvent exagéré ou raffiné jusqu’au ridicule, passager comme toutes les modes. Molière le parlait comme il portait les habits de son temps, et, pour lui comme pour tous ses contemporains, cette défroque n’est rien de l’homme lui-même. Que dirions-nous en effet de Corneille et de Racine, qui le parlent comme lui et plus que lui ? Ne sentez-vous pas trop souvent à la lecture de Racine cet affadissement du cœur que l’on éprouve à respirer un parfum ranci ?

Le reproche le plus sérieux que fasse M. Scherer au style de Molière, l’argument capital de sa démonstration, c’est que ce style n’est « pas organique » ; les propositions, dit-il, y sont juxtaposées et non pas unies ; Molière « ne construit pas de période » ; c’est là « une particularité distinctive de sa manière d’écrire » ; ajoutons, avec Horace, pour compléter la pensée de M. Scherer :

*Ut nec pes nec caput uni*

*Reddatur formœ.*[[11]](#footnote-11)

Eh bien ! Cette absence de période est, à mon sens, la qualité maîtresse du style de Molière, la cause de sa souplesse et de sa variété, de son incomparable portée scénique. Ah ! La période ! Ce fléau du style français au dix-septième siècle, ce déplorable mécanisme grammatical, qui soporifie l’oraison funèbre et la tragédie, ce *ron-ron*majestueux et monotone du roi, du confident, du raisonneur et du pontife, cette forme creuse et vide que dédaignent La Rochefoucauld et Pascal, ce moule que brise La Bruyère et que Voltaire met en pièces ! Corneille n’est point périodique dans *Le* *Cid*, il l’est dans *Agésilas*, il l’est toutes les fois qu’il sommeille ou qu’il s’endort ; Bossuet l’est moins dans les *Sermons* que dans les *Oraisons funèbres* ; Fléchier et Campistron le sont toujours. Oui, cette période flasque et cotonneuse, dont les moindres défauts sont le vide ou la redondance, a souvent gâté la belle langue du dix-septième siècle ; c’est en dépit d’elle et non par elle que notre théâtre classique a été grand et fécond ; c’est elle qui a glacé celui du dix-huitième siècle et qui rend aujourd’hui si pénibles, si languissantes à la représentation les comédies de tous ces estimables Destouches, consciencieusement périodiques et majestueusement ennuyeux.

Qu’est-ce en effet que le théâtre, surtout le théâtre comique, sinon l’image de la conversation ? Le comble de l’art est d’y reproduire la vérité, la souplesse, l’imprévu, la familiarité, le langage parlé. Or, celui-ci est-il périodique ? Le raisonnement, la plainte, la colère de l’homme qui parle ont-elles la logique régulière, l’enchaînement voulu du discours écrit, fait pour être lu ? Les interruptions, les interjections rompent et coupent la parole ; la phrase procède non par enchaînement d’incidentes, mais par petites propositions courtes et vives, enchérissant les unes sur les autres. Cette parole, qui arrive aux lèvres, ne saurait ressembler au style qui passe par la plume. Comme le geste, elle n’a rien de géométrique ; elle est imprévue, soudaine, coupée ; elle jaillit au gré de la passion. Non qu’elle manque de logique ou d’harmonie ; elle a cette logique secrète et vivante de tout sentiment sincère et vif, cette harmonie qui règle la cadence du vers comique, au lieu de s’y asservir.

Toutefois, qu’on ne se méprenne point sur notre pensée ; nous haïssons, au théâtre, la période, mais non la tirade, au bon sens du mot, le « couplet », si l’on veut, chose toute différente. La tirade, c’est, à un moment du dialogue, une poussée plus vive, un jet plus nerveux de la pensée. Nul besoin de la période pour donner à la tirade l’élan et la force, ou plutôt celle-ci se sert de celle-là, comme de tous les autres mécanismes grammaticaux, dans la juste mesure des besoins de la pensée. Or, les tirades de Molière sont admirables pour la plupart, et beaucoup sont dans toutes les mémoires :

Je vous épouse, Agnès, et, cent fois la journée [...]

Vos livres éternels ne me contentent pas [...]

Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau [...]

Ah ! Pour être dévot, on n’en est pas moins homme [...]

Non, ce n’est pas, madame, un bâton qu’il faut prendre [...]

Et tant d’autres, modèles achevés de style, de pensée, d’ironie, d’éloquence, « organiques » celles-là, comme un corps sain et robuste, où tous les membres s’accordent dans un ensemble parfait.

Encore une imprudence que de reprocher à Molière les « que » embarrassés. Le « que », répété jusqu’à la fatigue, n’est-il point la marque propre du style périodique au dix-huitième siècle ? Les grammairiens et les commentateurs ne cessent de le remarquer. Pouvait-il en être autrement avec la période, ses incidentes, ses replis, ses détours ? Le « que » en est le lien nécessaire ; c’est l’anneau de laiton indispensable à ces pièces ajustées, à ce squelette grinçant, quel que soit le maître qui l’emploie, Racine ou Corneille, Saint-Simon ou Bossuet.

Mais, tenons-nous en à Racine, ce « modèle de la diction irréprochable », selon M. Scherer, ce maître du chœur des poètes, dont la perfection doit écraser Molière, M. Scherer y compte bien : « Un parallèle entre Racine et Molière, considérés comme écrivains, prendrait aisément quelque chose de cruel pour le premier. » Et ce parallèle cruel, il se garde bien de s’en priver. Eh bien ! Retournant la phrase de M. Scherer, nous ne craignons pas de dire : « Tout parallèle entre Molière et Racine, quel que soit le point de vue, prend nécessairement quelque chose de cruel pour le second. » Nous ne parlons pas du caractère, (soyons généreux), qui, pourtant, est la moitié du talent, ni de la peinture des passions, qui nous semble, chez Molière, autrement vraie, naturelle et franche, ni de celle des mœurs, fausse par essence dans Racine, chez qui ce n’est souvent qu’une admirable mascarade, où se mêlent le casque et le chapeau à plumes, la cothurne et le talon rouge ; nous prenons seulement la langue et le style. N’y a-t-il pas, dans la langue de Racine, bien du convenu, un abus fatigant des termes généraux, l’aversion du mot propre, une teinte uniforme de noblesse, de la majesté fausse, du faux goût, de la fadeur, etc., etc. ? Que d’artifice dans cet art ! Que de monotonie dans cette harmonie ! que de contours effacés à force d’être polis ! Que de mollesse souvent et de remplissage ! Molière, dites-vous, fait souvent le second vers parce qu’il a fait le premier, méthode, à tout prendre, assez logique ; mais Racine ne fait-il pas, plus souvent encore, le premier vers uniquement parce qu’il a fait le second ? N’est-ce pas un véritable tic chez lui que les constructions du genre de celles-ci, qui consistent à remplir, à l’aide d’un participe, un premier vers naturellement vide :

J’en rends grâces au ciel, qui, *m’arrêtant sans cesse,*

Semblait m’avoir fermé le chemin de la Grèce

Et, l’amour seul alors *se faisant obéir,*

Vous m’aimeriez, madame, en me voulant haïr ?[[12]](#footnote-12)

La langue de Molière ! Mais c’est la plus originale qu’on ait jamais écrite en France, non la plus « parfaite », (la « perfection » suppose parfois plus de défauts évités que de qualités saillantes, plus de correction que de vigueur), mais la plus expressive et la plus riche, populaire jusque dans la noblesse, toujours puisée aux sources vives du génie national : c’est la langue de chaque âge, de chaque sexe, de chaque condition, de chaque art, de chaque métier. Son style, c’est le contraire de toute manière, si distinguée qu’on la suppose ; c’est la facilité même, c’est la verve en action… Mais n’allons pas redire, en l’affaiblissant, ce que Sainte-Beuve a dit d’une manière définitive ; n’allons pas surtout refaire contre Racine, que nous admirons très sincèrement, en dépit des adorations excessives ou imprudentes, un autre *factum*, cet article fameux de M. G. de Cassagnac, où il y avait en somme quelques vérités.

Résumons-nous. M. Scherer a soutenu par de pauvres arguments une mauvaise cause. Entre les divers reproches qu’il fait à Molière, les uns, dénués de toute preuve, ne se soutiennent pas ; les autres, examinés d’un peu près, tournent au détriment de sa thèse. Nous regrettons de voir un homme d’un rare talent, d’un esprit vigoureux et sain, reprendre, sans le rajeunir, un paradoxe déjà vieux et fort usé. Cet article restera, malheureusement pour l’auteur ; on le rappellera dans l’occasion, comme exemple d’erreur mémorable, à côté d’un passage analogue de la *Lettre à l’Académie*, de la lettre de Jean-Jacques à d’Alembert, de la diatribe de Schlegel.

Quel air est donc celui de Genève pour que ceux qui l’ont respiré s’en ressentent toujours ? Y a-t-il, dans la ville où le théâtre fut si longtemps maudit, quelque influence capable de fausser le jugement en matière dramatique ? On le croirait en voyant un écrivain si français à tant d’égards, un critique de grande race, se tromper à ce point, lorsque, par exception, il en vient à parler théâtre !

L.....

# À Georges Monval. Poésie

title : À Georges Monval. Poésie

creator : Moreau, E.

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « À Georges Monval. Poésie », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no38, Mai 1882, pp. 53-55.

created : 1882

Vous qui devez aimer à rire,

Mon très cher ami, très fervent,

Aimant la vivante satire,

Honorant le rire vivant ;

Gardien du marbre de Molière

Où la bêtise use ses dents,

À qui doit être familière

La liste de tous les pédants,

Dites-moi, Monval, dans quel antre,

Dans quel refuge souterrain,

Quel Vadius au large ventre

Gonflé de bière d’Outre-Rhin,

Quittant sa pipe en porcelaine,

Prit, au nom des sots mécontents.

La plume, et fit, tout d’une haleine,

Quatre colonnes dans *Le Temps*,

Pour prouver que ledit poète

Ne sait pas écrire en Français,

Et que la Gloire est une bête,

Et que deux siècles de succès

N’empêchent pas qu’on ne se blase ?

— L’art d’écrire tient en trois points,

Prétend-il : le mot, puis la phrase,

Faite d’un mot ou deux, au moins,

Après quoi vient le paragraphe :

Molière ignorait tout cela.

Molière bredouille : il agrafe

Au hasard son alinéa ;

Il fait sa phrase inorganique ;

Des mots, choisis sans art ni goût,

Il ignore la mécanique ;

Son discours ne tient pas debout ;

Sa rime, complaisante fille,

Accepte tout accouplement ;

Son vers boîte bas ; il cheville,

Cheville épouvantablement.

Bref, si l’on veut faire la somme

De tous ses défauts sur ses doigts,

On voit que le trait : « Le pauvre homme ! »

Revient dans *Tartuffe* six fois ;

Que ses héros, dans la colère

Ou l’amour, vont se répétant ;

Qu’un vieillard dit le mot : galère,

Vingt fois de suite en un instant ;

Qu’au second acte de *L’Avare*

Harpagon rabâche : « Sans dot ! »

À dix reprises, le barbare !

Comme s’il n’était d’autre mot...

Qu’il méconnaît la synecdoque,

Brave l’allitération,

Met les chevaux après le coche,

Qu’il ose, — abomination ! —

Faire un emploi risqué du trope,

Abuser des termes égaux :

Qu’Arnolphe et que le Misanthrope

Ne parlent rien qu’en madrigaux ;

Que de sa verve mal hardie

C’est sans raison que l’on a ri ;

Que finie est sa comédie

Creuse et pleine d’amphigouri ;

Qu’on tire un exemple funeste

De ce style par trop lâché ;

Qu’*Amphitryon* va… que du reste

On doit faire très bon marché ;

Qu’ils sont, eux seuls, des gens artistes ;

Que Molière, s’il revenait,

Irait trouver les Moliéristes,

Et leur déclarerait tout net

Qu’il s’en rend bien compte à cette heure ;

Qui trop embrasse mal étreint ;

Si sa forme n’est pas meilleure,

— Car elle est mauvaise, il le craint, —

La faute en est à trop de hâte,

Trop de soucis, trop d’embarras ;

J’ai trop mis les mains à la pâte :

Nous sommes comme moi des tas

Qui, pouvant mieux, avons fait pire :

Moïse, Dante, Rabelais,

Cervantès, Homère et Shakespeare :

Ouvrage hâtif, donc mauvais.

Brûlez ces imparfaits volumes ;

À l’école les chevilleurs !

Aux jeunes qui s’arment de plumes

Montrez-leur le modèle ailleurs :

Dramaturges, hommes de lettres,

Dites-leur bien, — c’est là le hic ! —

Qu’il faut étudier les mètres

Sans aucun souci du public ;

Que, dans l’âge d’or où nous sommes,

La vie étant un tourbillon,

Vouloir étudier les hommes

C’est creuser un mauvais sillon ;

Qu’on connaît tout quand on s’enferme,

Et que soi-même on se connaît,

Et qu’on écrit beaucoup et ferme,

Tranquille dans son cabinet ;

Que le vrai but, la vraie étude

Est de commencer, dès vingt ans,

À pondre avec exactitude

Quatre colonnes dans *Le* *Temps*.

Emile MOREAU.

# Un réformateur littéraire

title : Un réformateur littéraire

creator : Cart, Théophile (1855-1931)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Un réformateur littéraire », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no38, Mai 1882, pp. 56-60.

created : 1882

Moliéristes, tremblez ! Drapé dans la robe du moine saxon, la main sur la conscience et prenant Dieu à témoin de la vérité de ses paroles, un puissant critique nous a déclarés idolâtres. En vérité, nous ne nous croyions pas si criminels en fouillant la vie, le cœur et les œuvres de Molière, en cherchant à comprendre et à analyser le développement de cet éclatant génie. Nous pensions même faire œuvre patriotique et digne de louanges en nous efforçant de connaître et de faire connaître une des plus grandes gloires de notre littérature. Si tout, dans Molière, n’est pas également digne d’admiration — et nous sommes trop de ses disciples pour ne pas savoir que « c’est n’estimer rien qu’estimer tout le monde, » — tout, du moins, nous paraissait digne d’intérêt. Jamais un fils, nous semblait-il, n’est ridicule, encore moins criminel, en étudiant les moindres faits et gestes d’un père : et Molière n’est-il pas un des pères de l’intelligence moderne ? — Hélas ! Nous avions tort ; et M. Scherer nous le prouve, non pas en combattant les idolâtres, mais en renversant l’idole. — Pauvres innocents que nous étions de nous imaginer qu’une œuvre n’est durable qu’à la condition d’être bien écrite et fortement pensée ! Rien de plus faux : *Le* *Misanthrope*, un chef-d’œuvre (M. Scherer veut bien le reconnaître), est une pièce mal conçue et écrite dans une langue, *dans quelle langue*, *bon Dieu !* —Donc, conception et style, également déplorables. Que peut-il rester, sinon des beautés secondaires ?

Oh ça ! Monsieur Scherer, vous qui savez si bien que Molière est avant tout homme de théâtre, et qu’il a composé plus souvent sur les planches que dans son cabinet de travail, comment ne vous êtes-vous pas dit qu’il fallait, pour le juger, avoir assez de force d’imagination pour sortir de son cabinet et se représenter ses œuvres ? Et pourquoi, vous qui savez sans doute aussi que Molière a vécu au XVIIe siècle, appliquez-vous à sa langue les règles d’une rhétorique qui n’est pas celle du XVIIe siècle, pas même celle du XIXe ? Si vous aviez songé à ces choses, vous n’auriez pas écrit votre article, peut-être ; vous auriez mieux compris Molière, à coup sûr !

Mais non, cet effort-là, M. Scherer ne l’a point tenu pour nécessaire ; juché au haut de son piédestal moderne, d’un ton de réformateur inspiré il a dit : *Il* *faudra bien que la raison finisse par avoir raison*, *et que l’évidence finisse par se faire reconnaître !* Cette raison, cette évidence, c’est que Molière est un méchant écrivain. Et M. Scherer le prouve. Examinons-les donc, ces preuves, et, puisque notre hérétique le veut ainsi, restons autant que possible au XIXe  siècle et chez nous. — Et toi, pauvre Molière ! Écoute ce que dit le maître.

Tout d’abord, le titre de *Misanthrope* est faux ; c’est le bourru qu’il aurait fallu appeler la pièce, ou bien l’atrabilaire amoureux. Pourquoi ? Parce qu’Alceste, qui veut « fuir dans un désert l’approche des humains, » n’est pas un misanthrope ; le misanthrope étant, nous apprend M. Scherer, celui qui fuit ses semblables par une aversion générale !En outre, le titre est faux, parce qu’un misanthrope n’est pas nécessairement un être d’une moralité supérieure. Du moins, il peut l’être, je pense, et notre réformateur voudrait-il nous persuader qu’un bourru est plus nécessairement moral qu’un misanthrope ? — Attends encore, ô Molière, avant de changer le titre de ta pièce.

Après tout, le titre importe peu ; c’est la pièce qui est mal faite ; — jusqu’aujourd’hui, nous avions cru innocemment qu’un poème dramatique était un poème dramatique, que la comédie peignait des caractères humains, donc inconséquents, qu’il n’y avait pas de parfait misanthrope, et que Molière ne savait que trop qu’on peut aimer une femme qui ne le mérite pas. Erreur ! La comédie deviendra traité de philosophie ; ses caractères seront abstraits ! Ainsi le veut M. Scherer. Ah ! que n’es-tu là, Molière, pour recommencer sous sa conduite ! Tu ferais mieux, sans doute, et le puissant critique ne dirait plus de ton œuvre : « la conception de l’artiste lui a gauchi entre les mains ! » À notre tour : quelle langue, bon Dieu ! M. Scherer, si sensible aux métaphores mal conduites des écrivains du XVIIe siècle, plus libres que nous à cet égard, devrait au moins soigner les siennes ! Et s’il ne soignait mal que ses métaphores, mais ce sont ses livres ! Car il n’y a pas de doute, le Ier acte du *Misanthrope* manque à son édition. Comment s’expliquer autrement (outre sa candide définition du misanthrope après le poète), qu’il n’ait pas remarqué dans la scène première ces mots d’Alceste :

Je voudrais, m’en coûtât-il grand’chose,

Pour la beauté du fait avoir perdu ma cause !

Au 5e acte, son indignation eût été moins vive en entendant le misanthrope exprimer le même désir. Il aurait compris qu’il y avait là développement et non changement du caractère. — Ô moliéristes endurcis, ouvrez les yeux, et sachez qu’il faudra bien que la raison finisse par avoir raison !

Mais ce qui agace surtout M. Scherer dans *Le* *Misanthrope*, c’est le style. À ce propos, il juge bon d’apprendre à Molière ce que c’est que l’art d’écrire. Il n’oublie qu’un point, c’est qu’il parle à un poète comique, et que ce qui peut être juste d’un ouvrage de philosophie ou de grammaire, ne l’est point nécessairement d’une comédie. — L’art d’écrire n’est pas un, mais multiple : le style de la tragédie n’est pas celui de la comédie et ne saurait lui être comparé. Dans la comédie, la cheville et la répétition ne sont des défauts que quand elles deviennent choquantes pour l’auditeur, parce que, dans la conversation, nous répétons et chevillons sans cesse. Les pensées n’ont assez de cohésion pour pouvoir se passer de chevilles que dans les écrits mûrement pesés ; aussi la lecture en est fatigante ; cette absence de toute répétition, de tout point de repos serait insupportable dans une comédie. Et que M. Scherer ne nous oppose pas ici l’*Amphitryon*, qui n’est pas d’ailleurs une comédie dans le sens ordinaire du mot. S’il cherche bien, il y trouvera aussi ces répétitions qui l’offusquent[[13]](#footnote-13), mais qui, en réalité, reposant et balançant agréablement notre esprit, sont des qualités du poète comique. Quant à une comparaison entre une tragédie de Racine et une comédie de Molière, elle ne prouverait qu’une chose : c’est que le style de la tragédie n’est pas celui de la comédie.[[14]](#footnote-14)

M. Scherer, en formulant contre ceux qui parlent de Molière comme il l’a fait, les reproches de « pédant » et de « tapageur », aurait-il eu quelque soupçon que c’étaient précisément ceux auxquels il s’exposait le plus ? Peut-être. Il mérite cependant un reproche encore plus grave : celui d’avoir lu Molière avec une extrême légèreté. De ce défaut-là, M. Scherer se corrigera sans peine, il faut le reconnaître. Aussi bien, ce n’est point en général par trop de légèreté qu’il pèche. Mais qu’il y prenne garde, un réformateur ne peut triompher qu’à force de solides arguments ; ce n’est pas par des accusations en l’air qu’il fera jamais beaucoup d’hérétiques. Que notre puissant critique y songe aussi : l’enthousiasme convaincu est une arme qui gagne plus de prosélytes que le froid scepticisme !

Th. CART.

# Autre réponse à M. Scherer

title : Autre réponse à M. Scherer

creator : Marie, Charles

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Autre réponse à M. Scherer », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no39, Juin 1882, pp. 67-70.

created : 1882

Bien que, dans *Le* *Moliériste* et ailleurs, il ait été répondu d’une façon probante à M. Scherer, nous allons risquer aussi notre réfutation.

Avec une remarquable habileté, le critique du *Temps* s’en prend d’abord à la renommée de Goethe en Allemagne, uniquement pour atténuer et faire accepter l’attaque qu’il dirige contre celle de Molière en France ; puis, il s’appesantit sur la difficulté de « faire entendre que Molière n’est pas toujours égal à lui-même. » — On l’entend parfaitement au contraire, et l’on s’applaudit de cette inégalité. Car si Molière était toujours égal à lui-même, il n’y aurait plus lieu de le considérer que comme un homme de grand talent, l’inégalité étant en quelque sorte la pierre de touche du génie.

Au reste, quoi qu’en dise M. Scherer, ce défaut d’égalité existe aussi bien dans les œuvres de Racine que dans celles de notre auteur. Pour s’en convaincre, on n’a qu’à relire avec attention un acte du tragique, ou simplement l’article publié autrefois contre lui dans le journal des *Débats* par M. Granier de Cassagnac, article reproduit naguère dans le supplément littéraire du *Figaro*.

Avant de passer à la critique du style même du *Misanthrope*, M. Scherer s’occupe du personnage d’Alceste :

L’inconséquence, dit-il, ne se borne pas à rendre burlesque et rebutant un caractère qu’on nous avait d’abord représenté comme noble et attachant. Mais il y a une contradiction plus criante encore ; je veux parler de son amour pour Célimène.

M. Scherer a oublié qu’au siècle dernier, un grand écrivain a dit, au sujet de l’amour d’Alceste : « Rendre le Misanthrope amoureux n’était rien ; le coup du génie est de l’avoir fait amoureux d’une coquette. »

Qui s’exprime ainsi ?

C’est Jean-Jacques Rousseau dans sa *Lettre à d’Alembert sur les spectacles* (Amsterdam, 1768, p. 96).

Certes, on ne peut soutenir que J.-J. Rousseau ait eu pour Molière une bien vive tendresse, ni, par conséquent, récuser son témoignage, qui est pour nous d’un grand poids.

Passant au style du *Misanthrope*, l’éminent critique du *Temps* fait un bel et bon procès à Molière et le déclare coupable de répétitions, de tautologies (quel vilain mot d’école !), etc. Sous ce rapport, le pur Racine n’est pas à l’abri du reproche. Prenons un exemple dans *Iphigénie*:

Vous voyez de quel œil, et comme indifférente,

J’ai reçu de ma mort la nouvelle sanglante.

(Acte III, sc. 6)

Mettons le premier vers en présence d’un de ceux du *Misanthrope* incriminés par M. Scherer, celui-ci :

Serait-il à propos *et de la bienséance*

Et comparons. S’il y a, suivant M. Scherer, tautologie d’un côté, n’y a-t-il pas également tautologie de l’autre ? De plus, est-il possible de soutenir que le vers de Racine soit construit bien grammaticalement ? — Non.

La comparaison est donc tout à l’avantage de Molière ; et ce seul exemple démontre que Racine n’est pas aussi impeccable que M. Scherer le donne à entendre.

Toutefois, le rédacteur du *Temps* veut bien faire grâce de ses reproches à la comédie d’*Amphitryon.* Il accorde qu’ici Molière, dégagé des entraves de l’alexandrin, ne se répète plus et qu’il « se joue avec grâce de son sujet. » M. Scherer pouvait dire cependant que cette comédie renferme un rare exemple de répétition accumulée, une sorte de tautologie quadruple ; ce qui n’empêche pas le passage d’être d’une remarquable beauté découlant de la répétition même. C’est ce joli couplet de Sosie :

   Mais, de peur d’incongruité,

   Dites-moi, de grâce, à l’avance,

De quel air il vous plaît que ceci soit traité.

Parlerais-je, Monsieur, *selon ma conscience*,

Ou comme auprès des grands on le voit usité ?

   Faut-il dire la vérité,

   Ou bien user de complaisance ?

(Acte III, sc. 1.)

Voilà la perle tautologique que nous avions à signaler au sévère Aristarque du *Temps.*

Si, pour la mesure des vers, Racine avait traité *Les* *Plaideurs* comme Molière *Amphitryon*, sa charmante comédie aurait encore gagné en grâce et en légèreté d’allure, M. Scherer le reconnaîtra.

Somme toute, la critique du savant rédacteur du *Temps* ne nous apprend rien de nouveau et ne retranche rien à la gloire de Molière, sans ajouter quoi que ce soit à celle de Racine. Nous avons même la conviction qu’il a pris la plume dans le seul but de faire la contrepartie de l’article de M. Granier de Cassagnac dont il a été parlé plus haut.

Ch. MARIE.

# Molière à Vienne

title : Molière à Vienne

creator : Brouchoud, Claudius (1829-1886)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière à Vienne », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no39, Juin 1882, pp. 72-74.

created : 1882

On sait que Molière et sa troupe, après la signature de l’acte d’association du 30 juin 1643, et en attendant que le jeu de paume du Métayer fût aménagé comme salle de spectacle, se rendirent à Rouen,

On les trouve à Nantes en avril et mai 1648, à Fontenay-le-Comte en juin de la même année, à Toulouse en 1649, à Narbonne en 1650, et à Lyon de décembre 1652 à avril 1655.

J’ai indiqué, dans mes *Origines du Théâtre de Lyon*[[15]](#footnote-15), que c’est pendant cette dernière période que Molière fit, avec sa troupe, des excursions à Vienne et à Montpellier.

Joua-t-il à cette époque à Vienne ? Sa troupe s’y rendit, et c’est très probablement d’elle qu’il s’agit dans la plainte portée, le 25 septembre 1654, devant les consuls de Vienne auxquels on « remontre qu’il y a en cette ville une troupe de comédiens qui désirent jouer et dresser un théâtre à cet effet sans avoir demandé permission à la Police. » Mais l’autorité municipale de l’époque n’entendait pas laisser enfreindre ses ordres ; aussi décida-t-elle qu’il serait « inhibé et défendu auxdits comédiens de jouer dans la ville ni faire dresser leur théâtre sans au préalable en avoir demandé et obtenu la permission de la police. »[[16]](#footnote-16)

Et comme les préparatifs n’avaient pas été suspendus immédiatement après la notification de la délibération de la veille, une autre délibération du lendemain *26* septembre renouvela les mêmes défenses, et interdit également « à tous charpentiers de leur dresser ledit théâtre et à tous habitants et paumiers de leur prêter ni louer leurs jeux de paume et autres lieux pour cet effet à peine de 20 livres d’amende contre le chacun des contrevenants jusqu’à ce que ladite permission leur aura été accordée, et enjoint à Guillaume Burlat qui a commencé à dresser ledit théâtre dans le petit jeu de paume[[17]](#footnote-17), de le mettre par terre sur même peine. »

Tout porte à croire que, grâce à la protection de Nicolas Chorier, les choses s’arrangèrent, et qu’après l’accomplissement d’une formalité qui retarda de quelques jours l’achèvement de son théâtre, Molière put donner quelques représentations.

Je serais même tenté de croire que cet incident tourna à l’avantage de Molière et que l’intervention de son ami Chorier lui fit obtenir le droit de jouer dans la grande salle de l’hôtel de ville. C’est à cette faveur qu’il serait fait allusion dans la délibération suivante, provoquée sans doute par une troupe de comédiens qui aurait succédé à celle de Molière ; car je ne crois pas que notre grand comique soit revenu de Pézenas, où il était le 24 février 1656, à Lyon la même année :

« Du 28 août 1656, a été remontré qu’il est venu en cette ville des comédiens qui désirent de jouer en cette ville et ont prié et requis lesdits sieurs consuls de leur en donner la permission et après sur ce délibéré, dit a été qu’il est permis auxd. comédiens de jouer dans lad. ville et dans la grande salle de l’hôtel de ville d’icelle *où les autres comédiens ont ci devant joué* et à la charge qu’ils donneront au sieur maire dud. hôtel » Dieu, pour les pauvres d’icelui, tous les jours qu’ils joueront trois livres 10 sols tant pour le théâtre que led. sieur maire a fait commencer et qu’il fera parachever que pour ce les autres comédiens avaient accoutumé de bailler pour les pauvres dud. hôtel Dieu. »

Par les registres des recettes de l’Hôtel Dieu, il sera certainement possible d’élucider ces questions et d’être fixé sur l’époque et la durée des séjours de Molière à Vienne.

C. BROUCHOUD.

P.-S. — Ne serait-il pas possible de faire graver une carte des pérégrinations de Molière à travers la province ? Elle serait le résumé de tout ce que l’on sait à ce jour sur ce sujet. Sous le nom de chaque localité où Molière aurait séjourné, la date du séjour serait indiquée. Ce serait comme un canevas que chaque moliériste serait invité à garnir par de nouvelles recherches.

# L’écusson des Poquelin de Beauvais

title : L’écusson des Poquelin de Beauvais

creator : Mathon

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « L’écusson des Poquelin de Beauvais », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no39, Juin 1882, p. 79.

created : 1882

Les recherches sur la famille de Molière que nous avons publiées en 1877, ont été continuées ; nous avons réuni d’autres notes sur les familles du nom de Poquelin qui, pendant plusieurs siècles, se sont perpétuées à Beauvais.

*Les Aïeux de Molière à Beauvais et à Paris* que M. R. du Mesnil a fait imprimer en 1879, sont venus confirmer l’opinion émise par nous que le père de Molière était bien originaire de Beauvais. Ce généalogiste a mis largement à profit notre notice, et la description que nous lui avons donnée d’un vitrail représentant les armoiries d’une famille Pocquelin lui a facilité la représentation factice de ces armoiries, ou plutôt armes parlantes ; ces dernières possédant toujours quelques figures, pièces ou meubles qui font allusion au nom de celui qui les porte.

Dans l’escalier d’une ancienne maison de Beauvais (et cette ville en possède encore un bon nombre) se trouvait une fenêtre à petits carreaux verdâtres dépolis par le temps et entremêlés de verres peints. Un de ces derniers, de 11 centimètres carrés, représente un vase d’or à anse, du commencement du XVIIe siècle, dans lequel on voit un bouquet de lin en fleur. Nous avons plusieurs vitraux analogues avec des armes parlantes de plusieurs familles beauvaisines. Des bourgeois se livrant en cette ville à l’industrie des étoffes, qui avaient une grande réputation aux siècles précédents, s’anoblirent en adaptant sur un écusson ces sortes d’armes parlantes. Nous en voyons encore sur des boiseries, des pierres tombales à l’église de Saint-Etienne de Beauvais, et sur des façades en bois[[18]](#footnote-18).

La science héraldique est soumise à une certaine sévérité dans la composition des armoiries, les règles sont précises pour les émaux, parfois aussi pour les ornements et pour les objets figurés.

Les armoiries anciennes de Pocquelin de Beauvais qui sont figurées dans *Les* *Aïeux de Molière à Beauvais et à Paris* donnent-elles une sanction complète aux armoiries modernes ? L’auteur de ce travail a commis une erreur en insérant dans son livre une gravure en couleur, représentant un pot à fleurs en terre, de forme toute moderne, dans lequel est fichée une branche d’arbre à feuilles finement découpées et s’alternant. Cet arbuste ne saurait être le lin, car cette plante est à feuilles lancéolées, s’élevant du sol.

Le vitrail dont nous donnons ici la reproduction offre certainement les armes parlantes d’une famille Pocquelin : *Pot et lin*.

J’ai été confirmé dans la lecture ou plutôt dans l’interprétation de ces armes, qui se rapprochent du *rébus*, par l’opinion de M. le Caron de Troussures qui possède beaucoup de documents sur les anciennes familles de Beauvais ; et celles qui portaient ce nom de Pocquelin étaient nombreuses et n’avaient pas toutes adopté ces armes parlantes. Ainsi, un portrait de Simonne Pocquelin, âgée de 65 ans en 1592, que nous avons décrit[[19]](#footnote-19), offre des armoiries composées plus héraldiquement : des branches de lauriers entourent un écusson parti au premier d’azur à la branche d’or, premier au faisceau de dards d’or en chef à senestre, au monogramme A B d’or en pointe à dextre ; au second de gueules à l’étoile d’or en chef, à la gerbe d’or en pointe.

MATHON.

Beauvais, avril 1882.

# Une lettre inédite de Béranger

title : Une lettre inédite de Béranger

creator : Ernest, A.

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Une lettre inédite de Béranger », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no39, Juin 1882, pp. 82-86.

created : 1882

On lit dans *Le* *Moniteur universel* du 7 janvier 1844 :

PARTIE NON OFFICIELLE.

Paris, le 6 janvier.

Un certain nombre d’étudiants, qu’on peut évaluer à environ trois cents, se sont rendus aujourd’hui, vers midi, chez M. Laffitte, pour le féliciter à l’occasion du discours qu’il a prononcé récemment à la Chambre des députés.[[20]](#footnote-20) En passant devant le monument de Molière, rue Richelieu, ils ont poussé à diverses reprises le cri de : Vive Molière !

En sortant de chez M. Laffitte, ils ont pris la résolution de se transporter à Passy, au domicile de M. Béranger. Arrivés sur le boulevard, devant le ministère des affaires étrangères, ils ont crié : À bas Guizot ! Ces clameurs ont immédiatement cessé sur l’injonction du commissaire de police qui veillait sur le rassemblement, dont une partie s’est dispersée.

Le rassemblement n’a pas tardé à se reformer dans la rue Royale, et il s’est rendu à Passy. M. Béranger n’était pas chez lui. Dans la grande rue de Passy, le commissaire de police, qui n’avait pas cessé de suivre le rassemblement, a été insulté ; les perturbateurs se sont portés à des voies de fait sur les agents qui l’accompagnaient. Alors une dizaine d’arrestations ont eu lieu, et le rassemblement a été dispersé.[[21]](#footnote-21)

Les journaux du temps nous apprennent que les étudiants, introduits dans la cour de l’Hôtel Laffitte, détachèrent de leurs rangs une dizaine d’entre eux qui montèrent dans les appartements. Un étudiant en droit, M. Henri L..., lut un discours à la suite duquel l’illustre député se montra à tous les étudiants et les remercia.

Cette visite rendue à un des chefs de l’opposition, qui, pendant son passage à la présidence de la Chambre des Députés comme doyen d’âge, venait d’attaquer en termes amers le gouvernement, le discours sans doute aussi admiratif que libéral de M. Henri L..., les cris poussés devant l’hôtel des Affaires étrangères contre un ministre impopulaire, prouvent suffisamment qu’en se rendant à Passy, auprès de Béranger, la jeunesse des Écoles songeait moins à rendre hommage à l’auteur du *Tartuffe*, qu’à faire une manifestation politique. Elle allait demander au vieux chansonnier de se mettre à sa tête et d’assister à l’inauguration du monument de Molière. En apprenant que Béranger était absent, elle témoigna un mécontentement assez vif. Le poète était-il réellement sorti ? Se tint-il prudemment renfermé dans son appartement ? Nous l’ignorons ; mais le lendemain de cette visite, M. Henri L… trouvait à son hôtel, rue de Verneuil, 25, une lettre qui a été précieusement conservée dans sa famille, et dont *Le* *Moliériste* offre la primeur à ses abonnés :

Passy, 7 janvier 1844.

Monsieur,

Il n’est pas d’honneur qui pût me flatter davantage que celui que veut bien me décerner une partie de la jeunesse des Écoles de Droit et de Médecine ; mais je dois vous confesser qu’il n’est pas d’homme qui convienne moins que moi au rôle que cet honneur m’imposerait dans la cérémonie du 15. Mon caractère, mes goûts, mes habitudes m’ont toujours tenu loin des solennités publiques où je serais fort embarrassé de figurer et où il me serait impossible de proférer une parole.

Ayez donc, Monsieur, la bonté de faire agréer mes excuses à ceux de vos camarades qui avaient cru devoir me désigner pour marcher à leur tête le jour de l’inauguration de la statue de Molière. Persuadez à cette généreuse jeunesse de laisser dans son coin, qui grâce au ciel n’est pas le coin noir du misanthrope, le vieux philosophe et chansonnier resté fidèle à ses convictions et à ses sympathies. Les rêves qu’il y fait encore prouveront, il l’espère, à votre génération, qui a si longtemps à lui survivre, que jusqu’au dernier moment, il s’est préoccupé du bonheur et de la gloire de notre Patrie.

Voudrez-vous bien aussi, Monsieur, exprimer ma reconnaissance aux nombreux élèves des Écoles qui ont pris la peine de me venir rendre visite à Passy et leur exprimer le regret que j’ai de ne m’y être pas trouvé et le regret bien plus vif encore que m’a causé la triste issue d’une démarche qui m’honorait tant. À mon retour, j’ai fait ce que j’ai pu auprès de M. le maire de Passy, homme à la fois conciliant et juste, pour adoucir les résultats d’une collision que je déplore. À ceux qui en sont victimes, dites, Monsieur, combien je souffre d’avoir été l’occasion du mal qui en peut résulter pour eux.

Recevez en particulier, Monsieur, et mes remerciements et l’assurance de ma cordiale considération.

Votre dévoué,

BÉRANGER.

Dans la crainte de ne pas vous rencontrer, j’apporte cette lettre avec moi, pour la remettre à votre portier.

La veille de l’inauguration du monument de Molière, *Le* *Messager* annonçait que les élèves devaient se réunir le lundi 15, sur la place du Panthéon et sur la place de l’École de Médecine, pour aller assister à l’inauguration.

Cette nouvelle, ajoute le journal dont l’article fut reproduit le lendemain matin par *Le* *Moniteur*, a lieu d’étonner, puisqu’il n’y aura d’admis à la cérémonie que les corps ou députations désignés sur le programme arrêté par M. le Préfet de la Seine et qui a été rendu public.

Le lendemain, en effet, l’inauguration du Monument se faisait, suivant l’ordre officiel, devant le corps municipal (Préfet de la Seine, conseillers de préfecture, maires, adjoints, conseillers municipaux), les 5 Académies, les sociétaires de la Comédie-Française, la commission de souscription, les députés de la Seine, les commissions des auteurs dramatiques, de la Société des gens de lettres, des artistes dramatiques, et quelques fonctionnaires ou artistes invités par le Préfet de la Seine.

Exclus de cette fête, un certain nombre de jeunes gens partirent de la place de l’École de Médecine, et, s’étant rendus rue de la Tonnellerie, devant la maison où l’on croyait alors qu’était né Molière, saluèrent de nombreuses acclamations le buste de l’immortel poète qui décorait la façade de ce bâtiment. *Le* *Moniteur*, qui relate le fait, ajoute : « Ils se sont ensuite rendus au foyer du théâtre de l’Odéon, où l’acteur Monrose a lu une pièce de vers analogue à la circonstance. Les jeunes gens l’ont accueillie aux cris de : "vive Molière !", et se sont dispersés en quittant le théâtre. L’ordre public n’a pas été troublé un seul instant. »

Ainsi la démonstration politique avait avorté, et était devenue simple manifestation littéraire en l’honneur de notre grand Comique.

Ernest A...

# Molière et sa troupe au Palais-Royal (suite).[[22]](#footnote-22) L’*Alexandre* de Racine (1665)

title : Molière et sa troupe au Palais-Royal (suite). L’*Alexandre* de Racine (1665)

creator : Thierry, Édouard (1813-1894)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière et sa troupe au Palais-Royal (suite). L’*Alexandre* de Racine (1665) », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no40 ; Juillet 1882, pp. 99-112.

created : 1882

Mais nous ne sommes pas encore au *Médecin malgré lui* ;nous en étions tout à l’heure au *Grand Alexandre et Porus* ; retournons donc sur nos pas, remontons même au 8 novembre 1665, pour noter rapidement une seconde visite du *Tartuffe* chez la princesse Palatine, toujours par ordre de Condé, une de ces témérités réservées au Raincy, qui retardaient d’autant l’autorisation de jouer la pièce au Palais-Royal.

Nous redescendons au vendredi 4 décembre. Il y a cinq jours (29 novembre 1665), l’abbé Bossuet ouvrait la station de l’Avent, dans la chapelle du Louvre, devant le Roi et devant son frère ; aujourd’hui, le jeune Racine donne au public la première représentation de sa seconde tragédie.

L’antagonisme de la troupe du Palais-Royal et de la troupe de l’hôtel de Bourgogne n’était pas pour cesser avant la fusion des deux théâtres en 1680. La querelle des deux *Mères coquettes* en était un curieux incident. Voici un épisode encore plus singulier, auquel on refuserait de croire, s’il ne s’imposait de toute la force d’un fait incontestable, et qui demeure encore, malgré le dire des amis de Boileau et de Furetière, malgré les *Lettres en vers* de Robinet, malgré La Grange lui-même, un fait inexpliqué.

Nous venons de voir les deux théâtres, comme deux joueurs, jetant chacun sa carte sur le tapis, mettre en avant, l’un *La* *Mère coquette* ou *Les* *Amants brouillés* de de Vizé, l’autre *La* *Mère coquette* ou *Les* *Amants brouillés* de Quinault.

Bataille de dames ! C’est le jeu.

La partie continue. Le Palais-Royal, qui commence encore (je le dis peut-être trop tôt : car il y a une autre opinion là-dessus), le Palais-Royal jette une seconde carte en disant : « Le grand Alexandre ou Porus ! » — « Alexandre le Grand ! » répond L’hôtel de Bourgogne.

Après bataille de dames, bataille de rois.

Seulement, c’est ici la nouveauté du coup, la surprise qu’on ne connaissait pas encore et qui ne s’est jamais reproduite : il n’y a pas deux rois, il n’y a pas deux Alexandre. Le théâtre de Molière et l’hôtel de Bourgogne n’en ont qu’un, le même Alexandre, celui de Racine.

*Alexandre*, tragédie de M. Racine, disent les frères Parfaict,[[23]](#footnote-23) représentée sur le théâtre du Palais-Royal et sur celui de l’hôtel de Bourgogne, le même jour, vers le douze ou le quinze du mois de décembre. »

Et ils ajoutent :

Voici un exemple unique ; une même pièce jouée dans sa nouveauté sur deux théâtres à Paris. Ce fait, quoique peu connu, se trouve rapporté dans trois différents ouvrages, le *Bolœana*, le *Fureteriana*, et les *Lettres en vers* de Robinet. Pour épargner au lecteur la peine de parcourir ces livres, nous allons transcrire les passages qui regardent la tragédie d’*Alexandre* de M. Racine.

Suit cet extrait du *Bolœana*:

*Alexandre* de Racine fut joué d’abord par la troupe de Molière ; mais ses acteurs jouant trop lâchement la pièce, l’auteur se rendit aux avis de ses amis qui lui conseillèrent de la retirer et de la donner aux grands comédiens de l’hôtel de Bourgogne ; elle eut en effet chez eux tout le succès qu’elle méritait, ce qui déplut fort à Molière ; outre que Racine lui avait débauché la Du Parc[[24]](#footnote-24), qui était la plus fameuse de ses actrices et qui depuis joua à ravir dans le rôle d’Andromaque. De là vint la brouillerie de Molière et de Racine, qui s’étudiaient tous deux à soutenir leur théâtre avec une pareille émulation.

Le passage analogue du *Fureteriana* ne dit rien de plus ni rien de moins, si ce n’est en d’autres termes :

Quoi, vous ne savez pas ce qui arriva à M. Racine, au sujet de sa pièce d*’Alexandre*, qui est un ouvrage achevé ? Ses amis l’avaient tous assuré de la bonté de sa pièce ; ils avaient raison. Lui, sur cette confiance, la met dans les mains de la troupe de Molière. Qu’arriva-t-il ? Cette pièce si belle tomba. M. Racine, au désespoir d’un si mauvais succès, s’en prend à ses amis qui lui en avaient donné si bonne opinion. À cela les amis répondirent : « Votre pièce est excellente, mais vous la donnez à jouer à une troupe qui ne sait jouer que le comique ; c’est pour cela seulement qu’elle n’a pas réussi ; mais donnez-la à l’hôtel de Bourgogne, vous verrez quel succès elle aura. » Ce conseil fut suivi, et cette pièce lui donna une grande réputation.

Voilà les souvenirs qui restaient dans la société des amis de Racine. C’était ainsi qu’ils parlaient du passé devant une génération nouvelle, attentive à leurs entretiens. Mais ces souvenirs, recueillis de seconde mémoire, manquaient naturellement de précision ; ils étaient suspects parce qu’ils pouvaient l’être, et les frères Parfaict leur opposaient, comme il était correct de le faire, deux témoignages contemporains notés presque au jour le jour, chacun avec sa date authentique.

Il est bien vrai qu’à quinze jours de distance, la *Gazette* de Robinet avait annoncé l’apparition de deux *Alexandre*, à l’étude chez les deux troupes rivales, et les représentations simultanées de l’*Alexandre* de Racine au Palais-Royal ainsi qu’à la rue Mauconseil :

Le Grand Alexandre,

Lequel, après des deux mille ans

Qu’il fut fléau des Persans,

A repris nouvelle origine

D’une poétique Racine

Qui le produit même à la fois

Sur deux des Théâtres français.[[25]](#footnote-25)

C’était de quoi autoriser les frères Parfaict à soutenir contre les auteurs des deux *Ana* que la tragédie de Racine avait été jouée pour la première fois le même jour sur le théâtre de Floridor et sur celui de Molière ; mais quel était ce même jour ? Le 12[[26]](#footnote-26) ou le 15 décembre, au juger, — Robinet, dans sa lettre du 20 décembre, disant qu’il est allé, le dimanche 14[[27]](#footnote-27), voir l’*Alexandre* du Palais-Royal.

Ce qui a manqué aux deux consciencieux historiens du Théâtre-Français, c’était le livre de La Grange. Ils y auraient vu que la première représentation du *Grand Alexandre et Porus* au Palais-Royal avait eu lieu le 4 décembre 1665, et la première à l’hôtel de Bourgogne le 18 du même mois, à quatorze jours d’intervalle. Les auteurs du *Bolœana* et du *Fureteriana* ont donc raison. — Contre qui ? Contre Robinet et Maïolas de la Gravette ? — Non pas ; contre les frères Parfaict.

Établissons bien les dates.

C’est dans la *Lettre en vers* du 29 novembre que Robinet annonce les deux *Alexandre* comme devant succéder aux deux *Mère coquette*; celle du Palais-Royal se jouait encore :

Mais on attend deux *Alexandre*

Qui leur feront bien faire Flandres.

Proverbe et façon de parler

Pour dire faire détaler.

C’est le 4 décembre que Molière donne sa première représentation de la tragédie, qui n’était qu’une comédie héroïque.

C’est le 13 décembre que Robinet assiste à la quatrième représentation, et dans sa lettre du 20 qu’il en rend compte ; la première de l’hôtel de Bourgogne ayant eu lieu le 18, il pouvait écrire, le 20, que la pièce de Racine se produisait à la fois sur les deux théâtres sans dire qu’elle s’y produisait pour la première fois.

Quant à la question de succès, qu’en faut-il penser ?

Le quatre décembre, la pièce bien annoncée par le théâtre et bien lancée par ses prôneurs, le public heureusement prévenu par l’enthousiasme des amis du poète, la recette s’éleva au gros chiffre de 1294 livres, — la première de *La Thébaïde* n’avait été que de 370 livres.

Si l’effet de la représentation fut médiocre, on ne s’en aperçoit guère au chiffre du second jour (6 décembre), qui est encore de 1262 livres.

Le 8, néant, dit La Grange. Pourquoi ce relâche ? À cause de la fête de la Conception ? Mais l’interruption n’était pas de coutume ce jour-là. À cause de la translation des reliques de Saint-Roch en l’église de la rue neuve Saint-Honoré et de la magnifique procession honorée de la présence du Roi qui termina cette neuvaine de superbes cérémonies ? À la rigueur, cela peut être. Le vendredi, la recette descend à 943 livres, ce qui ne s’écarte pas encore de mille ; mais elle remonte victorieusement, le 13, le jour où Robinet vit le spectacle, aux quatre chiffres, comme on dit dans les théâtres, et mieux encore avec 1165 livres 10 sous de chambrée.

C’est à la cinquième représentation que la baisse s’accentue comme un désastre : 460 livres 10 sous ; à qui la faute si la recette subit le contrecoup de l’étrange concurrence que Racine se fait à lui-même, du discrédit qu’il jette, de concert avec ses amis, sur la troupe du Palais-Royal, et de l’autre *Alexandre* annoncé par l’affiche de l’hôtel de Bourgogne ?

A la sixième, 378 livres ; mais c’est le moment où l’hôtel de Bourgogne tire ses Ménechmes de l’ombre et les montre insolemment à la chandelle ; c’est le moment où La Grange écrit sur son livre :

Ce même jour, la troupe fut surprise que la même pièce d’*Alexandre* fût jouée sur le théâtre de l’hôtel de Bourgogne. Comme la chose s’était faite de complot avec M. Racine, la troupe ne crut pas devoir les parts d’auteur audit M. Racine, qui en usait si mal que d’avoir donné et fait apprendre la pièce aux autres comédiens. Lesdites parts d’auteur furent partagées et chacun des douze acteurs eut pour sa part 47 livres.

Va pour quarante-sept livres, c’est une vengeance quelconque et une consolation telle quelle ; mais que la troupe ait été surprise, voilà ce qui ne se comprend guères. Quoi donc ? Aucun des acteurs du Palais-Royal n’avait donc lu l’apostille de Robinet :

Mais on attend deux *Alexandre*...

Car Robinet l’avait bien dit sans avoir l’air de commettre une indiscrétion. La nouvelle méritait pourtant qu’on y prît garde et qu’on allât sur le champ aux écoutes. Tous les théâtres ont toujours eu une oreille l’un chez l’autre. On se serait bientôt mis au courant de ce qui se passait. On eût su que Floridor montait réellement un *Alexandre*, ce qui n’était pas autrement irrégulier, mais encore que l’*Alexandre* de l’hôtel de Bourgogne et celui du Palais-Royal, par un tour audacieux de la concurrence, ne faisaient qu’un seul *Alexandre*.

On négligea donc le soin le plus élémentaire ; mais rien ne s’explique, à vrai dire[[28]](#footnote-28), dans cette obscure histoire.

Où était Racine, tandis que Robinet annonçait les deux *Alexandre*? Le voyait-on ou ne le voyait-on plus aux répétitions du Palais-Royal ? Si on ne l’y voyait plus, ce qui est difficile à croire, comment Molière et ses camarades ne prenaient-ils aucun soupçon de son absence ? S’il venait toujours au théâtre, quelle figure faisait-il parmi les comédiens auxquels il préparait une cruelle humiliation ? De quel air s’exposait-il à une explication que chaque instant pouvait rendre inévitable ?

Ajoutons ceci : le 14 décembre, quatre jours avant la première représentation de l’hôtel de Bourgogne, la comtesse d’Armagnac ayant l’honneur de traiter le Roi, le souper auquel assistaient Monsieur et Madame fut précédé d’une représentation du *Grand Alexandre*. La tragédie de Racine n’avait donc pas si mal réussi au Palais-Royal et la troupe de Molière n’avait pas si mauvaise figure dans ses rôles que voulaient bien dire les amis de l’auteur, puisque la comtesse d’Armagnac donnait à Sa Majesté le régal de la pièce ? Quelle fut l’opinion du roi ? On l’ignore. Dans tous les cas, Racine ne l’avait pas attendue pour s’en autoriser à passer par-dessus tous les usages du théâtre, et si le Roi complimenta les comédiens, comme il avait coutume de le faire, quel prétexte avait encore Racine pour poursuivre son incroyable procédé ?

Mais qui sait ce qui s’était passé, dans le cabinet, entre l’auteur et le comédien directeur de sa compagnie ? La troupe du Palais-Royal n’avait jamais eu les prédilections de Racine. Il ne lui avait pas donné sans hésitation et sans regret la tragédie de *La* *Thébaïde*, et s’il avait retiré celle-ci de l’Hôtel, c’est que l’Hôtel ne pouvait pas la représenter assez tôt pour son impatience. Après le médiocre succès de *La* *Thébaïde*, le Palais-Royal n’avait pas dû se relever dans son estime. Toutefois, comme il était encore en délicatesse avec Floridor et qu’il restait en bons termes avec Molière, dont le théâtre le retenait d’ailleurs par de secrètes attaches, Molière dut recevoir la première confidence de son nouvel ouvrage. Le manuscrit à peine terminé passa, je suppose, entre ses mains. Il esquissa tout de suite une distribution des rôles : Axiane, Mlle Du Parc ; — Cléophile, Mlle Molière ; — Porus, La Thorillière ; — Alexandre, La Grange. — Distribution jeune et brillante, naturellement indiquée, mais qui ne laissait pas Racine sans défiance. Il était prévenu, il était inquiet. Un mot de Corneille l’avait blessé, et le mot restait dans la blessure :

Après la lecture d’*Alexandre*, que le jeune homme lui avait faite, l’illustre vieillard, loin de deviner dans l’auteur un futur rival, lui avait ingénument conseillé de s’appliquer à tout autre genre de poésie où il excellerait, — je rappelle des paroles connues, — ne le jugeant pas propre au tragique.

Ce jugement, que Racine ne pardonna jamais à Corneille vivant, il s’agissait de lui en donner un éclatant démenti devant le public. Malheureusement, à l’exception de Mlle Du Parc, qui était née reine de théâtre, les autres acteurs ne le prenaient pas d’un ton aussi haut. Molière leur enseignait qu’il n’y a pas deux principes de leur art, et que la vérité est le modèle commun de l’acteur tragique comme du comédien. On ne pouvait donc pas compter sur eux pour surfaire les personnages et pour enfler la situation en dépit d’elle-même par la véhémence de leur débit. En lisant les louanges mêmes que Robinet prodigue aux comédiens du Palais-Royal, on comprend ce qui faisait le chagrin de Racine :

Et je le vis aussi lui-même (Alexandre)

Dedans une jeunesse extrême,

Mais beaucoup plus beau qu’il n’était

Quand l’univers il conquêtait.

D’ailleurs, il me parut plus tendre

Que ne fut l’ancien Alexandre ;

Mais à dire la vérité,

Ici sa jeune majesté

A bien pour objet de sa flamme

Une toute autre aimable dame.

O justes dieux, qu’elle a d’appas !

Et qui pourrait ne l’aimer pas ?

Sans rien toucher de sa coiffure,

Ni de sa belle chevelure,

Sans rien toucher de ses habits

Semés de perles, de rubis

Et de toute la pierrerie

Dont l’Inde brillante est fleurie,

Rien n’est si beau, ni si mignon,

Et je puis dire tout de bon

Qu’ensemble Amour et la Nature

D’elle ont fait une mignature

Des appas, des grâces, des ris

Qu’on attribuait à Cypris.

Là Porrhus (*sic*) fait aussi son rôle[[29]](#footnote-29)

Et généreusement contrôle

Ce grand vainqueur de l’univers,

Lors même qu’il le tient aux fers :

Ainsi que la grande Axiane[[30]](#footnote-30)

Brillante comme une Diane,

Tant par ses riches vêtements

Que par tous ses attraits charmants

Qui font que ce Porrhus soupire

Pareillement sous son empire.

Enfin j’y vis, sous des habits

Qui sont sans doute aussi de prix,

Ephestion avec Taxile,[[31]](#footnote-31)

Et certes il est difficile

De pouvoir rien trouver de tel,

Si ce n’est peut-être à l’Hôtel.

Je laisse à penser, par parenthèse, si cela sent une chute et si le « peut-être » du dernier vers ne laisse même l’égalité intacte entre la représentation de l’hôtel de Bourgogne et celle du Palais-Royal ; mais remettons-nous au point de vue de Racine : L’un (La Grange) était plus jeune et plus beau, plus tendre aussi que l’Alexandre de Macédoine. L’autre (Mlle Molière) était un abrégé des perfections de Vénus et Vénus en miniature. « Rien n’est si beau ni si mignon. » Voilà le charme, voilà l’idylle et la comédie héroïque ; mais la tragédie, elle n’y est pas. Ainsi les acteurs du Palais-Royal donnaient raison à la terrible prophétie du grand Corneille.

Pour que Racine ne l’eût pas redouté d’avance, il eût fallu que le Palais-Royal n’eût pas déjà représenté ses *Frères ennemis*. Il eût fallu que le poète ne fût pas un aussi grand maître dans l’art de la déclamation oratoire, qui était le contraire de l’école de Molière. Dès les premières études d*’Alexandre*, il retrouva certainement les mêmes difficultés qu’il avait déjà eues avec les comédiens. Les résistances commençaient : Molière prenait parti pour sa troupe, pour l’esprit même de son théâtre. C’était un point sur lequel Racine et lui n’avaient jamais pu s’accorder. Admettons maintenant, pour suivre ma supposition jusqu’au bout, admettons que Racine n’eût jamais définitivement abandonné sa pièce à Molière, que les répétitions eussent été commencées à titre d’essai, et qu’au moment où Racine voulut retirer son manuscrit, Molière se fût toujours refusé à le rendre ; les choses s’expliqueraient un peu mieux, la prétention de l’auteur et du directeur à être chacun maître de l’ouvrage, Racine en querelle avec Molière et ne remettant plus les pieds au Palais-Royal, la surprise même dont parle La Grange, en ce sens du moins que, tout prévenus qu’ils étaient de la menace de Racine, ils ne croyaient guères que celui-ci la mît à exécution. Quant à Molière, il fut bien moins étonné, cela n’est pas douteux, car il se tut et ne contesta pas à l’hôtel de Bourgogne le droit de jouer, contre l’usage, une pièce en cours de représentation chez lui et qui n’était pas imprimée.

Le coup était cruel et le brouillait pour toujours avec Racine. Quant aux comédiens de l’Hôtel, la situation restait la même entre eux et lui. Les deux camps ne pouvaient pas devenir plus irréconciliables. On triomphait rue Mauconseil, mais le triomphe eût été trop complet si l’affiche de l’Hôtel eût obligé le Palais-Royal à supprimer la sienne. Molière soutint résolument la partie : *Alexandre*contre *Alexandre*, La Grange contre Floridor, La Thorillière contre Montfleury, Mlle Du Parc contre Mlle Des Œillets, Mlle Molière contre Mlle d’Ennebault. Jusque-là, ce n’était pas trop punir le déserteur ; aussi les comédiens le reprirent-ils par un autre côté. On décida que ses parts d’auteur ne lui seraient pas servies. Elles formaient déjà une somme assez honnête, cinq cent soixante-quatre livres. La Compagnie se les partagea, ce qui fit à chacun des douze comédiens quarante-sept livres pour son compte.

Aubaine d’assez mauvais aloi, c’était une aubaine cependant, surtout si la pièce, qui n’avait eu que six représentations, devait en avoir encore un certain nombre ; mais elle n’en eut plus que trois : l’une le 20 décembre, un dimanche qui fut assez heureux, 597 livres de recette ; l’autre, le mardi 22, le jour où le Roi, séant en son lit de justice, fixa le prix des charges des cinq compagnies souveraines ; la troisième, le dimanche 27, où mourut, entourée du respect universel, l’Arthénice de Racan, la Rodanthe de Malherbe, l’illustre mère de la belle Julie d’Angennes, la fondatrice de l’ordre des véritables précieuses, Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet.

Edouard THIERRY.

# Cotin et Trissotin

title : Cotin et Trissotin

creator : Lacroix, Paul (1806-1884)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Cotin et Trissotin », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no40, Juillet 1882, pp. 113-115.

created : 1882

Nous ne croyons pas qu’on ait encore mis en regard deux passages très curieux et très importants du *Mercure Galant* de 1672, dans lesquels il est question des *Femmes savantes* et du personnage épisodique de Trissotin, que Molière avait imaginé pour donner satisfaction à une de ses anciennes colères contre l’abbé Cotin. Il est à présume que l’abbé Cotin ne l’avait pas ménagé dans un des sermons qui attiraient en foule la société précieuse et l’élite des gens de cour. Voici la première note, que Molière pourrait bien avoir rédigée lui-même ; car il s’était, à cette époque, rapproché de Donneau de Vizé, qui fit un excellent compte-rendu des *Femmes savantes* dans son *Mercure Galant*:

Bien des gens font des applications de la comédie des *Femmes Savantes*, et une querelle de l’auteur, il y a environ huit ans, avec un homme de lettres qu’on prétend être représenté par M. Trissotin, a donné lieu à ce qui s’en est publié ; mais M. de Molière est suffisamment justifié de cela par une harangue qu’il fit au public, deux jours avant la première représentation de sa pièce. Et puis ce prétendu original de cette agréable comédie ne doit pas s’en mettre en peine, s’il est aussi sage et aussi habile homme que l’on dit, et cela ne servira qu’à faire éclater davantage son mérite, en faisant naître l’envie de le connaître, de lire ses écrits et d’aller à ses sermons. Aristophane ne détruisit point la réputation de Socrate dans une de ses farces, et ce grand philosophe ne fut pas moins estimé dans toute la Grèce.

La seconde note, qui n’a pas l’allure fine et malicieuse de la première, ne saurait être attribuée qu’à Donneau de Vizé, que l’intérêt de son journal naissant engageait à compter avec le crédit et l’influence de l’abbé Cotin :

M. l’archevêque de Paris, directeur de l’Académie française, la mena, ces jours passés, à Versailles, pour remercier le Roi de l’honneur qu’il a fait à cette illustre et spirituelle compagnie, d’en vouloir prendre la place de Protecteur, qu’avait feu M. le chancelier… M. Dangeau, qui est aussi de l’Académie, traita magnifiquement ce prélat avec tous les académiciens ses confrères. M, Cotin n’était point de ce nombre, de peur, dit-on, qu’on ne crût qu’il s’était servi de cette occasion pour se plaindre au Roi de la comédie qu’on prétend que M. de Molière ait faite contre lui ; mais on ne peut croire qu’un homme qui est souvent parmi les premières personnes de la Cour, et que Mademoiselle honore du nom de son ami*,* puisse être cru l’objet d’une si sanglante satyre. Le portrait, en effet, qu’on lui attribue ne convient point à un homme qui a fait des ouvrages qui ont eu une approbation aussi générale que ses *Paraphrases sur le Cantique des Cantiques*. Je ne parle point de ses *Œuvres galantes*, dont il y a plusieurs éditions ; ce sont des jeux où il s’amusait, avant qu’il fît la profession qu’il a embrassée avec autant d’austérité qu’on sait qu’il le fait maintenant.

On peut rapprocher de ces deux citations, datées de 1672, une citation d’une date bien postérieure, puisqu’elle est empruntée à la *Réponse*, de Bayle, *aux Questions d’un Provincial*, ouvrage de polémique qui ne parut qu’en 1704, à Rotterdam, en 5 volumes in-12 :

Cotin, qui n’avait été déjà que trop exposé au mépris public par les *Satyres* de M. Despréaux, tomba entre les mains de Molière, qui acheva de le ruiner de réputation, en l’immolant sur le théâtre à la risée de tout le monde. Je vous nommerais, si cela était nécessaire, deux ou trois personnes de poids qui, à leur retour de Paris, après les premières représentations des *Femmes savantes*, racontèrent en province qu’il fut consterné de ce coup ; qu’il se regarda et qu’on le considéra comme frappé de la foudre ; qu’il n’osait plus se montrer ; que ses amis l’abandonnèrent ; qu’ils se firent une honte de convenir qu’ils eussent eu avec lui quelques liaisons et qu’à l’exemple des courtisans qui tournent le dos à un favori disgracié, ils firent semblant de ne pas connaître cet ancien ministre d’Apollon et des neuf sœurs, proclamé indigne de sa charge et livré au bras séculier des satyriques. Je veux croire que c’était des hyperboles, mais on n’a pas vu qu’il ait donné, depuis ce temps-là, nul signe de vie, et il y a toute apparence que le temps de sa mort serait inconnu, si la réception de M. l’abbé Dangeau, son successeur à l’Académie française, ne l’avait notifié.

L’abbé Cotin, en effet, survécut dix ans à la première représentation des *Femmes savantes* ; mais pendant ces dix ans, il s’était complètement retiré dans la solitude et dans l’oubli. Il est probable que ces faits, allégués par Bayle, comme des on-dit de la province en 1672, lui avaient été communiqués par l’avocat Mathieu Marais, auquel il devait tant de renseignements littéraires intéressants, dont il a fait usage dans son *Dictionnaire.*

P.-L. JACOB, *bibliophile*.

# La maison mortuaire

title : La maison mortuaire

creator : Nuitter, Charles (1828-1899)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « La maison mortuaire », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no40, Juillet 1882, pp. 116-118.

created : 1882

Le Comité des Inscriptions parisiennes s’est occupé, dans une de ses dernières séances, de la maison habitée par Molière en 1673.

Nous croyons devoir donner connaissance à nos lecteurs des observations, tant écrites que verbales, qui ont été présentées au Comité à ce sujet par notre collaborateur, M. Ch. Nuitter :

En 1844, une plaque commémorative du lieu de mort de Molière fut placée par la Préfecture de la Seine sur la maison de la rue Richelieu, portant le n° 34.

Cette maison n’était pas celle qu’habitait Molière et dans laquelle il avait expiré.

Depuis la publication des *Recherches* de M. Eudore Soulié, on sait d’une façon certaine que le propriétaire de la maison de Molière s’appelait *Baudelet*.

D’autre part, un document presque contemporain prouvait que la maison Baudelet était beaucoup plus près de la rue des Petits-Champs que la maison sur laquelle était placée l’inscription.

La Bibliothèque Nationale possède deux exemplaires d’un précieux manuscrit dont le titre suffit pour faire apprécier combien il serait désirable qu’un travail de cette importance pût être publié :

État et Partition de la Ville et faubourgs de Paris en seize quartiers, chacun des dits quartiers dirigé sous les ordres de Messieurs les Prévost des Marchands et Eschevins, par un quartenier assisté de ses cinquanteniers et dizainiers, divisé de sorte que l’on y peut connaître et voir le nombre des Paroisses, Églises, chapelles, Monastères, communautés, hôtels et maisons, ensemble le nom des habitants, propriétaires et principaux locataires des dites maisons, le tout réduit du premier jour de janvier mil six cent quatre-vingts quatre.

D’après ce document, la maison du sieur abbé Baudelet, occupée par le sieur de Beauprez, est la huitième par la rue des Petits-Champs. Il arrive souvent, dans les recherches de ce genre, que deux maisons ont été réunies par un propriétaire postérieur, ou qu’un vaste immeuble a été divisé ; dès lors, on ne se retrouve plus dans le compte et l’on court le risque de désigner la maison du voisin. Une erreur semblable n’est pas à craindre en ce qui concerne la maison mortuaire de Molière. L’immeuble appartient actuellement à la Cie La Foncière, qui a bien voulu donner communication des titres de propriété, remontant au xviie siècle.

Il résulte de ces titres que la maison n°40 (malheureusement reconstruite de 1765 à 1768), est bien celle qui appartenait à René Baudelet.

La preuve se trouve ainsi faite.

Quand il s’agit de rendre un hommage à la mémoire de Molière, on a cette rare bonne fortune de ne pas rencontrer de contradicteurs.

Il était donc inutile d’insister sur l’intérêt qu’il y aurait à désigner exactement l’emplacement de la maison dans laquelle Molière a passé les derniers mois de sa vie.

Il paraîtrait en même temps convenable que l’inscription placée par erreur sur la maison n°34 fût retirée.

Il faut reconnaître que jusqu’ici on n’a pas été heureux dans les hommages rendus à Molière. Le 9 mai 1876, M. F. Hérold, depuis préfet de la Seine, alors membre du conseil municipal, avait invité l’administration à prendre les mesures nécessaires pour que le monument commémoratif de la naissance de Molière existant sur la maison rue du Pont-Neuf, n° 31, fut transporté à la maison rue St-Honoré, n° 96, et pour que l’inscription en fût rectifiée conformément à la vérité historique, c’est-à-dire qu’on substituât à la date de 1620, qui y est donnée comme année de la naissance de Molière, la date réelle de cette naissance, qui est 1622.[[32]](#footnote-32)

Ch. NUITTER.

# Les illustrateurs de Molière

title : Les illustrateurs de Molière

creator :

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Les illustrateurs de Molière », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no41, Août 1882, pp. 131-141.

created : 1882

*L’Iconographie Moliéresque* a fourni matière à un gros volume de M. Paul Lacroix, dont la meilleure part est consacrée aux portraits, et quelques pages seulement aux suites de figures relatives aux comédies. On sait en effet que la liste des diverses séries d’estampes inspirées par le théâtre de Molière n’est pas longue ; il est même permis de s’étonner qu’un sujet si fécond et si facile à l’illustration n’ait point tenté davantage le crayon et la pointe de nos artistes.

Quoi qu’il en soit, on peut remarquer comme trois périodes dans l’iconographie moliéresque : la première allant de 1682 à 1734 ; la seconde, de cette dernière date à la fin du XVIIIe siècle, et enfin la troisième commençant vers le premier Empire.

Le premier essai d’illustration date des dessins que Brissart exécuta pour l’édition publiée en 1682 par La Grange et Vinot. Le dessinateur s’est-il beaucoup préoccupé de l’exactitude du costume et a-t-il eu l’intention de faire des portraits ? Les habitudes du temps ne permettent guère de lui supposer semblable souci. Les costumes (sauf pour les estampes, copiées sur celles des éditions princeps) sont évidemment ceux portés à la Cour et à la ville vers 1680. Pourquoi vouloir aussi que Brissart se soit attaché à représenter dans ses dessins les traits de l’illustre comédien disparu depuis neuf années, alors qu’il n’a point seulement songé à placer son portrait en tête de ses Œuvres[[33]](#footnote-33) ? La reproduction fréquente, dans ces estampes, de ce type trapu à la figure pleine, aux larges épaules et à la tête d’une grosseur anormale, représentant toujours le même personnage dans un des rôles créés par le chef de l’illustre Théâtre, c’est là, en effet, un fait incontestable. Le tout serait de savoir si le dessinateur n’a point songé au type dramatique plutôt qu’à la figure du comédien ?

Admettons, si l’on veut, que Brissart nous a donné le portrait de Molière : mais résignons-nous alors à penser qu’il en est des portraits du maître comme de ses manuscrits, c’est-à-dire qu’ils sont encore à découvrir, si tant est qu’ils n’aient point à jamais disparu.

Dans tous les cas, les figures de Brissart, les seules à peu près contemporaines, conserveront toujours leur intérêt. On ne saurait donc trop regretter de les voir gravées d’une manière si inégale qu’on les croirait volontiers l’œuvre de plusieurs mains.

Les dessins de Boucher, exécutés vers 1734 pour l’édition in-4° publiée à Paris sous cette date, ouvrent une nouvelle ère à l’illustration moliéresque. Il serait par trop téméraire aujourd’hui d’oser médire de ces estampes ; mais on accordera bien qu’elles eussent gagné à être plus étudiées. On retrouve en effet, dans ces figures, tous les défauts et certaines des qualités du peintre. Mais si l’on veut bien les considérer à leur véritable point de vue, c’est-à-dire à l’état d’interprétation d’une œuvre morale et littéraire de la plus haute portée, il sera impossible de n’être point frappé de ce qu’elles laissent à désirer. En effet, à part certaines scènes mythologiques ou pastorales dont le caractère convenu devait plaire à son crayon facile et gracieux, la veine franche et large de notre Molière n’était pas ce qu’il fallait pour inspirer le talent maniéré de Boucher. Peu heureusement gravée à l’origine, cette suite dut une bonne partie de son succès à l’habileté des Punt et des Frankendaël qui la réduisirent à merveille pour les petites éditions de Hollande, tandis que les graveurs français s’acharnèrent trop souvent à la caricaturer.

Il y avait près de quarante ans que les dessins de Boucher avaient vu le jour, lorsque les libraires associés pour la publication du théâtre de Molière commenté par Bret demandèrent à Moreau le jeune 34 estampes pour orner leur édition. Cette suite d’estampes, exécutée de 1768 à 1773, sans être le chef-d’œuvre de Moreau, mérite de compter parmi les jolies illustrations de ce maître. Il est facile de constater comme deux manières dans ces figures. Les unes, en effet, assez réalistes, peuvent donner les indications les plus précises sur les costumes, le mobilier, l’ornementation et les modes des dernières années de Louis XV. Le convenu et la fantaisie dominent au contraire dans les autres. Les dernières, pour la plupart excellentes, sont en général celles que le graveur a le mieux rendues. Elles n’ont point vieilli et s’éloignent moins de la vérité d’interprétation que les premières, dans lesquelles il est parfois assez difficile de reconnaître les types si larges et si francs créés par le poète comique, dessinés par l’artiste avec une élégance trop grêle et trop tourmentée.

Les figures de Moreau ont encore pour nous un autre intérêt de curiosité ; elles peuvent en effet nous donner une idée assez exacte de ce qu’était vers 1773 la représentation d’une comédie de Molière. Nous nous croyons plus sévères et plus exigeants que nos pères pour tout ce qui touche à la vérité de l’interprétation dramatique ; mais costumes et accessoires mis à part, n’y a-t-il point tout lieu de penser que les comédiens des dernières années de l’ancien régime avaient mieux conservé que ceux qui nous charment aujourd’hui les pures traditions du grand siècle ?

Deux séries de figures, voilà donc tout ce que le siècle des illustrateurs a su donner à Molière, et encore l’une d’elles reste-t-elle antérieure à l’âge d’or de la vignette. Au reste, il n’y a pas lieu de trop s’étonner de voir cette pléiade d’artistes, dont le crayon pourtant si prodigue « a sauvé par les planches » tant d’œuvres mort-nées, rester à demi indifférente devant une telle œuvre : car trop vraie et trop simple pour l’époque, elle n’était alors, en effet, ni à la mode, ni populaire.

Ce fut dans les premières années de ce siècle que Moreau produisit sa seconde série de figures pour les comédies de Molière. Beaucoup moins maussade que les autres productions de sa vieillesse, cette suite eût beaucoup gagné à être plus spirituellement gravée. Mais si elle est loin d’atteindre au faire artistique et au charme de la précédente, on y peut constater par compensation une fidélité plus grande dans la traduction du texte. Le dessinateur paraît s’être beaucoup inspiré de la représentation. On peut donc le tenir pour l’interprète fidèle d’une époque de transition où les habitués du théâtre, sans être encore bien exigeants quant à la vérité du costume, n’auraient plus toléré le convenu de l’âge précédent.

De Moreau vieilli à Desenne, y eut-il progrès ? Il serait assez difficile de se prononcer. En effet, tant que ce dernier artiste s’en tient à ce pseudo-Louis XlV-troubadour, trop cher au goût de la Restauration, il produit des estampes sans grande originalité et trop souvent fort laides. Mais lorsqu’il lui arrive de sacrifier à la fantaisie, Desenne est en général plus heureux. C’est ainsi qu’il serait possible de signaler, dans ses deux suites pour Molière, un certain nombre de planches bien venues, qui seraient même très jolies si le graveur se fût montré moins lourd.

Il eût fallu nommer ici, avant Desenne, Horace Vernet et ses collaborateurs, dont les estampes ont quelque peu précédé les siennes. Mais le faire d’H. Vernet est, après tout, plus moderne que celui du premier dessinateur.

Les figures qu’Horace Vernet a dessinées pour Molière indiquent chez l’artiste une préoccupation évidente de faire des tableaux. Il ne s’est pas en effet borné, comme tant d’autres, à dessiner un ou deux personnages déclamant devant un décor ; mais il a pris la peine de rechercher des situations dramatiques prêtant à l’interprétation, et il a su enfin grouper avec un grand art ses personnages dans une série de compositions dont quelques-unes, celle du *Misanthrope* en particulier, méritent d’être signalées à l’imitation des illustrateurs.

C’est sur ces deux séries d’estampes (et encore sont-elles incomplètes), qu’a surtout vécu la librairie de 1820 à 1860[[34]](#footnote-34). Il convient toutefois d’ajouter à ce bilan les nombreux croquis improvisés par Tony Johannot vers 1835 pour une édition illustrée du théâtre de Molière.

C’était alors le moment où la xylographie renaissait en France. Aussi fallut-il employer à la taille des bois de nombreux graveurs, dont un ou deux à peine ont su rendre avec quelque habileté l’œuvre ingénieuse, mais un peu hâtive, qu’ils avaient à interpréter.

Un aquafortiste au faire individuel et original, M. F. Hillemacher, après avoir d’abord gravé, vers 1857, les portraits des comédiens de la troupe de Molière, publia, peu après, pour orner les œuvres du Maître, une série de petites eaux-fortes en tête de pages, composée d’environ 166 pièces et complétée par plusieurs portraits. Bon nombre de ses vignettes sont très réussies, la plupart bien gravées, et cette publication vaut son prix.

Une suite exécutée dans le même goût, mais d’un format un peu agrandi et d’une exécution plus achevée, vient d’être récemment gravée à l’eau-forte par un habile artiste, M. Foulquier, qui excelle, chacun le sait, dans l’illustration en miniature des classiques du grand siècle. L’on ne saurait assez regretter que ses jolis croquis n’embrassent point le théâtre complet de Molière, ni trop s’étonner en même temps de ce qu’aucun éditeur ne s’est encore rencontré pour demander à l’aquafortiste d’achever ce qu’il a si bien commencé.

Avouons toutefois que M. Foulquier, sans doute pressé par le temps, n’a point toujours donné cette fois sa mesure. La correction de son dessin laisse parfois à désirer, et il lui arrive souvent de tenir ses personnages trop grands pour le cadre étroit qui les enserre. Mais, par contre aussi, lorsque le spirituel artiste a voulu bien faire, il a su créer des eaux-fortes d’un ton exquis, et aussi de charmants petits tableaux (Voir, par exemple, la vignette destinée au 5e acte des *Femmes savantes*).

Comment il arriva qu’en 1875 un éditeur en vint à demander à un illustrateur émérite, M. Lalauze, 34 estampes pour le théâtre de Molière, « chi lo sa » ? Hâtons-nous bien vite de dire que cet éditeur était un Anglais songeant à publier une traduction du grand comique français. Car, depuis 1807, date à laquelle Renouard commanda à Moreau cette deuxième suite dont il vient d’être question, aucun éditeur français ne s’était rendu coupable d’une pareille profusion… Mais revenons à M. Lalauze pour proclamer bien haut qu’il s’est acquitté de sa tâche avec un rare bonheur. Ses estampes semblent bien étudiées ; plusieurs sont ravissantes, témoin celle pour *Don Juan*. Quelques-unes ont une grande allure, en particulier celle du *Misanthrope*, et c’est à peine enfin si une ou deux laissent à désirer. Cette suite est donc, en résumé, une œuvre sérieuse, tout à fait digne d’un artiste dont le talent, plus élégant encore que gracieux, a conquis tous les suffrages.

Ces belles estampes étaient à peine publiées qu’un aquarelliste, dont la mode a bien vite consacré l’incontestable talent, commençait à dessiner, avec une trop sage lenteur, — mais cette fois enfin pour un éditeur français, — une nouvelle série de compositions destinée à un théâtre de Molière en cours de publication. Ces estampes, et de préférence celles qui accompagnent les cinq premiers volumes, méritent d’être louées à côté des précédentes. On sent que M. Leloir, tout en se laissant aller à la fantaisie, s’est beaucoup inspiré aussi de la représentation ; c’est ce qui donne à ses créations un caractère à la fois nouveau et traditionnel d’une originalité tout à fait piquante. Moins préoccupé peut-être que son devancier de faire large et de bien grouper ses personnages, le peintre se complaît surtout dans la vérité de l’expression et aussi dans les détails du costume masculin qu’il excelle à bien rendre. Aussi abuse-t-il un peu des personnages vus de dos. Mais il rachète ce léger travers par un certain nombre de planches véritablement achevées, témoins celles pour *L’École des Femmes* et la *Critique* qui sont, à tout prendre, de charmants petits tableaux.

Or, faire un tableau, c’est là le but vers lequel devrait tendre un illustrateur ; mais combien en ont cure ? Combien s’attachent à faire choix d’une scène capitale, dont la situation résume l’œuvre entière, mette en saillie les principaux personnages et puisse fournir à leur crayon des développements suffisants pour lutter avec le texte ?

Quiconque voudra se donner le régal de parcourir les jolies eaux-fortes consacrées à Molière par nos artistes contemporains ne pourra, je crois, manquer de constater combien, en général, ils ont mieux réussi à rendre les petits ouvrages du Maître que ses grandes créations. On dirait qu’ils réservent pour ceux-là tout le charme de leur pointe et de leur imagination, tandis qu’ils reculent devant celles-ci. Veut-on s’édifier sur ce point ? qu’on compare, par exemple, dans la suite de M. Leloir, l’estampe du *Sicilien* avec celle du *Misanthrope*. Il est vrai de dire que, depuis Moreau, *L’Amour peintre* a toujours réussi à inspirer les dessinateurs qui, sans doute par respect pour la tradition, se croient tenus de faire à cette œuvre, un peu effacée, tous les honneurs de leur talent et de leurs préférences.

Quoi qu’il en soit, cette tendance de nos artistes vaut la peine d’être signalée ; si grande soit, en effet, la liberté de l’art, elle ne devrait jamais aller jusqu’à méconnaître, dans la hiérarchie des œuvres intellectuelles, une certaine proportion et une certaine mesure.

Cette proportion et cette mesure, les éditeurs sont, eux aussi, trop enclins à l’enfreindre en prodiguant les estampes et les vignettes à des ouvrages trop souvent sans portée morale et littéraire, tandis qu’ils iront marchander au *Tartuffe* et aux *Femmes savantes* une illustration plus ample qu’au *Mariage forcé.* Comme si, réduire l’artiste le plus original à une unique estampe, pour interpréter certaines des comédies de Molière, ce n’était pas presque infailliblement le condamner, et nous avec lui, à de monotones redites !

Serait-ce donc, après tout, rêver l’impossible, qu’espérer voir enfin chaque acte des comédies commenté par une belle estampe, que viendraient compléter une vignette en tête de page et un cul de lampe ? Non, certes, puisque c’est là un desideratum justifié par la nature même du poème dramatique, en deçà duquel il n’y a pas, à tout prendre, d’illustration possible.

La mode est à Molière, et peut-être est-ce là un mal ; car la préoccupation trop exclusive de l’histoire ou plutôt du roman de sa vie tend quelque peu à reléguer au second plan son œuvre incomparable. Comment se peut-il donc faire qu’on n’ait point encore tenté d’élever à son honneur un monument comparable à celui que l’art typographique et iconographique français a su créer, au commencement de ce siècle, pour la gloire de Racine, et que l’édition du Louvre attende encore son pendant ? Il serait temps cependant de voir enfin le théâtre de notre grand peintre de mœurs véritablement traduit et interprété par la main des maîtres contemporains, avec une recherche, un art et un luxe dignes de lui et de la France.

Or, comme il est trop certain qu’aucun éditeur ne voudra nous donner cette édition, pourquoi une société d’amateurs et de moliéristes n’en ferait-elle point les frais ?

Quelles spirituelles et charmantes estampes et vignettes saurait nous donner, par exemple, l’association de crayons aussi souples et aussi éprouvés que ceux de MM. Lalauze, Leloir et Foulquier, si, justement honorés de collaborer à une édition de Molière et bien convaincus que ce n’est point trop de tout leur talent pour se maintenir à la hauteur de leur tâche, ils voulaient bien y travailler avec une conscience égale à leur goût !

Un icono-moliérophile.

# Rachel interprète de Molière

title : Rachel interprète de Molière

creator :

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Rachel interprète de Molière », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no41, Août 1882, pp. 142-144.

created : 1882

M. Georges d’Heylli vient de publier à la librairie des bibliophiles, sous le titre de *Rachel d’après sa correspondance*, un important travail sur la vie artistique de la grande tragédienne. Ce travail forme un beau volume grand in-8°, orné de quatre portraits, gravés à l’eau-forte par Massard, et il contient un très grand nombre de lettres de Rachel, dont plusieurs sont publiées pour la première fois.

Nous emprunterons au volume de M. d’Heylli quelques curieux renseignements relatifs aux rares personnages de Molière que Rachel interpréta au théâtre :

Pendant son séjour à la petite salle Molière que dirigeait l’ancien tragédien St-Aulaire, et où elle joua, de sa quatorzième à sa seizième année, trente-quatre rôles les plus divers de l’ancien répertoire, elle aborda cinq personnages des pièces de Molière, Marinette du *Dépit amoureux*, Dorine du *Tartuffe*, Martine des *Femmes savantes*, Célimène puis Eliante du *Misanthrope*.

Le 30 avril 1839, elle joua Dorine à l’Odéon, dans une représentation à son propre bénéfice[[35]](#footnote-35).

Sur la scène de la Comédie française même, Rachel ne joua qu’un seul rôle de Molière, Marinette du *Dépit amoureux* (1er juillet 1844), dans une représentation au bénéfice de sa famille, où elle avait d’abord joué *Phèdre*. La comédie du *Legs* complétait la représentation, qui produisit une recette de 11 082 francs, assez élevée pour l’époque. Rachel n’obtint qu’un succès de curiosité ; il est évident que son talent et que son physique surtout ne se prêtaient aucunement à l’interprétation d’un rôle de soubrette. Ce fut d’ailleurs la seule fois qu’elle joua du Molière à la Comédie française.

Le 15 janvier 1847, elle concourut à l’éclat de la représentation donnée en l’honneur de l’anniversaire de la naissance de Molière en créant, dans un petit à-propos en un acte, en vers, de M. Jules Barbier, intitulé *L’Ombre de Molière*, un personnage qui représentait la comédie sérieuse ; Mlle Aug. Brohan faisait la comédie légère ; Got était Mercure ; Maillard faisait un poète, enfin Provost était Molière lui-même. Rachel et Aug. Brohan ne parurent dans cet à-propos, qui eut sept représentations, que le premier soir seulement.

Mais c’est à Londres, pendant sa tournée de 1847, que Rachel se montra dans le rôle de Molière qui lui fit le plus d’honneur, paraît-il, mais qu’elle n’osa cependant jamais jouer à Paris, Célimène du *Misanthrope*. Elle raconte elle-même, dans une bien curieuse lettre que reproduit le livre de M. d’Heylli, cette intéressante soirée ; nous en citerons la partie qui concerne sa prise de possession du rôle de Célimène :

À Madame Samson,

Londres, 1847.

Chère Madame Samson,

Je l’ai enfin passé, ce fameux jour qui annonçait *Le* *Misanthrope*: j’ai joué Célimène. Mais ce qui va sans doute vous étonner, c’est que j’y ai obtenu un véritable succès… Mon entrée en scène m’a d’abord valu de nombreuses salves d’applaudissements ; mon costume m’allait à merveille et la coiffure me faisait presque jolie ; quel changement !… La scène des portraits a fait beaucoup rire ; je me suis rappelé de mon mieux les conseils de mon parfait professeur ; aussi m’a-t-on rappelée après le second acte. La grande scène avec la prude Arsinoé a produit un grand effet ; mais, à mon sens, je crois y avoir voulu être plus savante et *diseuse* que mordante et piquante. Les deux derniers actes, que je n’ai pu répéter avec M. Samson, peuvent gagner énormément ; mais ici tout a été pour le mieux, et vraiment je suis très satisfaite de ce succès. Les journaux dépassent l’éloge, et je suis ravie qu’ils soient écrits en anglais pour n’être pas tentée de vous les faire lire. Mais si M. Samson veut se mettre en tête de m’apprendre bien Célimène, je suis persuadée que j’aurai aussi un succès sur notre chère grande scène française...

RACHEL.

Rachel joua encore Célimène dans sa grande tournée de 1849 (à Tours) ; enfin, dans une de ses représentations en Amérique, le 20 octobre 1855, elle joua le second acte du *Misanthrope*. Et c’est bien la dernière fois, ce jour-là, qu’elle parut dans un rôle de Molière.

LA RÉDACTION.

# Sur deux vers de l’*Élomire hypocondre*

title : Sur deux vers de l’*Élomire hypocondre*

creator : Montaiglon, Anatole de (1824-1895)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Sur deux vers de l’*Élomire hypocondre* », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no41, Août 1882, pp. 145-148.

created : 1882

Dans la préface de l’excellente réimpression que M. Livet a donnée, en 1878, chez Liseux, de l’*Élomire hypocondre*, en citant (p. lxxv) les vers si curieux de la première scène de l’acte IV :

                          Crois-moi, cher Mascarille,

Fais toujours le Docteur, et fais toujours le drille ;

Car enfin, il est temps de te désabuser,

Tu ne naquis jamais que pour faquiniser...

Mais si tu te voyais, quand tu veux contrefaire

Un amant dédaigné qui s’efforce de plaire :

Si tu voyais tes yeux hagards et de travers,

Ta bouche grande ouverte en prononçant un vers,

Et ton col renversé sur tes larges épaules,

Qui pourraient à bon droit être l’apuy des Gaules.

Il ajoute en note : « On a respecté, dans cette réimpression (p. 108), la leçon de l’édition originale, qui porte l’*apuy de gaules* » ; celle que nous donnons ici nous paraît offrir un sens plus satisfaisant.

À coup sûr, Le Boulanger de Chalussay n’en est pas à cela près d’une plaisanterie forcée. Si c’était son texte, on serait forcé de comprendre qu’il a raillé Molière en en faisant un Atlas ridicule, capable de porter la France si on la mettait sur ses épaules ; mais il serait plus simple de s’en tenir au texte.

*Épaules* a peu de rimes exactes ; il y a *Gaules*, *saules* et la monnaie romaine qu’on appelle *Paules*, *gaules*, et puis rien. Dans la comédie et à propos de valets, *épaules* et *gaules* s’appellent naturellement. Ainsi dans *L’Étourdi*, Molière a fait dire une première fois à Mascarille (acte II, scène VII, vers 735-6) :

Il ne me fallait pas payer en coups de gaules

Et me faire un affront si sensible aux épaules,

Et une seconde fois à Trufaldin (acte IV, scène V, vers 1549) :

                             D’un chêne grand et fort...

Je viens de détacher une branche admirable,

Choisie expressément de grosseur raisonnable,

Dont j’ai fait sur le champ, avec beaucoup d’ardeur,

Un bâton à peu près, oui, de cette grandeur,

Moins gros par l’un des bouts, mais, plus que trente gaules,

Propre, comme je pense, à rosser les épaules,

Car il est bien en main, vert, noueux et massif.

C’est du Molière, il est vrai, et de 1653, mais Le Boulanger de Chalussay emploie aussi en 1670 les deux rimes, en quelque sorte fatales. Il fait dire par Isabelle à Lazarille (acte I, scène I, p. 11-12) :

                               Apprenez qu’un valet

Qui se moque d’un Maître a souvent du balet,

Et, si vous ne voulez proscrire vos épaules,

Taisez-vous, et sachez que nous avons des gaules.

Plus loin, vers la fin du premier acte, dans la querelle d’Elomire et de l’opérateur Barry, il fait dire au premier :

                                                      Si ce n’était

Que vous êtes chez moi, le gourdin trotterait…

l’orviétan.

Le gourdin trotterait ! Dis donc sur tes épaules.

Tarte à la crème !

En même temps, comme il fait faire au chapeau d’Elomire un tour sur sa tête, celui-ci, « transporté de colère à ce tour de chapeau », s’écrie :

Ah ! Tête ! À moi, mes gens ! Des gaules !

Lazarille, fondons sur ces croque-crapauds.

On en trouverait d’autres exemples dans les comédies du temps, mais il doit suffire de ceux du Boulanger de Chalussay pour croire que, dans les trois passages, *gaules* n’a pas d’autre sens que celui de bâton, sans aucune allusion géographique française ni gauloise, et que : « tes épaules pourraient avoir l’appui de gaules » veut dire simplement, malgré le méchant français : « Tu pourrais bien être bâtonné. »

Puisque j’ai rapproché des passages de *L’Étourdi* et d*’Elomire hypocondre*, un autre passage de la seconde pièce en éclaircit un de la première. Dans les éditions anciennes de Molière (acte 5, scène I, vers 1677-78), Ergaste dit à son camarade :

Par les soins vigilants de l’Exempt balafré,

Ton affaire allait bien ; le drôle était coffré, etc.

Sans capitale à *balafré*, qui paraissait ainsi, non pas un nom propre, mais une épithète.

Dans la liste des personnages d’*Elomire,* après *Un exempt du Guet*, se trouvent *Le Balafré et Sans-Malice*, *Exempts du Guet*. C’est au dénouement qu’il figure, p. 119-26 sous le nom de *Le Balafré*, *La Balafre et Balafré* :

Ayant mis notre fou dans la chambre prochaine

Avec son Lazarille et notre Balafré...

Les éditeurs modernes ont donc eu raison de suivre l’édition de 1773, qui donne pour la première fois *Balafré* avec une grande lettre initiale, laquelle affirme clairement sa qualité de nom propre. L’Exempt d’*Elomire hypocondre*est très certainement un souvenir volontaire et un rappel moqueur de l’Exempt de *L’Étourdi*.

Anatole de MONTAIGLON.

# Molière en Pologne

title : Molière en Pologne

creator : Estreicher, Karol (1827-1908)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière en Pologne », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no41, Août 1882, pp. 149-150.

created : 1882

C’est vers le milieu du XVIIIe siècle qu’on a commencé à jouer aux théâtres polonais les pièces de Molière, et à publier les traductions polonaises de ses comédies, faites pour ces théâtres.

*Les Précieuses ridicules* et *Le Médecin malgré lui* sont les premières pièces qu’on ait représentées en polonais au théâtre de Nieswiez, résidence de la famille princière de Radziwill. La princesse Françoise Ursule Radziwill publia la traduction de ces deux comédies en 1754, à Nieswiez.

À dater de cette époque, Molière est devenu le premier génie dramatique qui exaltât dans le public polonais l’amour du théâtre. Les traductions polonaises de ses pièces paraissaient l’une après l’autre. Les bibliographes en comptent plus de trente imprimées avant la fin du XVIIIe siècle.

Mais ce n’est que le XIXe siècle qui enrichit la littérature polonaise des traductions classiques, en prose et en vers, des comédies de Molière. On en compte plus de vingt, outre celles qui restent en manuscrits dans les répertoires des différents théâtres. C’est sur ces versions, très correctes, qu’on joue aujourd’hui les pièces de Molière aux théâtres de Varsovie, de Cracovie, de Léopol, de Posen, etc.

Le plus distingué des traducteurs est incontestablement François Kowalski, qui a même donné les œuvres complètes de Molière traduites en vers et composant VIII volumes in-8° imprimés à Vilna entre 1847 et 1850. Cette édition est précédée d’une savante biographie de Molière.

Charles ESTREICHER,  
Directeur de la Bibliothèque publique de Cracovie.[[36]](#footnote-36)

# Sur « Le procès de Molière et d’un médecin »

title : Sur « Le procès de Molière et d’un médecin »

creator : Bilco, Joseph (1858-1882)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Sur « Le procès de Molière et d’un médecin » », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no41, Août 1882, pp. 151-152.

created : 1882

Le fait « bien nouveau et bien curieux » que M. Paul Lacroix croit avoir découvert (v. *Le* *Moliériste* de juin) n’est pas du tout inconnu. Grimarest en parle dans sa *Vie de Molière* [Edition originale, 1705, pages 74 à 77]. Sa version est, il est vrai, un peu différente de celle que M. Lacroix a recueillie. La femme du médecin serait venue à la comédie avec un billet donné ; et quand Armande Béjart lui envoya dire de sortir, « plus avare que susceptible de honte, elle aima mieux se retirer que de payer sa place. » Point de matière à procès là-dedans. Mais Le Boulanger de Chalussay raconte l’histoire comme l’auteur cité par M. Lacroix :

Nous avions résolu, mes compagnons et moi, dit Elomire[[37]](#footnote-37),

De ne jouer jamais, excepté chez le Roi,

Devant ce médecin, ni devant sa séquelle ;

Pourtant, soit à dessein de nous faire querelle,

Soit par d’autres motifs, la femme de ce fat

Vint pour nous voir jouer : mais elle prit un rat :

Car la mienne aussitôt en étant avertie,

Lui fit danser d’abord un branle de sortie.

Comme alors je croyais que tout m’était permis,

Je négligeai d’en dire un mot à mes amis.

Las ! J’aurais prévenu par là ce que ce hère,

Pour venger cet affront, ne manqua pas de faire.

Je fis donc ce faux pas ; tandis ce raffiné

Prévint toute la Cour dont je me vis berné.

Car par un dur arrêt qui fut irrévocable

On nous ordonna presque une amende honorable.

Le Nemestz de M. Paul Lacroix n’a fait qu’abréger et mettre en prose le récit de Le Boulanger de Chalussay.

Il est inutile de faire remarquer que des deux versions, celle de Grimarest est la seule admissible. Il y a là sans doute un fait vrai, que l’auteur d’*Elomire hypocondre*, dans sa haine pour Molière, a exagéré et travesti, sans se soucier de la vraisemblance. On comprend bien qu’Armande Béjart ait fait expulser la porteuse d’un billet de faveur ; mais une spectatrice payante, ce serait un excès d’impertinence incroyable, et impossible. Le procès dont parlent Le Boulanger de Chalussay, Nemestz après lui, et M. Paul Lacroix, n’a jamais pu avoir lieu.

*Athènes*, juin 1882.

C. DELAMP.

Mêmes observations de notre collaborateur M. Auguste Vitu et de M. le Dr Mahrenholtz, de Halle.

G. M.

# Le cabinet du Misanthrope

title : Le cabinet du Misanthrope

creator : C.D.

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Le cabinet du Misanthrope », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no41, Août 1882, pp. 155-156.

created : 1882

Le sens du mot *cabinet* dans le fameux vers : « Franchement, il est bon à mettre au cabinet », est toujours contesté et le sera toujours. M. Picot, dans *Le* *Moliériste* même (tome II, p. 246), tient pour le sens de meuble à serrer des papiers, et il apporte à l’appui deux vers de Robinet :

On en trouve le style net

Noble et digne du cabinet.

Ces deux vers, à mon avis, vont directement contre l’opinion de M. Picot. Un sonnet à mettre au cabinet, ce serait un sonnet « d’un style net et noble. » Je préférerais un des deux autres sens, cabinet de travail, ou l’*autre* cabinet. On a quelquefois contesté que le mot eût déjà ce sens au XVIIe siècle, mais à tort. Je lisais l’autre jour, dans l’*Épître aux beurières* de Paris, qui précède l’*Alizon* de Discret (2e éd. 1664, réimp. dans *L’Ancien théâtre français* de Jannet) le passage suivant :

Tel qui n’a pas un écu pour acheter un livre entier en voit du moins quelque petite partie à bon marché, puisque vous en donnez toujours quelque lambeau par-dessus les denrées que vous débitez ; et par ce moyen il peut, pour peu d’argent qu’il ait, goûter les charmants entretiens de ces grands génies, s’il ne se sert de leurs œuvres à autre usage dans le cabinet.

C’est un exemple à ajouter à tous ceux que M. Paul Lacroix, si j’ai bonne mémoire, a réunis dans un volume de l’*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. L’équivoque était possible dès le XVIIe siècle ; et, du moment qu’elle était possible, je n’hésite pas à dire qu’elle était prévue et voulue. Supposer le contraire, c’est admettre une bien étrange inadvertance de la part de Molière, qui, auteur et acteur, savait mieux que personne combien les foules sont promptes à saisir le double sens des mots, et comme elles en rient.

C. D.

# Correspondance (Cotin et Trissotin)

title : Correspondance (Cotin et Trissotin)

creator : Un Provincial

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Correspondance (Cotin et Trissotin)», *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no41, Août 1882, pp. 157-158.

created : 1882

Monsieur le Directeur,

Votre savant collaborateur M. Paul Lacroix écrivait, dans la dernière livraison du *Moliériste*, à propos de Cotin-Trissotin :

Nous ne croyons pas qu’on ait encore mis en regard deux passages très curieux et très importants du *Mercure Galant* de 1672, dans lesquels il est question des *Femmes savantes* et du personnage épisodique de Trissotin, que Molière avait imaginé pour donner satisfaction *à une de ses anciennes colères* contre l’abbé Cotin. *Il est à présumer*que l’abbé Cotin ne l’avait pas ménagé dans un des sermons qui attiraient en foule la société précieuse et l’élite des gens de cour. Voici la première note, *que Molière pourrait bien* avoir rédigée lui-même…

Viennent deux extraits, empruntés au *Mercure galant*, suivis d’un troisième, emprunté à Bayle.

Or, la *Vie de Molière* par Taschereau reproduit les extraits du *Mercure galant* et de Bayle, que l’on trouve aussi dans la notice consacrée à l’abbé Cotin par M. Ch. L. Livet dans *Précieux et Précieuses*.

Relevons, dans ce dernier ouvrage, un amusant passage de Cotin appelant Molière à son secours pour combattre Ménage : — « Je pensais, dit-il, que toute la ménagerie fût achevée quand on m’a averti qu’après Les Précieuses on doit jouer chez Molière Ménage hypercritique, le faux savant et le pédant coquet : vivat ! » — Et Cotin ajoutait, — curieux détail : « Les comédiens ont mis dans leurs affiches qu’il faudra retenir les loges de bonne heure et que tout Paris y doit être, parce que toutes sortes de gens, grands et petits, mariés ou non mariés, sont intéressés au Ménage : c’est une plaisanterie de comédiens. »

On voit, par les lignes qui précèdent, que Cotin ne s’était point senti atteint par les attaques de Molière contre *Les* *Précieuses*, dont il avait lui-même plus d’une fois raillé les travers. Ceci nous amène à adresser au savant Bibliophile une prière. Nous lui saurions un gré infini de nous citer un seul des sermons de Cotin qui fasse allusion à Molière, une seule plainte de Cotin contre Molière, un seul motif bien authentique des colères de Molière contre Cotin.

Nous faisons une réserve cependant : il serait possible qu’il se trouvât quelques lignes hostiles à Molière dans la *Critique désintéressée* dirigée par Cotin contre le sieur des Vipéreaux — (Despréaux). Taschereau l’assure ; mais, malgré sa légitime autorité, nous n’osons ni l’affirmer ni le nier, n’ayant pas sous les yeux la *Critique*. Sur ce point nous nous en rapporterons à M. Paul Lacroix.

UN PROVINCIAL.

# Un nouveau dénouement du *Tartuffe*

title : Un nouveau dénouement du *Tartuffe*

creator :

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Un nouveau dénouement du *Tartuffe* », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no42, Septembre 1882, pp. 163-174.

created : 1882

L’extrait suivant, qui occupe les pages 387 à 402 de la Notice des travaux de l’académie du Gard pendant l’année 1808[[38]](#footnote-38), est si peu connu qu’il n’est pas même mentionné par M. Paul Lacroix dans sa précieuse Bibliographie Moliéresque.

Nous croyons devoir le réimprimer à titre de curiosité, sans avoir besoin d’affirmer que notre but n’est pas de voir la Comédie Française substituer au dénouement de Molière celui de M. Vincens Saint-Laurent.

La poésie dramatique est la plus belle portion de la gloire littéraire de la France ; c’est elle qui a surtout assuré à notre langue son triomphe et son universalité ; c’est sur nos théâtres que la pureté du goût de la nation, et ce sentiment exquis des convenances qui l’a si longtemps distinguée, se font éminemment sentir. Aussi tous les esprits raisonnables et cultivés, que n’aveugle pas trop de haine ou de prévention, se sont-ils, dans tous les pays, empressés de rendre à nos grands écrivains en ce genre, un hommage pour ainsi dire universel. Naples, Milan, Vienne, Berlin, Pétersbourg, Londres même, ou se sont approprié leurs chefs-d’œuvre en les traduisant, ou ont élevé des théâtres et appelé des comédiens français. Peu de gens, depuis l’époque brillante où ces grands hommes ont vécu, avaient osé leur contester leur gloire. Aujourd’hui d’autres causes d’animosités renforçant l’envie littéraire, il s’est élevé contr’eux, dans le nord, une école de dénigrement ; mais, à coup sûr, ce ne sont ni les Lessing, ni les Goethe, ni les Schiller qui professent ces opinions dédaigneuses : le génie sent le génie sous quelque habit qu’il se présente à lui. Shakespeare se fût agenouillé devant Corneille et Molière, et leur eût rendu le même respect que Lopez de Vega témoignait aux anciens, même en abandonnant leurs traces :

J’écris en insensé, mais j’écris pour des fous.

Que ceux donc qui ne sentent pas les sublimes beautés de nos grands maîtres jettent la plume et prennent le hoyau, la bêche ou la truelle :

Soyez plutôt maçon, si c’est votre talent.

Parmi ceux de nos écrivains qui se sont illustrés dans cette carrière difficile et brillante, Molière tient sans contredit la première place dans l’opinion générale : on a pu comparer, avec raison, Sophocle et Euripide à Corneille, Racine et Voltaire, et nos voisins ne craignent pas de leur égaler leur Shakespeare. Mais Molière ! Quel poète comique, soit ancien, soit moderne, soit national, soit étranger, oserait-on lui mettre en parallèle ? Sa gloire est sans rivale, sa supériorité reconnue. Un seul parmi ses compatriotes s’est élevé contre ce consentement unanime, mais il n’y a pas eu deux Erostrates littéraires.

 Nous ne prétendons pas pour cela, sans doute, que les ouvrages de ce rare génie soient entièrement exempts de défauts. En aucun genre l’infaillibilité ne fut jamais le partage de l’homme ; l’estime qu’on fait d’un grand écrivain doit être le fruit d’un jugement, et non pas un culte. L’homme de lettres ne voudrait pas d’une approbation aveugle : tout admirer, c’est n’admirer rien ; et une juste critique est la preuve et le garant d’un juste éloge.

Cet hommage indirect, que le goût acquitte envers le talent, M. *Vincens Saint-Laurent* vient de le rendre à Molière d’une manière bien ingénieuse, dans un morceau de littérature qui a pour titre : *Du dénouement de la comédie de Tartuffe*.

On a, dit-il, reproché à Molière la défectuosité des dénouements : plusieurs, en effet, sont uniformément romanesques et peu dignes des beautés multipliées des pièces qu’ils terminent. Il est difficile de se persuader que l’homme de génie qui a si savamment combiné toutes les autres parties de ses plans, inventé tant d’heureuses situations, mis en jeu un si grand nombre d’admirables ressorts et produit des effets comiques si variés, n’eût pas été doué d’assez de force et de fécondité pour assortir la fin de ses comédies à tout le reste, si des causes étrangères à son talent ne l’avaient pas empêché de soutenir jusqu’au bout son essor.

M. *Vincens Saint-Laurent* trouve les causes perturbatrices du talent de Molière dans sa qualité de directeur de comédie, qui le mettait souvent dans la nécessité de travailler pour sa troupe plus que pour sa gloire, et dans l’obligation non moins contrariante où il était encore, de composer de commande et de se conformer aux ordres d’un prince absolu, accoutumé à faire tout plier devant ses désirs, jusqu’au génie par lui-même si indépendant et si libre.

 Les dénouements de *L’École des Maris*, du *Misanthrope*, prouvent assez que Molière, laissé à lui-même, savait finir une comédie comme la nouer et la conduire : le dénouement surtout du dernier de ces chefs-d’œuvre nous paraît le comble de l’art en cette partie. Comme il sort du sujet et des caractères ! Comme il se déroule pour ainsi dire sans effort et de lui-même ! On voit qu’ici le poète s’est donné tout le temps de mûrir ses idées et de combiner ses moyens : aussi disait-il, en parlant de sa comédie du Misanthrope : « Oh ! Celle-là, je l’ai faite pour moi. »

Il n’en est pas de même du dénouement de *Tartuffe*; et cependant ici le temps et la réflexion ne manquèrent point au talent, puisque l’ouvrage, commencé en 1664, ne fut terminé que trois ans après. On a peine aujourd’hui à démêler quels motifs ou quels dégoûts purent engager Molière à produire, dans l’état où nous la voyons, la fin d’un de ses plus beaux ouvrages. Il semble impossible que le talent qui avait conçu et exécuté, avec une supériorité qu’on n’a point égalée, le premier des chefs-d’œuvre, si ce n’est de l’*art,* du moins du *génie* comique, n’eût pas facilement trouvé et tiré de l’essence du sujet un moyen, digne de lui, de punir l’imposteur et de sauver sa victime.

Ce moyen paraît même à M. *Vincens Saint-Laurent* s’offrir si naturellement à l’esprit, qu’il ne peut avoir échappé à la vue du Maître, puisque lui-même en fut frappé à la première lecture réfléchie qu’il fut en état de faire du *Tartuffe*.

Laissons notre auteur exposer et développer lui-même ses idées :

J’ai longtemps repoussé comme un sacrilège le désir d’essayer de réaliser cette idée : mon opinion a toujours été qu’à moins d’oser porter une main téméraire sur les ouvrages de Racine, il ne pouvait y avoir, en littérature, d’entreprise plus hardie que d’oser toucher aux comédies de Molière. En vain un poète comique de nos jours[[39]](#footnote-39) a heureusement extrait, des scènes confuses qui constituaient la *Suite du Menteur* de Corneille, une pièce régulière, comique, et où ne brille qu’avec plus d’éclat ce qui a été conservé du premier auteur ; en vain a-t-on élagué, au théâtre, un grand nombre de superfluités des tragédies de *Cinna*, du *Cid* et des *Horaces*, et donné, par ces retranchements, plus de rapidité à leur marche, plus de vivacité à l’intérêt, plus d’unité et d’ensemble à l’action ; en vain la même tentative de mettre en vers *Le* *Festin de Pierre* a-t-elle réussi à Thomas Corneille : mes scrupules ont résisté, pendant trente ans, à l’appât de ces exemples.

Chaque fois que la tentation me prenait de surmonter mes craintes, mon imagination épouvantée me ramenait aussitôt au dénouement d’*Iphigénie en Aulide*, si désastreusement mis en action par un écrivain d’ailleurs estimable[[40]](#footnote-40) ; elle me montrait aussi les mutilations que les comédiens se sont quelquefois permises sur plusieurs pièces de Molière, et le cri général de réprobation qu’avait excité cette double audace, retentissait comme un sinistre présage à mon oreille.

On ne risque rien, dit Winkelmann[[41]](#footnote-41), de chercher plutôt des beautés que des défauts dans les ouvrages des grands maîtres. L’observateur en trouvera sûrement, ajoute-t-il, et l’on ne pourra pas dire qu’elles soient l’effet de son imagination, persuadée d’avance qu’elle va voir du beau : ce beau est réel, et qui ne l’a pas senti, doit voir et revoir jusqu’à ce qu’il l’aperçoive.

Profondément pénétré de ce principe, je l’ai toujours opposé aux critiques des chefs-d’œuvre dramatiques, même à celles qui me paraissaient les mieux fondées, et il a plus d’une fois servi à m’en démontrer l’injustice ou l’erreur.

J’ai mis la même obstination à découvrir les beautés cachées du dénouement de *Tartuffe*, mais infructueusement. L’application du principe de Winkelmann n’a pas produit ici le même résultat. Je n’ai jamais pu trouver aucune raison qui excusât l’intervention, dans la catastrophe, d’un personnage subalterne, jusqu’alors entièrement étranger à l’action, ni la singulière fantaisie du roi, lorsqu’il a reconnu dans Tartuffe un *fourbe renommé,* de l’envoyer encore braver, insulter d’honnêtes gens, et de ne faire exécuter l’ordre de l’arrêter qu’en présence d’Orgon et de sa famille ; ni cet éloge intempestif du monarque, qui, dans le moment où il est prononcé, produit l’effet de l’eau froide sur un corps brûlant.

Je l’ai déjà dit : il s’offrait un expédient simple, naturel, naissant du fond du sujet, lié à l’action, formant un trait de caractère de l’un des personnages secondaires, mais essentiels de la pièce et propre, en mettant ce personnage en jeu d’une manière plus active, à accroître l’intérêt et la satisfaction du spectateur. Ne vaudrait-il pas mieux, en effet, que le dévouement de Valère ne se bornât pas à donner avis à Orgon du danger qui le menace, et à l’offre de l’accompagner dans sa fuite ; mais qu’en outre ce fût lui qui trouvât le moyen d’éclairer la justice du prince, de sauver l’innocence et de faire punir le coupable ?

Je le répète : cette idée se présente si bien d’elle-même, du moins à mes yeux, que je regarde comme indubitable qu’elle était venue aussi à Molière, et qu’il n’a préféré le dénouement qu’il nous a laissé, que pour en faire un rempart à sa pièce contre ses ennemis.

Quoi qu’il en soit, la nouvelle combinaison que je propose n’exige presque aucun changement dans la disposition des scènes ; elle ne demande que quatre vers au premier acte, pour fonder la possibilité de l’action de Valère ; une lettre au lieu de la scène où- il amène un carrosse et apporte de l’argent à Orgon, et le récit du succès de ses démarches, fait par lui-même, à la place de ce long panégyrique de Louis XIV, si mal amené.

Telle est la pensée qui me poursuit depuis ma plus tendre jeunesse. Chaque fois que j’ai lu *Tartuffe*, l’envie d’en essayer l’effet est venue assiéger mon esprit. Je l’avais constamment repoussée, mais j’arrive sur les confins de la vieillesse, et je dois croire que ma force morale se ressent du voisinage, puisque j’ai eu la faiblesse de succomber à la tentation. Je ne m’en vante pas ; je m’en accuse : j’en fais, par mon aveu, amende honorable.

Voici donc comment j’ai exécuté mon audacieuse entreprise :

Dans la scène sixième du premier acte, Molière fait dire par Cléante à Orgon :

                  Vous savez que Valère

Pour être votre gendre a parole de vous.

Entre ces deux vers j’en intercale quatre de la manière suivante :

                   Vous savez que Valère

Est riche, noble, sage et très considéré ;

Que la faveur d’un oncle, à la cour fort ancré,

Aux plus brillants emplois lui permet de prétendre,

Et que même déjà, pour être votre gendre,

Cet aimable jeune-homme a parole de vous.

C’est assez, ce me semble, pour préparer l’évènement du cinquième acte, et jusque-là aucun autre changement n’est nécessaire.

Au cinquième acte, au lieu de faire paraître Valère lui-même, lorsqu’il vient engager Orgon à fuir, un valet de confiance apporterait une lettre et dirait, en la remettant à Orgon :

Valère veut, monsieur, que, sans perdre un instant,

Je remette en vos mains ce billet important ;

Il sait tous vos chagrins, et le sien est extrême.

S’il ne vient pas encor le témoigner lui-même,

C’est que votre intérêt demande ailleurs ses soins.

Pour votre sûreté, pour vos premiers besoins,

Avec mille louis qu’ici je vous apporte,

J’amène son carrosse, il est à votre porte :

Et dans un endroit sûr, qu’on ne soupçonne pas,

Mon maître m’a prescrit d’accompagner vos pas.

Hâtez-vous.

Orgon.

                    Ciel ! Ma fuite est-elle nécessaire ?

Le Laquais.

Lisez, monsieur, la lettre explique ce mystère.

Orgon lit*.*

Pour prix de vos bienfaits et de votre amitié,

Abusant d’un dépôt à sa foi confié,

Dans un danger pressant un scélérat vous jette.

         Je sais, à n’en pouvoir douter,

         Qu’au ministre il vient d’apporter

D’un criminel d’état l’importante cassette

Dont au mépris, dit-il, du devoir d’un sujet,

Vous avez conservé le coupable secret.

         Partez, monsieur, partez sur l’heure ;

         Qu’une impénétrable demeure

Vous dérobe à l’affront de vous voir arrêter :

Il en a surpris l’ordre et doit l’exécuter.

Cléante.

Voilà ses droits armés, et c’est par où le traître

De vos biens qu’il prétend cherche à se rendre maître.

Orgon.

L’homme est, je vous l’avoue, un méchant animal :

(Il reprend la lettre et continue de lire)

Le moindre amusement vous peut être fatal :

N’écoutez point, monsieur, un imprudent courage ;

Je vous offre avec joie un asile assuré ;

Acceptez-le, tandis qu’ici je resterai

Pour tâcher, s’il se peut, de conjurer l’orage.

Valère.

Las ! Que ne dois-je pas à ses soins obligeants !

Pour l’en remercier il faut un autre temps,

Et je demande au ciel de m’être assez propice

Pour reconnaître, un jour, ce généreux service :

Adieu ; prenez le soin, vous autres...

Cléante.

                                                         Allez tôt ;

Nous songerons, mon frère, à faire ce qu’il faut.

Ici entre Tartuffe à la suite de l’exempt, et il n’y a rien à changer à cette scène jusqu’au moment où, réduit au silence par les raisonnements de Cléante et par les justes reproches du reste de la famille, Tartuffe dit à l’exempt :

Délivrez-moi, monsieur, de la criaillerie,

Et daignez accomplir votre ordre, je vous prie.

À ces mots, que Valère entend en accourant, il présente à l’exempt un papier qu’il tient à la main, et s’écrie :

Votre ordre, le voilà. Prévenu par Damis

Du trouble où dans ces lieux un fourbe vous a mis,

Je vole chez mon oncle, et, par ma vive instance,

J’obtiens que son crédit prenne votre défense ;

Il court chez le ministre, et dès ses premiers mots

Lui fait du scélérat détester les complots.

Ensuite avec chaleur, il retrace, il rappelle

Le noble dévouement, l’infatigable zèle

Qu’en sujet, citoyen fidèle et généreux.

Vous avez signalé dans des temps malheureux ;

Et, l’indignation s’emparant de son âme,

Il peint en traits de feu cet hypocrite infâme,

Suivant son intérêt complice ou délateur,

Et pour le dépouiller perdant son bienfaiteur.

On s’enquiert quel il est ; on fouille ces registres,

Ces secrets documents qu’ont toujours les ministres,

Et sous un autre nom, il se découvre en lui

Un scélérat en vain cherché jusqu’aujourd’hui,

Le détestable auteur d’un forfait exécrable.

Le ministre aussitôt va de ce misérable

Faire connaître au roi les nouveaux attentats.

Justement révolté, le prince ne veut pas

Que d’une perfidie on profite : il commande

Que sans les visiter, sans les lire, on vous rende

Ces papiers qu’un ami déposa dans vos mains ;

Et, sûr de votre foi par des garants certains,

De ce secret dépôt vous pardonne l’offense.

Consultant l’équité non moins que la clémence,

D’un souverain pouvoir, il annule l’effet

Du don qu’à cet ingrat votre tendresse a fait.

Il ordonne de plus qu’à l’instant on saisisse,

On livre le méchant aux mains de la justice :

Je me charge de l’ordre, afin de l’apporter

Avant que le premier ait pu s’exécuter :

J’arrive à temps malgré sa diligence extrême ;

Les fers qu’il vous portait vont l’enchaîner lui-même,

Le perfide !

Tartuffe.

                   Comment... ?

l’exempt, à Tartuffe

                                          Marchez sans raisonner.

L’ordre est clair et n’a rien qui vous doive étonner.

Tartuffe emmené, Molière reprend tous ses droits jusques à la fin de la pièce, et certes jamais je n’aurais hasardé le travail que j’ai osé faire, s’il m’avait fallu sacrifier ce trait admirable du rôle d’Orgon :

Hé bien ! Te voilà, traître !

Ni aucun autre de ceux où le génie profond de l’auteur est si fortement empreint.

Je me dis, pour tâcher de diminuer mes torts à mes propres yeux, que, si j’ai eu l’audace de mêler mes faibles idées et ma prose rimée aux conceptions et aux vers les plus parfaits de Molière, je n’ai du moins substitué mon ouvrage qu’à la partie universellement reconnue vicieuse du sien, qu’à une longue déclamation hors d’œuvre et même dépourvue de tout mérite de style. Mais ces raisonnements sont impuissants contre la syndérèse d’une conscience alarmée, et la seule grâce que je puisse attendre de la bienveillance et de l’indulgence de mes lecteurs, c’est qu’ils n’oublient pas que, si j’ai commis un péché littéraire, peut-être irrémissible, je leur en ai fait un aveu sincère, mais sous le sceau de la confession, et qu’elle ne doit pas être révélée.

L’académie du Gard n’a pas cru devoir répondre à ce vœu modeste de M. Vincens St-Laurent. Elle a pensé que le goût, la justice, la vérité, les progrès de l’art, et le respect même qu’elle professe pour le plus grand des poètes comiques et le premier de nos philosophes moralistes, lui imposaient l’obligation de donner au travail que nous venons d’extraire, la publicité dont il lui semble digne.

# Réponse à un Provincial (Molière et Cotin)

title : Réponse à un Provincial (Molière et Cotin)

creator : La Rédaction

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Réponse à un Provincial (Molière et Cotin) », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no42, Septembre 1882, pp. 179-180.

created : 1882

Monsieur,

Vous demandiez, dans votre lettre insérée au dernier n° du *Moliériste* (pages 157-158), la citation « d’un seul motif bien authentique des colères de Molière contre Cotin ».

Notre collaborateur M. Ed. Thierry, dans son *Dossier de la Grange*, supplément à son admirable notice sur Charles Varlet et son *Registre*, annotait, il y a six ans, la liste des rôles de Mlle de La Grange qu’une inexplicable coquille transformait en Mlle de La Seiglière (voir en tête de la page 16) :

Cotin, dit-il, dans sa *Critique désintéressée sur les satyres du Temps[[42]](#footnote-42)* (sans nom d’imprimeur et sans date — 1667 ?) avait eu la sottise de dire des comédiens :

"Je leur abandonne donc ma réputation, pourvu qu’ils ne m’obligent point à voir leurs farces. Que peut-on répondre à des gens qui sont déclarés infâmes par les lois, même des païens ? Que peut-on écrire contre ceux à qui l’on ne peut rien dire de pis que leur nom ?

*Cum crimine turpior omni persona est.*

Quoi que fassent de semblables Bouffons, je leur pardonne ; mais je ne sais si certains braves, descendus des Simons en droite ligne, voudront bien leur pardonner."

Et M. Thierry ajoute :

 » Provocation, insolence, hypocrisie et invitation au guet-apens, Molière lui fit tout payer à la fois, bon et juste prix, avec les intérêts de l’arriéré sans doute ; mais non pas, quoi qu’on en dise, au taux de l’usure. »

Voilà, Monsieur, cet extrait, qui vous réconciliera, je l’espère, avec notre cher bibliophile Jacob.

LA RÉDACTION.

# Aux interprètes de Molière

title : Aux interprètes de Molière

creator : Monval, Georges (1845-1910)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Aux interprètes de Molière », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no42, Septembre 1882, pp. 181-189.

created : 1882

Jamais la lecture à haute voix ne fut plus en faveur ; désormais la diction, si longtemps négligée, fait partie de l’éducation première ; la ville de Paris a ouvert, pour ses instituteurs et institutrices, des cours spéciaux, qui sont fréquentés aussi par bon nombre de gens du monde ; les questions de prononciation deviennent à la mode[[43]](#footnote-43), enfin d’innombrables ouvrages ont successivement paru sur la matière.

Parmi ces derniers, *L’Art de la lecture* est, sans contredit, le plus répandu : c’est justice, l’auteur étant M. Ernest Legouvé, auquel revient l’honneur d’avoir popularisé les études de diction.

De sa *Lecture en action*, qui complète si heureusement *L’Art de la lecture[[44]](#footnote-44)*, quelques pages nous ont paru tout particulièrement devoir être mises sous les yeux de quiconque s’étudie à lire ou à réciter du Molière.

Dans son chapitre V (*Autant d’époques, autant d’écrivains*, *autant de ponctuations différentes*), l’éminent académicien remarque « que les auteurs dramatiques ponctuent dramatiquement, c’est-à-dire que les signes ponctuatifs employés par eux sont l’image des sentiments exprimés par leurs personnages ».

Il prend ces vers du *Misanthrope*:

Philinte.

Et je crois qu’à la cour de même qu’à la ville,

Mon flegme est philosophe autant que votre bile !

Alceste.

Mais ce flegme, monsieur, qui raisonne si bien,

Ce flegme, pourra-t-il ne s’échauffer de rien ?

Philinte, remarque M. Legouvé, Philinte, l’homme paisible, laisse tranquillement échapper son vers sans le couper par aucun signe ponctuatif. Mais que répond l’impétueux Alceste ? Mais ce flegme (virgule), monsieur (virgule), qui raisonne si bien (virgule), ce flegme (virgule), pourra-t-il, etc.

Ces virgules répétées ne sont-elles pas comme autant de signes d’impatience ? n’entendez-vous pas, en les lisant, l’accent de colère d’Alceste ? Ne portent-elles pas avec elles l’intonation des mots qu’elles séparent ? Faites donc attention, en lisant les auteurs dramatiques, à leurs signes ponctuatifs : car, comme ils écrivent pour être lus tout haut, ils *entendent* ce qu’ils écrivent, et leurs virgules, leurs points et virgules, leurs points d’exclamation, sont des indications de diction.

Plus loin, à propos de La Poésie dans la diction :

Molière n’est pas seulement un moraliste, un observateur, c’est un poète. Les acteurs l’oublient trop. Quelques-uns finiraient par me faire haïr ces beaux mots de naturel et de vérité, à force de s’en servir pour en étouffer un qui les vaut bien, c’est le mot poésie. Vous souvenez-vous des premiers vers de *L’École des Maris*?

Ne voudriez-vous point, par vos belles sornettes,

Monsieur mon frère aîné, car, Dieu merci, vous l’êtes

D’une vingtaine d’ans, à ne vous rien celer,

Et cela ne vaut pas la peine d’en parler ;

Ne voudriez-vous point, dis-je, sur ces matières,

De nos jeunes muguets m’inspirer les manières ?

M’obliger à porter de ces petits chapeaux

Qui laissent éventer leurs débiles cerveaux ;

Et de ces blonds cheveux, de qui la vaste enflure

Des visages humains offusque la figure ?

De ces petits pourpoints, sous les bras se perdants,

Et de ces grands collets jusqu’au nombril pendants ?

De ces manches, qu’à table on voit tâter les sauces,

Et de ces cotillons appelés haut-de-chausses ?

De ces souliers mignons, de rubans revêtus,

Qui vous font ressembler à des pigeons pattus ?

Et de ces grands canons où, comme en des entraves,

On met tous les matins ses deux jambes esclaves,

Et par qui nous voyons ces messieurs les galants

Marcher écarquillés ainsi que des volants ?

Hé bien, j’ai vu des artistes très éminents se contenter, dans ce passage, d’être spirituels, mordants, sarcastiques. Je ne pouvais pas m’empêcher de leur dire par la pensée : « Mais, au nom du ciel ! soyez donc peintres aussi ! Molière, dans ces vingt vers, a jeté là sur le papier cinq ou six personnages, vivants comme s’ils sortaient du crayon de Callot, et tout étincelants, comme s’ils sortaient du pinceau de Rubens ! Le visage, les cheveux, le chapeau, le manteau, les souliers, les canons, les collets, les manches, tout cela vit, remue, éclate, miroite, papillotte !... Faites donc entrer dans votre débit tout ce tapage de couleurs ! Que votre parole aussi étincelle et flamboie !... Votre force de sarcasme comique s’en accroîtra d’autant. Tous les traits railleurs sortiront d’autant plus aigus de la bouche de Sganarelle que ce seront des silhouettes vivantes, et non de froides observations de moraliste !

Ces mêmes vers fournissent plus loin, au chapitre de *La* *Mémoire*, un ingénieux exemple de mnémotechnie :

Rien de plus malaisé à apprendre, dit M. Legouvé, que cette description. Je m’y trompais toujours, j’en confondais sans cesse tous les objets. Un jour, je remarque que Molière n’a pas assemblé ces objets au hasard ou selon le besoin de la rime, mais qu’il a placé chacune de ces parties de la toilette, à la place, et dans l’ordre qu’ils occupent sur le corps, commençant par le chapeau, allant ensuite aux cheveux, descendant au collet, passant au pourpoint, etc. C’en était fait, je savais mon morceau, et je ne l’oublierai plus. Dès que je commençais à le dire, le jeune homme habillé par Molière se dressait devant moi de la tête aux pieds, et ma mémoire descendait tranquillement d’un objet à l’autre.

Au chapitre XIV, consacré aux *Oppositions dans la diction*, M. Legouvé remarque que les professeurs de chant, pour assouplir le gosier de leurs élèves, leur donnent à faire ce qu’on appelle des exercices d’agilité, morceaux préparés exprès, où se trouvent réunis, dans un ordre méthodique, des groupes de trilles, d’arpèges, de gammes, qui ont pour objet d’habituer l’instrument à toutes les difficultés vocales ; il indique au lecteur, comme excellent exercice dans l’art des oppositions, le célèbre couplet d’Eliante, imité de Lucrèce :

La pâle est au jasmin en blancheur comparable ;

La noire à faire peur, une brune adorable ;

[...]

La trop grande parleuse est d’agréable humeur,

Et la muette garde une honnête pudeur.

Et il ajoute :

Quelle leçon de contrastes qu’un tel morceau ! Comme il vous force à sauter subitement d’un ton à un autre ! Toutes ces figures, la *maigre*, la *grasse*, la *pâle,* la *noire*, ne font que passer devant vous ; il faut les saisir au passage, les peindre avec un son, comme le poète les dessine avec un trait ; et tous ces sons doivent être variés comme ces figures : il faut trouver un timbre pour chacune d’elles.

Enfin, pour extraire de ce traité pratique, qui est en même temps un excellent ouvrage de critique littéraire, tout ce qui touche à notre Molière, nous citerons ce paragraphe de la curieuse analyse d’une *Chanson de Béranger*:

Le second acte du *Tartuffe* est un chef-d’œuvre ; mais ce chef-d’œuvre est un hors d’œuvre. Le tableau des amours de Marianne et de Valère arrive là comme un épisode. Pourquoi cependant ne laisse-t-il pas de nous charmer ? Parce que l’action n’est encore que posée, et non engagée. Mais transportez ce délicieux écho du *Dépit amoureux* au 3e acte, quand on est en plein drame ; il nous choquera comme une dissonance, et nous gênera comme un temps d’arrêt.

Peut-on mieux dire et mieux apprendre à l’élève à penser avant d’exprimer ?

L’excellence de cette méthode a été reconnue par M. Dupont-Vernon, dont *Les* *Principes de diction[[45]](#footnote-45)*, dédiés, comme *La* *Lecture en action*, à Régnier, offrent la constante application des préceptes de M. Legouvé.

Le succès de ce livre a dépassé celui de *L’Art de bien dire[[46]](#footnote-46)*, du même auteur, et nous sommes heureux que l’analyse raisonnée de plusieurs scènes de Molière nous donne l’occasion de le signaler à nos lecteurs.

M. Dupont-Vernon a fait une étude toute spéciale de deux rôles qui appartiennent à son emploi, Clitandre et Tartuffe, et voici les conseils très sensés qu’il donne aux interprètes de l’amant d’Henriette :

Voilà un homme placé entre deux jeunes filles, les deux sœurs. Il a reporté sur la cadette l’amour que lui a longtemps inspiré l’aînée. Cette dernière, piquée au jeu et dans l’espoir de regagner le terrain perdu, le met en demeure de se prononcer entre elles deux. Sur quel ton cet homme doit-il parler à la sœur aînée ?

Au Ier acte :

Vos attraits m’avaient pris, et *mes tendres soupirs*

Vous ont assez prouvé l’*ardeur de mes désirs*;

[...] Et je me suis cherché, lassé de tant de peines,

Des vainqueurs plus humains et de moins rudes chaînes.

Au quatrième :

« Appelez-vous, madame, une infidélité

Ce que m’a de votre âme ordonné la fierté ?

[...]

Mon cœur court-il au change, ou si vous l’y poussez ?

Est-ce moi qui vous quitte, ou vous qui me chassez ?

« Il n’est pas un seul de ces vers qui n’offre un péril pour l’interprète. On les dit sur le ton du reproche, sur le ton du dépit. Quelques-uns y mettent une expression tendre, d’autres les soulignent d’un sourire moqueur. Autant d’erreurs, autant de non-sens. Vous ne devez laisser percer, dans votre réponse à Armande, ni la moindre nuance de dépit, ni le moindre accent de reproche, pas de moquerie davantage. Vous avez à dire : « *Vous m’avez fait souffrir*, *vous m’avez chassé*, *je vous jurais une flamme immortelle*. » Or, souffrez-vous encore ? Non certes. Parlez donc de cette souffrance passée, comme s’il s’agissait du tourment d’autrui. Lui en voulez-vous de vous avoir chassé ? Par exemple ! Vous l’en remercieriez plutôt. — Ne parlez donc pas en homme qui garderait quelque amertume d’une déception soufferte. Pas d’accent de triomphe, pas de persiflage, pas de sourire outré, aucune émotion d’aucun genre. Parlez dignement, librement, mais surtout *froidement*; que votre ton soit celui de l’indifférence et de l’oubli le plus profond, tempéré par la courtoisie d’un homme du monde. Méfiez-vous du vers suivant :

Mais vos yeux n’ont pas cru leur conquête assez belle.

J’ai fait dire successivement ce vers à vingt personnes, toutes lettrées ; une bonne moitié y mit une inflexion qui signifiait nettement : "Vous êtes bien dégoûtée, madame ; quel homme vous fallait-il donc ?" Vous le voyez, ce n’était pas cela du tout. Dans ce passage, presque chaque mot est un écueil.

Cette méthode analytique et raisonnée nous semble excellente. M. Dupont-Vernon l’applique avec le même bonheur au personnage de Tartuffe, qu’il joue assez fréquemment à la Comédie française.

On sait qu’au 4e acte de *L’Imposteur* Elmire dit à Tartuffe :

Mais comment consentir à ce que vous voulez

Sans offenser le ciel dont toujours vous parlez ?

Et celui-ci de répondre :

*Si ce n’est que le ciel* qu’à mes vœux on oppose,

Lever un tel obstacle est pour moi peu de chose.

Il y a au théâtre, à ce moment de la pièce, dit M. Dupont-Vernon, un jeu de scène dont l’effet sur le public est infaillible. C’est, pour l’acteur qui représente Tartuffe, d’écouter, les yeux baissés, la question que lui fait Elmire ; une fois cette question entendue, de relever la tête, et d’exprimer, en regardant le public, par un mouvement d’épaules et un sourire de dédain, la plus complète incrédulité, enfin de se retourner vers Elmire en disant : « Si ce n’est que le ciel… » du ton dont vous diriez : Voilà le dernier de mes soucis ! — C’est une tentation bien forte que de faire un grand effet sur le public ; eh bien, il faut savoir résister à cette tentation ; car, en traduisant ainsi le vers de Molière, ce n’est pas seulement un vers isolé que vous dites mal, c’est le caractère du principal personnage que vous faussez, c’est l’œuvre entière de Molière qui disparait. Molière n’a pas voulu que Tartuffe *jouât* le rôle d’hypocrite, mais bien qu’il fût jusqu’au bout, en tout lieu et en toute circonstance, hypocrite dans l’âme. Que répond-il là ? Rien autre chose que : si le ciel est le seul obstacle qui vous arrête, cet obstacle est très facile à lever. Il ne dit pas du tout : Je me moque du ciel ; il dit au contraire : « Je me réjouis de pouvoir vous prouver que le ciel ne s’offensera pas de notre bonheur.

Est-ce que ces réflexions ne vous paraissent pas pleines de justesse, et ne semble-t-il pas que des rôles ainsi creusés, médités, approfondis doivent conduire au succès le comédien persévérant et lettré qui en fait son étude constante et l’objet de ses leçons de chaque jour ?

G. M.

# Molière et sa troupe au Palais-Royal. *Le Sicilien*

title : Molière et sa troupe au Palais-Royal. *Le Sicilien*

creator : Thierry, Édouard (1813-1894)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière et sa troupe au Palais-Royal. *Le Sicilien* », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no43, Octobre 1882, pp. 195-209.

created : 1882

Ménage, qui a eu l’esprit de ne pas être un ennemi de Molière, de rechercher ses pièces dès la nouveauté et d’en dire le premier mot recueilli par la postérité, Ménage a fait aussi sur *Le* *Sicilien* une première remarque : c’est que le monologue d’Hali, au lever du rideau, est une suite de vers libres auxquels il ne manque que d’être accouplés par la rime.

Une fois avertis, les lecteurs curieux ont poussé plus loin et se sont aperçus qu’il en était à peu près de même dans toute la comédie. C’est le fait ; mais, pour être reconnu, il n’en reste pas moins inexpliqué. On s’est demandé si *Le* *Sicilien* n’aurait pas d’abord été composé en vers ; mais la question donne tout de suite sa réponse : Si le vers eût été la première forme du *Sicilien*, c’est dans ce cas surtout que Molière se serait particulièrement appliqué à en faire disparaître la mesure et le rythme.

On est revenu à l’idée que Molière esquissait ses pièces en prose avant de les achever en vers, et que sa première esquisse était déjà pleine d’hémistiches, d’inversions poétiques, de vers rencontrés au courant de la plume. Pourquoi pas aussi de rimes ? On n’en trouve pas dans *Le* *Sicilien.* D’ailleurs, il faudrait avoir quelque raison pour supposer que *Le* *Sicilien* serait resté à l’état d’ébauche, et les raisons manquent, à commencer par la plus simple des présomptions, qui serait le laisser-aller du travail ; or, rien ne sent moins le laisser-aller que cette mesure de la phrase si précise, si cadencée, si semblable à la coupe du vers libre, et il n’est pas possible de confondre avec la négligence du style ce qui en est le soin le plus exact et le plus précieux.

Faut-il croire, avec les curieux du paradoxe et les ennemis jurés de la rime, que, démentant d’avance le fameux axiome de son Maître de Philosophie : « Tout ce qui n’est point prose est vers, et tout ce qui n’est point vers est prose ».

Molière aurait essayé un troisième genre de style, une espèce ambiguë qui, n’étant ni la prose ni le vers, participât des deux : du vers par l’harmonie, de la prose par la suppression de la consonance ? Mais ces essais-là ne se tentent guères sans qu’on se fasse honneur de l’invention, et il ne paraît pas que Molière ait averti ses contemporains de cette nouveauté, étant, d’ailleurs, plus éloigné que personne du caractère d’un homme à système.

Il est plus simple de croire que Molière, dont la pensée naissait toute réglée par une oreille parfaitement musicale, n’a pas pris garde lui-même à ce qui nous occupe et qu’il a fait lui-même de la prose rythmique, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le vouloir.

Ce qu’il voulut dans *Le* *Sicilien*, ce fut écrire une jolie pièce digne de tous les divertissements qu’elle couronnait dans *Le* *Ballet des Muses*. La pièce donna son style. Les deux ensemble donnèrent une comédie d’un genre particulier, la comédie galante, comme on disait la nouvelle galante, c’est-à-dire la nouvelle prise dans les mœurs de la jeune et élégante société.

*Le* *Sicilien* avait ce caractère de galanterie essentiellement française, dont Marivaux devait un jour faire le charme de son théâtre.

Du même coup, Molière prêtait à deux de ses plus heureux successeurs ; car Beaumarchais, moins discret que Marivaux, ne lui emprunta pas seulement la pensée d’un théâtre à créer, il lui prit la fable et les personnages du *Sicilien*, le ton même du dialogue — moins les coupes métriques — avec la musique mêlée à l’action, pour en composer *Le* *Barbier de Séville*.

La ressemblance entre les deux pièces est trop nettement accusée pour être fortuite. Qu’elle ait échappé à Beaumarchais, cela se peut néanmoins ; imaginer, a-t-on dit, n’est au fond que se ressouvenir ; Beaumarchais peut s’être souvenu en croyant imaginer. Admettons que *Le* *Sicilien*ait été pour lui ce livre, rencontré par hasard, ce fragment, ce morceau lu et relu en cachette, où l’enfance des écrivains se fait presque toujours sa première éducation littéraire, et qui reste le modèle de leur œuvre future ; il devient naturel qu’on retrouve Bartholo dans Don Pèdre, Figaro dans Hali, le comte Almaviva dans Adraste, Rosine dans Isidore, et le petit acte original dans les quatre actes de la grande comédie.

Don Pèdre n’est pas médecin comme Bartholo, il est gentilhomme ; mais il est amoureux et jaloux, avare et grondeur comme lui ; rien n’y manque. Dehors ou dedans, il guette et furète, dépiste l’intrigue et l’évente en maître, tout juste pour prouver que, contre la jeunesse et l’amour, la plus exacte vigilance n’est que précaution inutile.

« Hali, Turc, esclave d’Adraste », dit la liste des acteurs en tête de la comédie. N’en croyez rien. Hali n’est pas plus Turc que Figaro n’est Espagnol. Si Figaro porte la résille et l’habit de majo, c’est un déguisement pour tromper la censure. Si Hali porte le turban et la veste à l’orientale, c’est un habit de masque qui répond au reste du ballet et caresse le goût invariable des Cours pour les comédies à costumes. En réalité, Hali et Figaro sont Français l’un et l’autre :

Du Lude, Chavigny, Saint-Faron et Montglas

Font l’amour sans soupirs, sans larmes, sans hélas !

disait la chanson « sur les gens de Cour » ; c’est un peu le procédé d’Adraste et celui du Comte. Jeunes et de la Cour, ils ont tous deux l’amour de leur âge et de leur rang, l’amour qui cajole et qui ose. Un point à remarquer, c’est qu’étant gentilhommes ils ne dédaignent point de toucher à un art. Almaviva improvise des couplets, déchiffre couramment une romance tombée d’un balcon et peut donner la leçon de chant à Rosine. Adraste, devançant Almaviva de tout un siècle, fait de la miniature (est-ce bien de la miniature ?) et remplace, auprès de la jeune Grecque, un peintre de portraits qui s’excuse.

Grecque, vous savez ce qu’il faut lire. Isidore, l’esclave grecque, est deux fois française, d’un seul mot, parisienne.

Hali, comme Figaro, est de tous les métiers, valet de chambre à tout faire, même des couplets de circonstance (le petit à propos en deux langues que son virtuose chante à Isidore est trop d’à-propos pour n’être pas de lui), même de la musique, et, si vous en doutez, écoutez seulement avec quelle compétence il disserte sur le bécarre ; moins beau diseur, plus diligent, payant plus de sa personne que Figaro qui laisse son maître faire le jeu, donne çà et là le conseil d’un habile et s’amuse à regarder la partie plutôt qu’il ne la mène.

Figaro, tout Figaro qu’il est, n’est que le cadet d’Hali ; ainsi de Rosine à l’endroit d’Isidore. Les deux sœurs se ressemblent, mais les traits qui leur sont communs, malice et finesse d’esprit, ce que les fenêtres closes donnent d’impatience, ce que la réflexion donne de sang-froid, ruse du prisonnier, liberté de dire, confiance dans le droit de la jeunesse, supériorité féminine, appartiennent plus francs et plus personnels à l’aînée.

Quand commence *Le* *Sicilien* — on peut suivre pas à pas *Le* *Barbier de Séville* — le jour n’est pas encore venu ; Hali, qui le devance, se tient devant la maison de Don Pèdre et organise sa musique.

Adraste vient à son tour. Il est jeune, il est gentilhomme, il aime, cela va sans dire. Ainsi tout le monde est déjà à son poste, Hali chantant ou faisant chanter, Adraste sous le balcon d’Isidore, Don Pèdre gardant sa porte, une épée sous le bras, et posté en embuscade, comme serait Bartholo, si Bartholo n’était pas médecin ou si Basile ne lui conseillait pas, pour écarter doucement son homme, la calomnie plus sûre que l’épée.

Isidore n’est pas à sa fenêtre avec don Pèdre ; mais don Pèdre, moins complaisant que le Docteur, n’ouvre jamais une fenêtre sur la rue : seulement, comme il faut toujours qu’un jaloux se perde par ses précautions, Don Pèdre, quand il sort, pour avoir toujours les yeux sur Isidore, ne manque jamais de l’emmener avec lui. C’est ainsi qu’Adraste est devenu amoureux d’elle au passage ; il sort (le Sicilien), emmenant sa prisonnière qui égaiera peu sa promenade, car elle lui dit tout ce qu’elle pense de sa jalousie et tout ce que Rosine dira à Bartholo dans leurs deux scènes du second acte, avec cette différence qu’Isidore ne se fâche pas, n’ayant point de tort, et que Rosine se fâche parce qu’elle est prise en faute.

Tandis que Don Pèdre, sans se décourager, rêve aux moyens de réduire l’esclave indocile qui ne veut pas être sa femme, Adraste a trouvé celui de s’introduire auprès d’elle. Il a dans la ville un ami qui n’est pas le colonel du Royal-Infant et qui ne lui donne pas un billet de logement pour la maison de don Pèdre, mais qui est le peintre Damon, et qui lui donne une lettre adressée à don Pèdre, dans laquelle il le présente comme envoyé par lui pour venir faire le portrait de la belle Grecque.

Il vient donc. Ou comme jaloux, ou comme amateur de peinture, Don Pèdre devrait se défier de ce gentilhomme faiseur de portraits et réclamer Damon en personne ; mais Damon garantit le talent de celui qui le remplace et surtout son désintéressement absolu. C’est un homme, écrit-t-il, qui s’offenserait si on lui parlait d’aucune récompense. La grande raison « sans dot » produit déjà son effet. Adraste est accepté. Adraste se met à l’œuvre. La leçon de chant du *Barbier de Séville* n’est qu’une variante de la scène du portrait dans *Le* *Sicilien*. Situation piquante et bien faite pour tourmenter un jaloux. Les deux amoureux ne se quittent pas du regard. Le peintre est homme d’esprit ; pour ne pas laisser l’ennui se glisser sur le visage de son modèle, il parle, elle répond ; c’est un charmant duo de galanterie où intervient par moment la basse brutale de don Pèdre ; mais cette jolie escrime d’esprit ne serait qu’un amusement sans résultat, si maître Hali ne venait occuper l’attention de don Pèdre et ménager aux deux amants un tête-à-tête.

Hali n’a pas, comme Figaro chez le Docteur, d’habitudes ni de fonctions dans la maison de Don Pèdre. D ne peut pas s’y présenter avec son cuir et son rasoir sous le prétexte du simple jour de barbe. C’est affaire à jouer le grand jeu. Hali se déguise en hidalgo sombre et fier, et, tandis qu’il consulte Don Pèdre sur un fait d’honneur, comme il dit, un soufflet qu’il a reçu et dont il veut tirer vengeance, Adraste obtint d’Isidore qu’elle l’autorise à entreprendre ce qu’il jugera nécessaire pour la tirer des mains de son tyran.

En d’autres termes, c’est un enlèvement qu’il lui propose et qu’Isidore accepte avec l’excuse de la nécessité. Rosine acceptera de même ; mais l’enlèvement de Rosine coûtera peu d’invention à Beaumarchais, la clef de la jalousie enlevée du trousseau, la jalousie ouverte et une échelle appuyée au balcon. Dans *Le* *Sicilien*, c’est une femme voilée qui se précipite chez Don Pèdre en lui demandant un asile, c’est Adraste qui la poursuit, l’épée à la main, avec la fureur d’un mari offensé. Don Pèdre, qui redoutait dans Adraste un rival célibataire, enchanté de trouver en lui un mari et un jaloux à outrance, s’applique à réconcilier les deux époux. Leurs deux mains s’unissent dans la sienne. Ils sortent en bénissant Don Pèdre, et le tour est fait. Sous le voile qui cachait la prétendue femme d’Adraste, c’est Isidore qui s’échappe. La première, s’enfuyant à son tour, laisse pour adieu au Sicilien l’amère consolation avec laquelle Figaro achèvera un jour la défaite de son docteur : « Quand la jeunesse et l’amour sont d’accord pour tromper un vieillard, tout ce qu’il fait pour l’empêcher peut bien s’appeler à bon droit : *La Précaution inutile.* »

Ressemblance d’action, ressemblance de genre, la filiation directe entre les deux opéras-comiques du *Barbier de Séville* et du *Sicilien* est bien établie. Qu’elle se soit produite à l’insu de Beaumarchais, cela est possible, je le répète. Qu’il ait cherché dans son imagination et trouvé dans sa mémoire, cela se rencontre plus souvent qu’on ne pense ; mais sa mémoire a été fidèle jusqu’au détail. Après la scène du portrait dans *Le* *Sicilien*, et la sortie du faux peintre, entre Isidore qui vient de consentir en secret à fuir avec Adraste et Don Pèdre, étrangement ému de toutes les privautés qu’Adraste s’est permises, il se fait un silence embarrassant ; c’est Isidore qui le rompt et qui dissimule en jouant l’indifférence : « Qu’en dites-vous ? Ce gentilhomme me paraît le plus civil du monde ; et l’on doit demeurer d’accord que les Français ont quelque chose en eux de poli, de galant que n’ont point les autres nations. »

Dans *Le* *Barbier de Séville*, après la scène du billet de logement et la sortie du faux cavalier, entre Rosine qui ne veut pas livrer le billet de Lindor et le Docteur résolu à l’avoir de gré ou de force, il se fait également un silence, et c’est encore Rosine qui le rompt, du même son de voix dégagé, avec le même mouvement d’attaque : « Convenez pourtant, Monsieur, qu’il est bien gai, ce jeune soldat ! À travers son ivresse, on voit qu’il ne manque ni d’esprit, ni d’une certaine éducation. »

C’est trop insister, on doit le dire depuis longtemps, sur un petit acte qui semble ne plus compter dans l’œuvre de Molière ; et cependant, il est peu de ses autres pièces, fût-ce parmi les plus accréditées, dont l’étude soit d’un intérêt aussi attachant. Il en est peu où Molière ait mis autant de son observation quotidienne et familière. On y sent l’autobiographie, et elle y est badine, enjouée, indulgente. La scène du portrait, Molière l’a faite avec les souvenirs de l’atelier de Mignard. C’est là, chez son ami, qu’il a vu les détails, les essais, les tâtonnements de la pose, entendu l’inévitable programme signifié d’avance par la coquetterie féminine, les compliments obligés du peintre, l’agaçante adulation des galants et la contrepartie brutale faite par les maris. En écrivant le joli couplet d’Isidore sur les femmes qui veulent toutes avoir le même portrait, on dirait qu’il a voulu tirer raison pour son ami des ridicules avec lesquels celui-ci composait tous les jours.

Qui sait encore si, dans ce type unique du portrait à la mode, il ne s’est pas donné le plaisir de parodier les portraits de sa femme ?

« Un teint tout de lis et de roses, un nez bien fait, une petite bouche et de grands yeux vifs bien fendus ; et surtout le visage pas plus gros que le poing, l’eussent-elles d’un pied de large. » Comparez à cette petite liste des perfections demandées par toutes les femmes le portrait de Mlle Molière (dans le rôle de Dircé) reproduit par la gravure d’Hillemacher, vous verrez, sauf le dernier trait qui s’écarte pour porter ailleurs, comme l’une a bien l’air d’être l’exacte description de l’autre.

Il n’y aurait guère lieu d’en douter, et la malice eût été plus piquante, si le rôle d’Isidore eût été joué par Armande elle-même. Pourquoi en effet ce rôle ne lui a-t-il pas été distribué ? Car il semble avoir été fait pour elle. Agrément de la personne, cela va sans dire, « esprit du plus fin et du plus délicat, conversation charmante, nonchalance de parler, nonchalance d’actions », tranquillité gracieuse et terrible dans une « satirique spirituelle », de ce qui compose le personnage d’Isidore tout lui va, tout lui sied, tout lui appartient. Lui donner le rôle n’était que le lui rendre. Outre ce premier droit qu’elle avait à le réclamer, elle en avait un autre. Jusqu’au *Sicilien*, dans la distribution des deux pièces représentées à Saint-Germain en Laye par la troupe du Palais-Royal, elle avait été assez mal partagée. Mlle de Brie avait joué Iris de la *Pastorale comique*, Mlle Du Parc avait joué Mélicerte, Armande n’avait encore paru que dans un rôle accessoire, celui d’Eroxène ; son tour était venu d’en avoir plus important, celui-là était tout fait, nous venons de le voir, et nous nous trouvons encore devant la même question : Comment ne l’eut-elle pas ?

Soigneux de ménager la susceptibilité ombrageuse de ses autres comédiennes, surtout au moment où Mlle Du Parc cherchait des prétextes à quitter le Palais-Royal ? Molière avait-il pris le parti de leur sacrifier Armande, pour ne pas avoir l’air de les sacrifier à elle ?

Ne se donnait-il pas aussi cette raison de prudence administrative pour se tromper lui-même sur un autre genre de prudence, pour éviter de mettre sa femme trop en lumière, pour l’écarter, autant qu’il pourrait, de la scène, pendant ces onze semaines[[47]](#footnote-47) du séjour de Saint-Germain qui devaient rapprocher la Cour et les comédiens dans un dangereux commerce ?

A ces deux motifs ajoutons-en un troisième. Si le rôle d’Isidore était fait pour Armande, il était trop bien fait peut-être. Molière dans Don Pèdre, Armande dans l’esclave grecque, ce n’était pas seulement de la ressemblance, c’était de la réalité. La septième scène du *Sicilien* cessait d’être une scène de comédie, c’était la vie elle-même et la vie de Molière ; c’était la porte ouverte sur son intérieur, et la foule introduite à son foyer domestique.

Le voilà, ce malheureux ménage, à côté et si près du bonheur ! Ces illustres mal mariés, qui, s’aimant ou s’admirant, n’ont rien pu se céder l’un à l’autre et n’ont su que se faire souffrir. L’un, jaloux, soupçonneux, tyrannisé par sa faiblesse et tyran à son tour par passion comme par défiance, l’autre coquette, plus fière encore, blessée du soupçon, se plaisant à l’irriter par représailles, impatiente de la tendresse qui lui fait une gêne et ne pardonnant pas la défiance, fût-ce à la passion.

Tout y est ; quoi que l’on ait cru voir dans *Le* *Misanthrope*, quoique l’on soit tenté de lire dans la conversation de Molière et de Chapelle, la vérité est là, la scène d’explications sans cesse renouvelée entre les deux époux, calme cette fois et définitive, qui commence par cette piquante escarmouche :

« Cette nuit encore, on est venu chanter sous nos fenêtres. — Il est vrai. La musique en était admirable. — C’était pour vous que cela se faisait ? — Je le veux croire ainsi, puisque vous me le dites. — Vous savez qui était celui qui donne cette sérénade ? — Non pas ; mais, qui que ce puisse être, je lui suis obligée. — Obligée ? — Sans doute, puisqu’il cherche à me divertir. — Vous trouvez donc bon qu’il vous aime ? — Fort bon. Cela n’est jamais qu’obligeant. — Et vous voulez du bien à tous ceux qui prennent ce soin ? — Assurément. — C’est dire fort net ses pensées. »

Pour finir par cette conclusion plus nette encore : « Quelle obligation vous ai-je ?… » C’est Isidore qui parle : « si vous ne me laissez jouir d’aucune liberté, et me fatiguez, comme on voit, d’une garde continuelle ? — Mais tout cela ne part que d’un excès d’amour. — Si c’est votre façon d’aimer, je vous prie de me haïr. »

Et nous cherchions pourquoi Molière n’a pas donné à sa femme le rôle d’Isidore ; la véritable raison, la voilà. Les deux époux ne vivaient plus ensemble. Une séparation plus ou moins dissimulée les divisait dans la même maison. Le théâtre les rapprochait nécessairement ; mais Molière évitait les occasions de ce rapprochement douloureux ; il les abrégeait du moins, et c’est ainsi que Mlle Molière, reléguée à l’arrière-plan dans *Mélicerte*, l’était encore dans *Le* *Sicilien*.

Il y avait là une situation plus connue qu’avouée ; était-il nécessaire de l’éclairer devant la Cour ? C’est une autre question, celle-ci. La Grange aurait dit non. Il était pour le secret ; mais Molière vivait par le théâtre et avec le public, sa famille véritable. Il ne faisait secret de rien avec lui, avec elle. Il se soulageait dans cette pleine expansion, et *Le* *Sicilien* fut une de ses grandes confidences sur la scène.

Remarquons toutefois, à l’honneur de ce pauvre cœur tourmenté, que sa confidence est sans amertume et sans colère. Devant cette famille qu’il prend pour arbitre, s’il accuse quelqu’un, ce n’est pas Armande, c’est lui-même, c’est la jalousie, leur ennemi commun, son ennemi à lui aussi bien qu’à elle. Il est jaloux. Il l’a toujours dit à tout le monde. Quels rôles s’est-il toujours donnés ? Des rôles de jaloux. Sganarelle est son nom. Il se l’est infligé pour se punir. Il a cherché à se guérir par le ridicule. Il n’a pas pu. Il est jaloux. Et avec quel accent passionné il le déclare aujourd’hui : « Oui, jaloux… jaloux comme un tigre, et, si vous voulez, comme un diable. Mon amour vous veut toute à moi. Sa délicatesse s’offense d’un souris, d’un regard qu’on peut vous arracher ; et tous les soins qu’on me voit prendre, ne sont que pour fermer tout accès aux galants, et m’assurer la possession d’un cœur dont je ne puis souffrir qu’on me vole la moindre chose. »

Après cet admirable plaidoyer, sa cause est gagnée pour le public, elle ne l’est pas pour lui-même. C’est lui qui rend l’arrêt et qui se condamne généreusement à la fin des débats par la bouche de sa propre partie, quand au cri de surprise jeté par Don Pèdre : « Qu’est-ce que cela veut dire ? » Zaïde (ou Mlle Molière) répond en relevant son voile : « Ce que cela veut dire ? Qu’un jaloux est un monstre haï de tout le monde, et qu’il n’y a personne qui ne soit ravi de lui nuire, n’y eût-il point d’autre intérêt.»[[48]](#footnote-48)

« N’y eût-il point d’autre intérêt » vaut la peine d’être recueilli, et ce ne sera pas la seule fois que Molière s’efforcera de témoigner en faveur d’Armande contre les apparences.

Ainsi se termine *Le* *Sicilien*, la pièce bien entendu ; mais à la suite de la pièce venait le grand divertissement final, la fameuse entrée des Maures, où, parmi les Maures nus et les Maures à capot, le Roi et Madame. M. Le Grand et Mlle de la Vallière, le marquis de Villeroy et Mme de Rochefort, le marquis de Rassan et Mme de Brancas, formaient l’éblouissante quadrille des Maures et des Mauresques de qualité.

Pour rattacher le ballet à la comédie, Molière mit entre les deux une petite scène très curieuse et qui devait faire deux fois fortune : de nos jours, parce qu’on l’a prise pour une boutade à la façon d’Alceste, une pointe d’esprit frondeur contre la magistrature du grand règne ; sur le moment, parce que tout le monde à la Cour reconnaissait l’original du nouveau personnage introduit sur le théâtre et que lui-même, au milieu de l’amusement général, se plaisait à être reconnu.

La scène est celle du Sénateur à qui Don Pèdre vient porter plainte sur le fait de l’enlèvement d’Isidore et qui refuse de l’entendre, tout occupé de la grande mascarade dont il dirige les répétitions. L’original du Sénateur à la mascarade était le président de Périgny, auteur du ballet des *Amours déguisés*, des devises du Carrousel, des vers à la *louange des Reines* dans *Les* *Plaisirs de l’Île enchantée*, récemment nommé précepteur du Dauphin et que le sérieux de ses nouvelles fonctions n’avait pas empêché d’être un des organisateurs les plus actifs du *Ballet des Muses[[49]](#footnote-49)* — Il est vrai que la composition des ballets comptait alors parmi les exercices les plus ingénieux de l’esprit et que la danse, avec tout ce qu’elle comprenait, faisait partie de l’éducation des princes.

C’est égal, quel amusement pour toute la Cour que ce jeu du Sénateur affairé, tout à sa mascarade qui ne fait que passer sur la scène, juste assez pour être reconnu, pas assez pour qu’on ait le temps de revenir sur le mouvement de gaîté et de juger si la plaisanterie n’a pas été un peu vive. Je ne crois pas que ce fut Louis XIV qui eût livré cette fois M. de Périgny comme il avait livré, dans *Les Fâcheux*, M. de Soyecourt à Molière ; mais je suis sûr qu’il fut le premier à rire de l’audacieuse et divertissante drôlerie. Il avait ri ; qui n’eût pas été désarmé ?

« Le 19 de ce mois (du mois de février 1666), la Cour, dit la *Gazette*, eut encore le divertissement du *Ballet des Muses* avec les nouveautés qu’on y avait ajoutées (le 14), lesquelles y attirèrent une foule extraordinaire. En rapprochant cette « foule extraordinaire » de la phrase du sénateur : "Je veux que vous voyiez cela. On va la répéter (la Mascarade) pour le divertissement du peuple", on aurait lieu de penser que le Ballet se donnait, grilles ouvertes. »

Edouard THIERRY.

# Molière et Cotin (Suite)[[50]](#footnote-50)

title : Molière et Cotin (Suite)

creator : Un Provincial

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière et Cotin (Suite) », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no43, Octobre 1882, pp. 215-217.

created : 1882

Monsieur le Directeur,

Lorsque j’ai pris la liberté d’adresser à votre savant collaborateur, le bibliophile Jacob, la prière « de nous citer un seul des sermons de Cotin qui fasse allusion à Molière, une seule plainte de Cotin contre Molière, un seul motif bien authentique des colères de Molière contre Cotin, » je faisais une réserve, et reconnaissais qu’il était possible qu’on trouvât dans la *Critique désintéressée* (dont je n’avais pas le texte sous les yeux) « quelques lignes hostiles à Molière. »

Cette réserve, que « la Rédaction » n’a pas rappelée dans sa réponse, était prudente ; vous avez pu reproduire, d’après votre savant et très-exact collaborateur, M. Ed. Thierry, un passage de la *Critique désintéressée* fort blessant pour les comédiens en général, mais qui ne vise pas Molière en particulier. Toutefois cette citation même, si elle répond jusqu’à un certain point à ma troisième question, ne répond pas à la première, laquelle était provoquée par une de ces hypothèses aussi fatigantes que répétées auxquelles nous a habitués M. Paul Lacroix : « Il est à présumer que l’abbé Cotin n’avait pas ménagé Molière dans un de ses sermons. »

Je dis que la citation tirée de la *Critique désintéressée* ne répond que « jusqu’à un certain point » à ma troisième question. Si je ne me montre pas plus satisfait, c’est que le passage de Cotin ne s’applique pas en particulier à Molière, en qui Cotin avait trouvé un auxiliaire contre les Précieuses et contre Ménage, et à qui il avait crié : « Vivat ! »

La *Critique désintéressée* est de 1667 : entre *Les* *Précieuses* et cette date, entre l’époque où Cotin s’exprime en termes sympathiques sur Molière et l’époque où il parle de l’infamie des comédiens en général, quel motif particulier, personnel, d’animosité a pu exister de la part de Cotin contre Molière ? C’est ce que nous cherchons, puisqu’on veut voir dans le ridicule infligé à Trissotin une vengeance de Molière.

Non, Molière n’est point coupable d’un acte de mesquine vengeance ; le nombre est infini des polémistes du temps qui ont attaqué les comédiens en général, sans avoir jamais eu, comme Cotin, une parole bienveillante pour Molière. Pourquoi donc Molière aurait-il attaqué Cotin plutôt que tout autre ? Pourquoi donc prêter au grand Comique une autre pensée que celle de railler tous les Trissotin dans la personne de l’un d’eux, tous les Vadius dans la personne de l’un d’eux ? — Si Molière a copié Trissotin sur Cotin, Vadius sur Ménage, ce n’est pas *parce* qu’il voyait en eux des ennemis, mais *quoiqu’il*eût en eux des admirateurs ou tout au moins des spectateurs qui ne lui avaient pas marchandé leur approbation.

Ceci dit, je n’en persiste pas moins à reprocher au bibliophile Jacob l’abus des hypothèses : c’est la conclusion qui se dégage de ma première lettre ; en la maintenant, je m’expose peut-être à ce que vous fassiez de nouveaux efforts pour me « réconcilier avec le bibliophile Jacob » : vous n’y réussirez pas ; car on ne peut réconcilier que des ennemis, et, loin d’être l’ennemi de votre savant collaborateur, je déclare hautement que personne n’apprécie plus que moi ses utiles recherches et ne reconnaît mieux les services rendus par lui, toutes les fois qu’il s’en est tenu à des documents certains, à des vérités incontestables et qu’il s’est gardé d’avancer ces suppositions qui diminuent, sans profit pour personne, sa légitime autorité.

UN PROVINCIAL.

# Saint-Simon inédit : Alceste et Montausier

title : Saint-Simon inédit : Alceste et Montausier

creator : Monval, Georges (1845-1910)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Saint-Simon inédit : Alceste et Montausier », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no44, Novembre 1882, pp. 227-231.

created : 1882

Il est généralement admis que Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier[[51]](#footnote-51), était l’original d’Alceste, et que c’est lui que Molière a voulu peindre dans son misanthrope.

La question a été souvent agitée, et dans des sens très différents, en dernier lieu par feu M. Gérard du Boulan dans son *Énigme d’Alceste*, ici même par M. de Lapommeraye (*Moliériste* du Ier mai 1879), et par M. Coquelin aîné dans ses conférences à la salle des Capucines.

Taschereau, dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, cite un passage de St-Simon qui paraît de nature à éclairer quelque peu le point en litige.

Mais voici un extrait des manuscrits inédits du même St-Simon, conservés aux archives des Affaires étrangères[[52]](#footnote-52), qui est bien plus explicite et qui intéressera nos lecteurs à plus d’un point de vue[[53]](#footnote-53) :

En 1688,[[54]](#footnote-54) Mgr le Dauphin arrivant à l’âge de 7 ans, il lui fallut un Gouverneur. M. de Montausier fait chevalier de l’ordre dès 1661 et Duc et Pair à la fin de 1665[[55]](#footnote-55) fut choisi[[56]](#footnote-56). Il avait alors 58 ans. Le choix ne pouvait être plus digne et il y répondit pleinement. Il fut seulement accusé de trop de sévérité et il était vrai que si ses mœurs étaient naturellement austères, son esprit ne l’était pas moins et que parvenu à ce degré de faveur, de considération et de confiance, il le contraignit beaucoup moins et se licenciait assis souvent à des espèces de sorties qui embarrassaient d’autant plus les gens qu’elles avaient toujours une grande justesse jointe au poids qu’il y donnait. Cela le faisait craindre à beaucoup de gens, tellement que dès que la comédie du Misanthrope parut,[[57]](#footnote-57) il se débita publiquement que c’était lui qui y était joué. Il le sut et s’emporta jusqu’à faire menacer Molière, quoi qu’alors si à la mode, de le faire mourir sous le bas ton. Il arriva que fort peu de jours après cette pièce fut représentée à St-Germain,[[58]](#footnote-58) et corne Mgr le Dauphin commençait à suivre le Roi à ces sortes de plaisirs, nécessité fut à M. de Montausier de voir cette comédie et spectacle pour toute la cour de l’y voir après ce qui s’était passé à cette occasion. M. de Montausier y arriva intérieurement fort en colère, mais il voulut, puisqu’il y était, la voir et l’entendre bien. Plus elle avançait plus il la goûtait et il en sortit si charmé qu’il dit tout haut que ce Misanthrope était le plus honnête homme qu’il eût vu de sa vie et qu’il tenait à grand honneur, quoiqu’il ne le méritât pas, ce qu’on en avait dit sur lui, et si tôt qu’il fut rentré chez lui il envoya chercher Molière. Ce célèbre comique connaissait quel était M. de Montausier. Il avait tremblé des bruits qui avaient couru dont il s’était disculpé de toutes ses forces, rien ne le prouvait rassurer. Enfin vaincu par plusieurs messages coup sur coup, il alla sur parole, mais toujours mourant de peur. Dès que M. de Montausier le vit il courut à lui l’embrasser, le louer, admirer sa pièce, se défendre modestement de sa ressemblance, l’envier toutes fois, ne résister pas à en être flatté, céder enfin à vouloir bien croire ce qui l’avait si fort mis en fureur. Molière toujours plein d’effroi ne croyait pas à ses oreilles et se défendait ; et la fin fut qu’il ne sut plus ni que faire ni que dire quand M. de Montausier averti que son souper était servi convia Molière de se mettre à table. L’esprit ni la débauche n’anoblissaient pas encore alors des professions éloignées de les mettre à la portée de tout le monde. Tellement que Molière qui avait soupé en débauche plus d’une fois en sa vie avec de jeunes seigneurs[[59]](#footnote-59), n’en était pas à manger hors de là avec cette même jeunesse, combien moins avec un homme de la dignité, de l’âge, de la place, de l’austérité de M. de Montausier. Aussi fut-il longtemps à le comprendre et à l’oser, et ce fut une scène charmante pour ceux qui en furent témoins qui devint la nouvelle du lendemain[[60]](#footnote-60). M. de Montausier but à Molière et l’assura de son amitié pour toujours et lui tint fidèlement parole[[61]](#footnote-61).

Quelle créance faut-il accorder à cette note, passablement erronée sur plusieurs points de détail ?

M. de Montausier aurait-il eu pouvoir de faire « bastonner » Molière, et Molière eut-il si grand peur que veut bien le dire M. le duc de Saint-Simon ?

Georges MONVAL.

# Molière et Mathurin Régnier

title : Molière et Mathurin Régnier

creator : L...

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière et Mathurin Régnier », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no44, Novembre 1882, pp. 232-237.

created : 1882

C’est presque un lieu commun de dire que Molière aimait et pratiquait Régnier. Autant et plus que Boileau, avec moins de réserve et de pruderie, le grand Comique goûtait certainement le « mâle » satirique aux « rudes vers »,

De l’immortel Molière immortel devancier,

auquel Musset voulait qu’on ôtât son chapeau[[62]](#footnote-62). Non seulement il l’aimait, mais, à trois reprises, il ne dédaigna pas, prenant cette fois son bien chez un maître, d’emprunter au chef-d’œuvre de Régnier, la *Satire XIII*sur Macette, trois passages dont il plaça l’un dans *L’École des Femmes[[63]](#footnote-63)* et les deux autres dans *Tartuffe[[64]](#footnote-64)*. Bien plus, « Macette est la sœur aînée de Tartuffe », comme l’a remarqué dans son beau livre sur *La* *Satire en France au XVIe siècle*, M. Ch. Lenient, le plus affirmatif de ceux qui, en étudiant les deux types, en ont fait ressortir la ressemblance.[[65]](#footnote-65)

Nous ne voulons pas affaiblir en le reprenant ce parallèle, qui, à défaut d’autre mérite, n’aurait même pas celui que prise surtout *Le* *Moliériste*, la nouveauté. Nous nous contentons de renvoyer aux textes le lecteur curieux d’un rapprochement détaillé. Il y verra comment, dans sa grande scène de séduction. Tartuffe emprunte les théories, les idées, presque les expressions de Macette.[[66]](#footnote-66) Nous venons seulement signaler un autre emprunt fait par Molière à Régnier, emprunt bien curieux, bien plaisant, et qui, ce nous semble, n’a pas encore été signalé. Tout au moins ne le trouvons-nous dans aucune des deux grandes éditions de Molière où le travail de critique et de rapprochement est jusqu’à présent le plus complet, celles de MM. Aimé Martin et Louis Moland[[67]](#footnote-67). Il s’agit de la déclaration galante que Thomas Diafoirus récite à Angélique.[[68]](#footnote-68) Nos lecteurs nous permettront, bien qu’ils sachent par cœur ce merveilleux passage, de le transcrire ici ; pour l’intelligence de ce qui va suivre, il importe qu’ils l’aient sous les yeux :

Mademoiselle, ni plus, ni moins que la statue de Memnon, rendait un son harmonieux, lors qu’elle venait à être éclairée des rayons du Soleil : Tout de même me sens-je animé d’un doux transport à l’apparition du Soleil de vos beautés. Et comme les Naturalistes remarquent que la fleur nommée Héliotrope tourne sans cesse vers cet Astre du jour, aussi mon cœur dores-en-avant tournera-t-il toujours vers les Astres resplendissants de vos yeux adorables, ainsi que vers son Pôle unique. Souffrez donc, Mademoiselle, que j’appende aujourd’hui à l’autel de vos charmes l’offrande de ce cœur, qui ne respire et n’ambitionne autre gloire, que d’être toute sa vie, Mademoiselle, votre très humble, très obéissant, et très fidèle serviteur, et mari.[[69]](#footnote-69)

Aimé Martin et M. Louis Moland citent, en note de ce *couplet*, un passage qui n’a qu’un rapport fort lointain avec le texte de Molière.

D’abord Aimé Martin :

L’abbé d’Aubignac, dans une dissertation contre Corneille, où l’on retrouve le ton et le style de Thomas Diafoirus, c’est à dire la manière emphatique de Balzac, débute ainsi : "Corneille avait condamné sa Muse Dramatique au silence, mais, à l’exemple de cette statue de Memnon qui rendait ses Oracles sitôt que le Soleil la touchait de ses rayons, il a repris ses esprits et sa voix à l’éclat de l’or d’un grand Ministre." Il est probable que Molière a voulu se moquer de l’abbé d’Aubignac, célèbre par son pédantisme autant que par ses querelles avec Corneille, Ménage, Mlle de Scudéry, Richelet… (Voy. *Dissertation sur l’Œdipe de Corneille*, in-12, Paris, 1663.)[[70]](#footnote-70)

Certes, la dissertation de d’Aubignac est fort médiocre. C’est un pauvre *factum*, pédant et lourd, injurieux et plat ; toutefois, dans le mauvais, l’abbé se montre très au-dessous de Thomas. Pour Balzac, l’habile artisan de phrases et de périodes, écrivain considérable malgré ses défauts, qui fut, comme on l’a dit[[71]](#footnote-71), pour la langue française un bon professeur de rhétorique, on ne voit pas ce qu’il vient faire ici ; c’est trop le rabaisser que le mettre en compagnie d’un d’Aubignac. Quant au passage cité, est-il non-seulement « probable », mais admissible que Molière ait voulu le parodier ? Quel excès d’honneur pour une phrase insignifiante d’un mince petit livre oublié dès sa naissance, c’est-à-dire depuis dix ans !

M. Louis Moland ne voit pas tant de choses dans les quatre lignes de d’Aubignac. Il se contente de les emprunter à Aimé Martin et de les citer après lui, sans réflexions, au même endroit de son commentaire.[[72]](#footnote-72)

Pour nous, c’est dans un passage en prose de Régnier que nous voyons le. premier modèle de la tirade de Thomas. Ce passage est facile à découvrir, car il est en tête des œuvres du poète, et nous avouons nous étonner un peu que les éditeurs et commentateurs de Molière ne l’aient pas depuis longtemps signalé. Dans son *Epitre* *liminéaire au Roi*, Régnier s’excuse de n’avoir longtemps témoigné son respect que par le silence, mais, grâce aux bienfaits royaux, « ce que l’on eût tenu pour révérence, le serait maintenant pour ingratitude. » Il parle donc :

On lit qu’en Éthiopie il y avait une statue qui rendait un son harmonieux, toutes les fois que le Soleil levant la regardait. Ce même miracle (Sire) avez-vous fait en moi qui touché de l’Astre de V. M. ai reçu la voix et la parole. On ne trouvera donc étrange si, me ressentant de cet honneur, ma Muse prend la hardiesse de se mettre à l’abri de vos Palmes, et si témérairement elle ose vous offrir ce qui par droit est déjà vôtre, puisque vous l’avez fait naître dans un sujet qui n’est animé que de vous, et qui aura éternellement le cœur et la bouche ouverte à vos louanges, faisant des vœux et des prières continuelles à Dieu qu’il vous rende là-haut dans le ciel autant de biens que vous en faites ça bas en terre.

Votre très humble et très obéissant et très obligé sujet et serviteur.

REGNIER.[[73]](#footnote-73)

N’y a-t-il pas une ressemblance qui saute aux yeux entre ce langage très sérieux, très sincère, et ce compliment de Thomas où le ridicule prend des proportions vraiment épiques ? Des deux côtés, même pensée, même tour, même mouvement ; jusqu’à la « salutation » de Régnier, que Molière s’approprie, pour faire, avec un très-simple changement de construction (une simple particule de liaison), de cet innocent « protocole » la finale de son merveilleux couplet comique, la fleur maîtresse de ce bouquet de niaiserie solennelle et maussade.

Est-ce à dire que Molière se soit volontairement moqué de Régnier ? Faut-il croire qu’entre toutes les dédicaces emphatiques prodiguées au dix-septième siècle par une triste émulation de servilité, il en a choisi une pour la couvrir de ridicule et rappeler ainsi ses confrères au respect d’eux-mêmes, lui, l’homme des dédicaces simples, sobres et dignes ? Selon nous, il n’a voulu ni ridiculiser un écrivain qu’il prisait très haut, ni donner à ses contemporains une leçon de goût : beaucoup sans doute ne connaissaient pas l’épître de Régnier (ce sont choses qu’on ne lit guère), et, par suite, le trait n’eût pas porté. Un jour qu’il feuilletait son Régnier, le comique latent de cette lettre l’aura frappé ; il l’aura lue avec un sourire et notée dans sa mémoire, creuset magique qui gardait tout et transformait tout ; puis, en écrivant le rôle de Thomas, il l’aura reprise, pour la faire sienne et désormais inoubliable.

Quant à la gloire du vieux Régnier, en quoi ce travestissement pourrait-il la diminuer, puisque, entre tous ses éditeurs et commentateurs, comme aussi ceux de Molière, il ne s’en est trouvé aucun pour le signaler ?

L.....

# L’asile du sonnet d’Oronte

title : L’asile du sonnet d’Oronte

creator : Marie, Charles

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « L’asile du sonnet d’Oronte », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no44, Novembre 1882, pp. 244-245.

created : 1882

Dans le n°41 du *Moliériste*, Mr C. D. revient sur l’article de M. Picot reproduisant une *Lettre en vers* de Robinet où le mot « cabinet » joue un tout autre rôle que dans le vers 376 du *Misanthrope*.

Au sujet de la véritable signification à donner à ce mot, M. C. D. cite un fragment de *L’Épître aux beurières* de Paris et s’élève contre l’opinion de M. Picot que nous avons déjà combattue (voir *Le* *Moliériste,* t. II, p. 270).

Le hasard de nos lectures nous fournit aujourd’hui un nouvel argument pour aider à bien fixer le sens de la boutade d’Alceste. Il s’agit de deux passages tirés des œuvres de Mathurin Regnier.

Premier passage :

Si quelqu’un, comme moi, leurs ouvrages n’estime,[Il est question des mauvais poètes]

Il est lourd, ignorant, il n’aime point la rime,

Difficile, hargneux, de leur vertu jaloux,

Contraire en jugement au commun bruit de tous ;

Que leur gloire il dérobe avec ses artifices.

Les dames cependant se fondent en délices,

Lisant leurs beaux écrits et de jour et de nuit,

Les ont au *cabinet,* sous le chevet du lit ;

Que, portés à l’église, ils valent des matines,

Tant selon leurs discours leurs œuvres sont divines

(Satire II, éd, Jouaust, 1876, pp. 14 et 15).

Il n’y a pas d’équivoque possible : ici le cabinet est bien le petit meuble destiné à recevoir les objets et papiers précieux ou supposés tels. Mais plus loin (page 16), Regnier poursuit ainsi :

Quel plaisir penses-tu que dans l’âme je sente

Quand l’un de cette troupe en audace insolente

Vient à Vanves à pied pour grimper au coupeau

Du Parnasse français et boire de son eau,

Que froidement reçu on récoute à grand peine,

Que la Muse en grognant lui défend sa fontaine,

Et se bouchant l’oreille au récit de ses vers,

Tourne les yeux à gauche et les lit de travers,

Et, pour fruit de sa peine, au grand vent dispersée,

Tous ses papiers servir à la chaise percée ?

Molière connaissait trop bien son Mathurin Regnier pour n’avoir pas eu ce dernier vers dans la pensée quand, à propos du sonnet d’Oronte, il a fait dire à Alceste :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet.

M. Picot et avec lui tous ceux qui ne sont pas de l’avis de Mr C. D. et du nôtre[[74]](#footnote-74), voudront bien constater l’analogie de sens des vers mis ci-dessus en parallèle, et admettre avec nous que Molière a exprimé la même idée que Régnier, mais en termes plus choisis.

Ch. MARIE.

# Molière et Cotin, autre réponse à un Provincial

title : Molière et Cotin, autre réponse à un Provincial

creator : Cohen, Maurice (….-1883)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière et Cotin, autre réponse à un Provincial », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no44, Novembre 1882, pp. 246-250.

created : 1882

Vous demandez de nouveau, Monsieur, pourquoi Molière aurait attaqué Cotin plutôt que tout autre, dans le personnage de Trissotin. Je ne reviendrai, dans cette lettre, ni sur les *Sermons* du grotesque abbé que je n’ai pas lus, et pour cause — ils n’ont jamais été imprimés — ni sur la *Critique désintéressée.* Je me bornerai à rappeler, avec le *Dictionnaire* de Larousse, que Cotin, offusqué par la 3e satire de Boileau, composée en 1665, fournit au pâtissier-traiteur Mignot, attaqué dans la même pièce, un libelle en vers dont celui-ci enveloppa les biscuits qu’il vendait. Ce libelle, intitulé *Despréaux*, *ou la Satire des Satires*, est devenu, sans doute par suite de son mode bizarre de distribution, d’une insigne rareté. Mais il a été reproduit en 1863 dans les *Variétés bibliographiques* d’Edouard Tricotel (pages 363 à 373). Sa lecture vous convaincra facilement que Cotin eut la maladresse d’insulter grossièrement Molière en même temps que son ami Boileau. Le poète comique s’en vengea plus tard dans *Les* *Femmes savantes* et eut certes raison de le faire. Les risées du parterre n’étaient-elles pas un châtiment bien mérité et dû en toute justice à des vers tels que ceux-ci ?

J’ai vu de mauvais vers sans blâmer le Poète,

J’ai lu ceux de Molière et ne l’ai point sifflé,

(vers 19)

Et j’épargne la Serre avec son style enflé.

[...]

Mais le cadet Boileau me pousse[[75]](#footnote-75) à la satire.

Lui qu’on ne voit jamais dans le sacré vallon,

[...]

Se place en conquérant au sommet du Parnasse :

Il descend de la Nue, et, la foudre à la main,

Tonne sur Charpentier, tonne sur Chapelain ;[[76]](#footnote-76)

Puis, donnant à ses vers une digne matière,

Comme un de ses Héros il encense Molière.

(vers 38).

Que s’il ne me tient pas pour un original,

Je n’ai pas comme lui copié Juvénal ;

Je n’ai pas comme lui, pour faire une satire,

Pillé dans les auteurs ce que j’avais à dire.

Sachant l’art de placer chaque chose en son lieu,

Je ne puis d’un farceur me faire un demi-dieu ;

(vers 44).

[...]

Despréaux[[77]](#footnote-77), sans argent, crotté jusqu’à l’échine,

S’en va chercher son pain de cuisine en cuisine.

Son Turlupin[[78]](#footnote-78) l’assiste, [...]

On les promet tous deux[[79]](#footnote-79) quand on fait chère entière,

Ainsi que l’on promet[[80]](#footnote-80) et Tartuffe et Molière.

(vers 114).

Notre homme infatué de sa façon d’écrire,

À ce compte n’est pas si près de se dédire :

S’offense qui voudra, rien ne peut l’alarmer,

Il n’a que ce moyen de se faire estimer.

Les plus noires vapeurs de sa mélancolie

Sont au moins à ses yeux une illustre folie ;

À ses vers empruntés la BÉJART applaudit ;

Il règne sur Parnasse, et Molière l’a dit !

(vers 216).

Molière est donc nommé cinq fois dans les invectives de Cotin qui le poursuit de son animosité, sans motifs personnels et uniquement parce qu’il était l’ami de Boileau. Qu’on s’étonne après cela, ajoute M. Tricotel, qu’il ait usé de représailles !

Je complète cette lettre par deux remarques :

1° La diatribe de Cotin a été reproduite incomplètement, sous le titre de *Discours sur les Satires de* B\*\*\*\*\*, à la page 226 du *Recueil des Contes du sieur de la Fontaine, les Satires de Boileau, et autres pièces curieuses* (la sphère). À Amsterdam, chez Jean Verhoeven, 1668. Je trouve dans ce rare petit volume la variante suivante pour le premier des passages relevés ci-dessus :

J’ai vu de méchants vers, sans blâmer le Poète ;

J’ai lu patiemment les écrits de Rifflé,

J’ai entendu Molière, et ne l’ai pas sifflé.

2° C’est à tort que Taschereau, Tricotel et l’auteur du *Dictionnaire* de Larousse ont supposé que l’épithète de Turlupin et celles qui la suivent, que j’ai remplacées plus haut par des points, s’appliquaient à Molière. Cette hypothèse est démentie par Cotin lui-même dans les vers 113 et 114. Ed. Fournier a fait voir, dans les notes de sa *Valise de Molière* (Paris, Dentu, 1868, page 55), que le Turlupin de Boileau était son propre frère, Pierre, qui prit le surnom de Puymorin[[81]](#footnote-81) et eut jusqu’en 1682 la charge d’intendant et de Contrôleur général de l’argenterie et des menus plaisirs du Roi (v. le *Dictionnaire* de Jal.) Ces en cette qualité qu’il enregistra et signa le curieux état de la dépense faite pour *Le* *Bourgeois gentilhomme* à Chambord, conservé aux Archives nationales et que l’on peut lire in-extenso à la fin de l’excellente édition classique de cette comédie-ballet donnée tout récemment par M. Louis Moland.

Je termine en faisant remarquer que les *Variétés bibliographiques* de Tricotel n’ont été tirées qu’à 250 exemplaires et ne se trouvent plus facilement. Il serait d’ailleurs plus agréable aux Moliéristes de pouvoir joindre en plaquette la *Satire des satires* à leurs collections d’écrits relatifs à l’auteur des *Femmes savantes*. Nous espérons que notre bien aimé doyen exaucera ce vœu en réimprimant prochainement le libelle de Cotin dans la *Nouvelle collection moliéresque*.

E. MARNICOUCHE.

Cahors, 7 octobre 1882.

# Le chasseur des *Fâcheux*

title : Le chasseur des *Fâcheux*

creator : Vitu, Auguste (1823-1891)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Le chasseur des *Fâcheux* », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no45, Décembre 1882, pp. 259-263.

created : 1882

Marie-Renée de Longueil, fille de René de Longueil marquis de Maisons, ministre d’Etat, et de Madeleine Boulenc de Crevecœur, avait épousé, le 23, 24 ou 25 février 1656, Charles-Maximilien-Antoine de Bellefourière, *marquis de Soyecourt* (on prononçait Saucourt), maréchal de camp, chevalier des ordres du Roi, grand-maître de la garde-robe du Roi, puis *grand veneur de France*.

Le marquis de Soyecourt appartient à l’histoire de Molière, au moins par la légende, c’est-à-dire par l’invention romanesque qui obscurcit la vie de notre grand Comique.

Il est sûr, puisque Molière le raconte lui-même dans l’épître dédicatoire de sa comédie des *Fâcheux* au Roi, que Sa Majesté lui donna l’ordre « d’y ajouter un caractère de fâcheux dont elle eut la bonté de lui ouvrir les idées elle-même, et qui a été trouvé par tout le plus beau morceau de l’ouvrage » ; et que ce nouveau caractère est celui de Dorante. Le chasseur qui assomme les gens du récit de ses exploits ou de ses déconvenues en jargon cynégétique, tel est le caractère indiqué par le Roi. Voilà la vérité toute simple. Elle n’a pas suffi aux amateurs des contes en l’air, et l’on a voulu que le Roi eût livré l’un de ses courtisans à la risée publique : « Le fâcheux chasseur que M. de Molière, dit le Menagiana, introduit sur la scène est M. de Soyecourt. Ce fut le Roi lui-même qui lui donna ce sujet, et voici comment. Au sortir de la première représentation de cette comédie qui se fit chez M. Fouquet, le Roi dit à Molière en lui montrant M. de Soyecourt : "Voilà un grand original que tu n’as pas encore copié." C’en fut assez dit. Cette scène, où Molière l’introduit sous la figure d’un chasseur, fut faite et apprise par les comédiens en moins de vingt-quatre heures, et le Roi eut le plaisir de la voir en sa place, à la représentation suivante de cette pièce. »

Tout sonne faux dans cette anecdote : l’action et le langage du Roi, tutoyant le comédien et signalant à sa verve bouffonne la personne d’un de ses grands officiers sont à la hauteur l’un de l’autre. Ce que nous en pouvons contrôler tout d’abord est d’ailleurs inexact. La pièce avait été jouée à Vaux le mercredi 17 août 1661, la seconde représentation ne fût donnée à Fontainebleau que le jeudi 25, jour de la Saint-Louis, c’est-à-dire à huit jours et non pas à vingt-quatre heures de la première[[82]](#footnote-82).

Qu’était-ce donc que M. de Soyecourt ? Les historiettes de Tallemant des Réaux et les lettres de Mme de Sévigné nous apprennent que le marquis de Soyecourt, après avoir été l’un des seigneurs les plus amoureux et les plus aimés de la cour de France, passait, en sa maturité ; pour l’homme le plus spirituel et le plus distrait du monde. Mais quel rapport entre un homme galant, spirituel et distrait, et le type du Fâcheux chasseur indiqué, dit-on, par Louis XIV à Molière ? On n’a pas assez remarqué que Grimarest lui-même n’admet pas l’anecdote :

J’ai été, dit-il, mieux informé que M. Ménage de la manière dont cette belle scène fut faite. Molière n’y a aucune part que pour la versification ; car ne connaissant point la chasse, il s’excusa d’y travailler. De sorte qu’une personne, que j’ai des raisons de ne pas nommer, la lui dicta toute entière dans un jardin, et M. de Molière l’ayant versifiée, en fit la plus belle scène de ses *Fâcheux*, et le Roi prit beaucoup de plaisir à la voir représenter.[[83]](#footnote-83)

Ce pauvre Grimarest n’est vraiment pas chanceux ; pour une pauvre fois qu’il réclame en faveur de la vérité, il ne trouve plus que sourde oreille. Les modernes ont, il est vrai, flairé quelque chose de suspect dans le récit du *Menagiana*; mais, suivant leur méthode, au lieu de le rejeter, ils ont tâché de le colorer par une inexactitude de plus. Où n’avez-vous pas lu que M. de Soyecourt remplissait la charge de grand-veneur ? Voilà qui expliquerait tout. Mais l’explication ne vaut pas mieux que le reste.

M. de Soyecourt était en effet l’ancien grand-veneur de France pour les anecdotiers de 1694 ; mais il ne l’était pas pour le poète des fêtes de Vaux, n’ayant été pourvu de cette charge qu’en 1670, neuf ans après la première représentation des *Fâcheux*. C’est de quoi le fabricateur de l’aventure ne s’est pas avisé[[84]](#footnote-84).

Hâtons-nous d’ajouter que la responsabilité de ce canard ne remonte pas à Ménage, qui savait trop le monde et la cour pour faire jouer à Louis XIV un rôle si peu digne de sa naturelle majesté.[[85]](#footnote-85) L’anecdote sur M. de Soyecourt ne se trouve ni dans la 1ère édition du *Menagiana (*Paris, 1693, un vol. in-12), ni dans la 2e (Amsterdam, 1693, un vol. in-12). Elle apparaît seulement dans la 3e, c’est-à-dire dans la 1ère des éditions amplifiées (Paris, 1694, 2 vol. in-12), où l’abbé Faydit, l’indigeste auteur de la *Télémacomanie*, a noyé les souvenirs authentiques de Ménage, recueillis par ses amis Galland, de Launay, Châtelain, Baudelot, Mondin, Pinsson, Boivin, Valois, Dubos et Bouteville, sous un fatras qu’il couvre en vain des noms de Bautru et du prince de Guéménée, car il porte à chaque ligne la signature de son insipide auteur.

Il y a plus : la lecture du *Menagiana* original prouve la fausseté de l’anecdote : On y trouve en effet, page 38, marquée de l’étoile \*, qui est la signature de Galland, une note dans laquelle l’ingénieux conteur des *Mille et une Nuits*, fait parler Ménage, à la première personne, de la représentation des *Fâcheux* à la fête de Vaux. Or il n’y est pas question de l’épisode du chasseur ni de M. de Soyecourt : pas un mot, pas une allusion. Ce silence est décisif. Qu’on ne trouvât rien sur *Les* *Fâcheux* dans le vrai *Menagiana*, il n’y aurait eu nulle conséquence à tirer d’une absence de souvenir ou d’un manque de mémoire. Mais que Ménage parle de la fête de Vaux, du prologue de Pellisson et de la pièce de Molière, et qu’il omette précisément l’incident le plus remarquable qui se rattachât à cette représentation, c’est, à mes yeux, la preuve la plus évidente que l’anecdote est de pure invention. Ainsi Ménage lui-même sort de son tombeau pour réfuter les commérages de l’abbé Faydit[[86]](#footnote-86).

Auguste VITU.

# Molière et Cotin (suite)[[87]](#footnote-87)

title : Molière et Cotin (suite)

creator : Un Provincial

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière et Cotin (suite) », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no45, Décembre 1882, pp. 264-266.

created : 1882

À Monsieur E. Marnicouche.

Monsieur,

Je m’empresse de vous remercier de l’appui que vous voulez bien me donner dans mes protestations contre l’abus des hypothèses que je reproche à notre cher doyen le bibliophile Jacob.

Le Bibliophile ayant dit : « Il est à présumer que l’abbé Cotin n’avait pas ménagé Molière dans un des sermons qui attiraient en foule la société précieuse et l’élite des gens de cour », nous lui avons demandé « de nous citer un seul des sermons de Cotin qui fasse allusion à Molière. » Vous faites très justement remarquer que les sermons de Cotin n’ont jamais été imprimés : notre cher collaborateur n’en parlait donc que par hypothèse.

J’avais demandé aussi qu’on me fît connaître une seule attaque bien authentique de Cotin, non contre les comédiens en général, mais contre Molière personnellement. Vous me citez la satire intitulée : *Despréaux ou la Satire* *des satires*, imprimée en 1666, et attribuée à l’abbé Cotin, qui contient douze pages de vers médiocres contre Despréaux, contre son frère Boileau Puymorin, et contre Molière. — J’avais lu cette satire dans les *Variétés* de Tricotel ; je connaissais le passage cité de *La* *Valise de Molière* et aussi les commentaires sur *Le Repas ridicule*: tout cela ne m’avait pas touché.

Si vous me prouvez que l’attribution de la satire à Cotin est fondée ; si, à la suite de la *Ménagerie* vous trouvez la *Satire des satires* dans quelque catalogue contemporain (on ne la trouve, ni dans l’abbé d’Olivet, ni dans Moréri, citée parmi les ouvrages de Cotin), je suis bien forcé de rendre les armes, et je les rendrai de la meilleure grâce du monde, heureux d’être renseigné et d’avoir provoqué la découverte d’une vérité.

Mais il appartient à l’accusateur de justifier l’accusation. Prouvez-moi donc d’abord que Cotin soit l’auteur de cette satire. Pour moi, je le nie, et je pourrais m’en tenir là en attendant vos preuves. Mais, pour avancer, je vous donnerai les motifs de ma dénégation. D’abord, la satire parut précisément à l’époque ou Cotin criait vivat ! à Molière, dans le passage cité par *Le* *Moliériste*, p. 158.

Ensuite, la satire en question n’attaque pas seulement Molière et Despréaux ; elle attaque un frère de Despréaux, un Turlupin, qui

                                        Jouant de son nez

Chez le sot campagnard gagne de bons dîners.

n’est pas du tout prouvé que Cotin, ami de Gilles Boileau, fût ennemi de Boileau Puymorin, celui qui est désigné ici.

Enfin, comment Cotin, qui, à la même date, fait paraître la *Ménagerie*, dirigée contre Ménage, reprocherait-il à Despréaux, comme on le fait dans la satire, d’attaquer « sans raison » précisément Ménage ?

De tout cela je conclus que Cotin n’est point l’auteur de la satire qui lui a été attribuée, longtemps, je crois, après sa mort, et je persiste à soutenir, — jusqu’à preuve certaine du contraire, — que Cotin n’avait pas provoqué, par des attaques directes, les coups de Molière ; je vous remercie, Monsieur, de m’avoir fourni cette occasion de maintenir mon affirmation.

5 novembre 1882

UN PROVINCIAL.

# *La Farce des Quiolards* et *Le Bourgeois gentilhomme*

title : *La Farce des Quiolards* et *Le Bourgeois gentilhomme*

creator : Noël, Eugène (1816-1899)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « *La Farce des Quiolards* et *Le Bourgeois gentilhomme* », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no45, Décembre 1882, pp. 267-275.

created : 1882

*La Farce des Quiolards*, voilà certainement ce qu’on peut appeler de la littérature locale, locale non pas seulement pour Rouen, mais pour le quartier Saint-Vivien et le quartier Saint-Nicaise, où plus qu’en tout autre quartier de la ville, s’était conservé, au XVIIe siècle, le langage purin, c’est-à-dire le vieux français agrémenté de la prononciation traînante et chantante particulière au pays de Corneille.

*La Farce des Quiolards* est une comédie dont il n’existait qu’un très petit nombre d’exemplaires, dont un appartient à notre Bibliothèque Leber, mais que M, Augé et M. Jules Adeline ont eu la bonne idée de réimprimer, en l’accompagnant de dix jolies eaux-fortes et d’une introduction très intéressante. Les eaux-fortes et l’introduction sont, bien entendu, de M. Jules Adeline. Rarement bibliophiles ont fait pour leurs réimpressions un plus heureux choix. *La Farce des Quiolards* a son importance dans notre histoire littéraire, et c’est, de plus, une œuvre fort amusante. Nous allons essayer de mettre en évidence ces deux points.

La rédaction de cette comédie, telle qu’elle fut imprimée à Rouen, chez Jean Oursel l’aîné, rue Ecuyère, vis-à-vis la rue du Petit-Puits, à l’enseigne de l’imprimerie du Levant, avec permission, ne remonte certainement pas plus haut que la deuxième moitié du XVIIe siècle, et c’est ce qu’établit M. J. Adeline de la façon la plus incontestable ; mais le scénario de la Farce doit remonter à une époque beaucoup plus reculée.

Cette farce*,* comme tant d’autres, comme celles de *Patelin*, de *La* *Femme Muette*, jouée à Montpellier par Rabelais et ses compagnons de l’École de médecine, comme celle du *Vilain Mire*, dont Molière a fait son *Médecin malgré lui*, comme dans sa jeunesse il avait tiré, d’un autre scénario fort en vogue, sa petite pièce du *Médecin volant*; les mêmes données, les mêmes sujets se retrouvaient d’un bout de la France à l’autre, et, selon les lieux, selon les temps, les troupes comiques ambulantes ou locales les interprétaient chacune à sa façon, chacune en son dialecte local. Le plus souvent, on n’en écrivait rien (les écrire eût été inutile, les acteurs, en ce temps-là, savaient rarement lire). Le plan seul de la pièce, en ses principales scènes, devait être respecté ; mais le dialogue était laissé à la fantaisie des artistes. Cette liberté du dialogue donnait lieu à mille saillies, à mille jeux de scène inattendus. Chaque pièce donc se jouait avec des variantes infinies, qui faisaient souvent le principal attrait et la plus grande joie des spectateurs.

La même pièce n’était pas ainsi toujours la même chose. Quelqu’un, à Rouen, il y a deux cents ans, s’imagina d’écrire et même d’imprimer la *Farce des Quiolards*telle qu’elle fut jouée alors probablement sur quelque théâtre du quartier Saint-Vivien, dans la langue des habitants de ce quartier ; mais là même pièce pourrait quelque jour se retrouver dans la langue d’une autre province et d’un autre temps, s’il n’avait pas été si rare alors qu’on prît le souci de rédiger ces sortes de farces. Ecrire coûtait si cher ! N’avait pas qui voulait le vélin à sa disposition, ni le scribe indispensable*,* église et tribunaux les absorbaient tous.

Quoi qu’il en soit, la *Farce des Quiolards* ne fut pas seulement rédigée, elle fut imprimée, et les exemplaires en sont devenus d’une extrême rareté ; il en existe un cependant, ainsi que nous l’avons dit, à la bibliothèque Leber, et c’est d’après cet exemplaire que M. Adeline vient de faire son édition illustrée.

Rien n’est plus curieux, plus intéressant que tout ce qui rappelle ce vieil art dramatique, ce vieil art gaulois de la *Farce*, si cher à nos ancêtres.

Les Rouennais âgés, dont le souvenir peut remonter jusqu’au *Thêâtre-des-Quatre~Colonnes*, se rappellent parfaitement que son très illustre directeur Gringalet, après une parade toujours réjouissante, détaillait au public le programme du spectacle, qui consistait, le plus souvent, en une analyse de la pièce nouvelle : V*ous allez voir*… C’était la formule d’usage ; de même, en tête de la pièce imprimée, l’ancien éditeur nous analyse la *Farce des Quiolards*:

*Vous allez voir* Nicodème Laquiole et une Cattelotte, sa femme, lesquels veulent paraître d’une condition mille fois plus relevée que celle de savetier, où ils ont pris naissance, à cause de *cent* et un écus qu’ils viennent d’hériter.

Vous y verrez aussi un fripier, qui leur présente les dépouilles de personnes de qualité pour les revêtir...

De plus, vous y verrez, etc.

Le fripier ne leur vend pas seulement de beaux habits, il leur apprend à les bien porter, leur donne des leçons de contenance, les appelle M. et Mme de La Quiole, si bien que savetier et savetière finissent par se croire transformés véritablement en gens de qualité. La scène mérite d’être citée :

Monsieur Juif (le fripier).

Madame, pendant que vous allez vous habiller, je vais faire faire l’exercice des gens de qualité à monsieur votre époux ; il est nécessaire qu’il le sache.

Catelotte.

Écoute bien monsieur Juif, Nicodème.

Monsieur Juif (parlant à Laquiole).

Monsieur, faites quatre pas à droite, autour de la table, et j’irai à gauche à votre rencontre, pour vous apprendre la manière de saluer un honnête homme, ou qui que ce soit. Marchez à moi ainsi.

La Quiole.

Monsieur, de tout mon cœur ; je suis vote valet, Vo porté vou bien ?

Monsieur Juif.

Monsieur, il faut quitter ce langage grossier. Dites, s’il vous plaît : Monsieur, je suis ravi de votre rencontre ; comment vous portez-vous ? Mais toutefois, vous apprendrez assez bien à parler par la fréquentation des savants ; c’est assez que d’en savoir faire les gestes.

La Quiole.

Monsieur, monsieur, je ne veux pâler à personne ; chest asset que no me vaie.

Monsieur Juif.

C’est bien dit. Apprenons donc les perfections extérieures des gens de qualité. Achevez le tour de votre table et venez à moi le chapeau sous le bras gauche, et de votre main droite jetez tantôt un côté de votre perruque derrière le dos, tantôt de l’autre, puis, retournant un peu la tête vers la gauche, ramenez-la devant. Tournez vos pieds en dehors et vous appuyez gravement sur votre canne. [...]

Vient ensuite la leçon à madame :

Quoi, madame, vous voilà déjà dans vos habillements ? Puisqu’ainsi est, marchez, je vous prie, à la gauche de monsieur votre époux et votre servante après, avec son habit de fille suivante. Mais quoi ! Vous n’avez pas votre éventail ?

Une réflexion se place tout naturellement ici. Les commentateurs de Molière, qui toujours cherchent, flairent, furètent, en quête des sources probables et improbables où il a pu puiser quelques-unes des scènes de ses comédies, ont oublié celle-ci, faute d’avoir connu la *Farce des Quiolards* : ils n’eussent pas manqué d’établir qu’il lui dût l’idée première du *Bourgeois gentilhomme*. La leçon donnée à M. Jourdain par le maître de danse n’est-elle pas née d’une réminiscence de la leçon donnée à M. de La Quiole par le fripier Juif ? N’est-il pas vraisemblable, en effet, que durant ses deux séjours à Rouen, Molière vit représenter la farce en question sur quelqu’un de nos petits théâtres locaux ; on sait qu’il ne négligeait rien de ce qui touchait à son art et que partout il savait trouver à s’instruire et à puiser pour ses propres pièces.

Est-il nécessaire de rappeler comment finit la farce ? Les cent et un écus hérités de la tante ne tardent pas à disparaître, et La Quiole reprend en chantant « sa pauvre chavate. »

Tout me n’héritage j’ai vu

Couler comme beurre fondu,

En bien moins de temps que j’en pâle.

Je n’ai pu qu’un vieux paillasson,

Pour me coucher tou de mon lon,

Anchite qu’un viau qui s’étale.

Il n’est pas jusqu’aux commentateurs des fables de La Fontaine qui, dans ce savetier, devenu riche subitement et subitement ruiné, ne puissent trouver un point d’origine à la fable du Savetier et du Financier. En suivant d’âge en âge jusqu’à nos jours l’esprit gaulois à travers notre littérature, pourquoi même ne verrait-on pas un dernier reflet de la Quiole, avec son héritage de cent et un écus, dans la très jolie chanson de Béranger :

Grâce à Dieu, je suis héritier,

       Le métier

       De rentier

    Me plaît et m’enchante ;

Travailler serait un abus,

    J’ai cinquante écus,

    J’ai cinquante écus,

    J’ai cinquante écus

       De rente.

Mes amis, la terre est à moi,

       J’ai de quoi

       Vivre en roi,

    Si l’éclat me tente ;

Les honneurs me sont dévolus,

    J’ai cinquante écus, etc.

Parez-vous, Lise, mes amours,

      Des atours

      Que toujours

    La richesse invente ;

Le clinquant ne vous convient plus,

    J’ai cinquante écus, etc.

N’est-ce pas là un ressouvenir du pauvre savetier ?

Eh bien ! non, cette histoire du savetier enrichi, transformé par Molière en marchand de drap tranchant du grand seigneur, apprenant les belles manières et se laissant faire *Mamamouchi*, cette histoire, pour ceux qui, de siècle en siècle, l’ont reprise, n’est pas une imitation purement livresque*,* comme dirait Montaigne, c’est une imitation de la vie réelle qui, perpétuellement, nous redonne ce spectacle de la Quiole, de M. Jourdain et de tous les enrichis, de tous les parvenus qui « font des gestes », suivant la vieille expression normande. Dans tous les cas, c’est une très bonne idée que d’avoir remis au jour, en l’illustrant comme vient de le faire M. J. Adeline, la vieille Farce rouennaise qui, si souvent, fit s’esclaffer de rire les Rouennais du temps de Corneille ; qui, sans doute, égaya Corneille lui-même, et dont, après tout, il n’est pas possible de dire qu’elle ne fut pas un trait de lumière pour le futur auteur du *Bourgeois Gentilhomme*.

Eugène NOËL.

# Une erreur à propos de Molière

title : Une erreur à propos de Molière

creator : Blondet

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Une erreur à propos de Molière », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no45, Décembre 1882, p. 276.

created : 1882

M. Sarcey, à diverses reprises, et M. A. Dumas, dans *La Femme qui tue et la femme qui vote*, ont affirmé que Molière exprimait, par la bouche de Chrysale, ses propres idées sur l’éducation des femmes. Ces assertions erronées, qui s’accréditent peu à peu, sont une atteinte à la gloire de Molière. J’entreprends de les réfuter. M’attaquer, moi inconnu, à MM. A. Dumas et Sarcey qui ont étudié Molière à fond, et dont l’opinion fait autorité, c’est une grande audace, assurément. Mais, certain d’avoir raison, je n’hésite pas, malgré mon insuffisance comme écrivain.

Voici la dernière critique de M. Sarcey :

Est-ce que la postérité a ratifié les idées de Molière sur l’éducation des femmes ? Est-ce que nous en sommes aujourd’hui encore à l’épais bon sens de Chrysale, qui veut que leur capacité se hausse à distinguer un haut-de-chausses d’un pourpoint ? La thèse nous agace, et peut-être même serait-on bien venu à dire que, grâce à l’autorité du nom sous le couvert duquel elle se présentait, elle a contribué à perpétuer chez nous des préjugés fâcheux sur le rôle des femmes.

Ainsi, selon M. Sarcey, si beaucoup de gens croient que la femme n’a pas les mêmes aptitudes que l’homme et que, par conséquent, elle ne doit pas s’adonner aux mêmes études que lui, la faute est en grande partie à Molière.

Voici la critique de M. A. Dumas :

J’en suis désolé pour Molière, mais Chrysale a tort : la femme trouve décidément que son esprit a mieux à faire que de se hausser à connaître un pourpoint d’avec un haut-de-chausses ; elle ne borne plus son étude à faire aller son ménage, à avoir l’œil sur ses gens, à former aux bonnes mœurs l’esprit de ses enfants, à savoir comment va le pot dont son mari a besoin, par la raison bien simple qu’elle perdait sa jeunesse à attendre le ménage qui ne venait pas, et qu’elle ne pouvait ni surveiller les gens qu’elle n’avait pas le moyen d’avoir, ni former aux bonnes mœurs l’esprit des enfants qu’aucun mari ne songeait à lui donner.

Voilà qui est fort spirituel. Ainsi, selon M. A. Dumas, si nombre de femmes n’ont pas trouvé de maris, c’est parce qu’elles avaient été élevées selon les idées de Molière. Les femmes trouveront-elles plus facilement à se marier en s’adonnant aux arts, à la littérature et aux sciences ? Je le souhaite sans l’espérer.

Eh bien, ces critiques portent tout à fait à faux. Molière est un homme de juste-milieu ; ses idées, lorsqu’il les produit, doivent donc être exprimées par des personnages d’un tempérament moyen. Dans *Tartuffe*, c’est par le beau-frère d’Orgon ; dans *Le* *Misanthrope*, par Philinte, etc. Or, Philaminte et Chrysale étant deux extrêmes, les idées de Molière sur l’éducation des femmes ne peuvent pas plus être celles de l’un que celles de l’autre.

Elles sont exprimées par un personnage modéré, par l’amant d’Henriette. Il dit :

[…] Les femmes docteurs ne sont point de mon goût.

Je consens qu’une femme ait des clartés de tout,

Mais je ne lui veux point la passion choquante

De se rendre savante afin d’être savante.

Telles sont les idées de Molière. S’il avait eu les idées de Chrysale, il n’aurait pas créé cette aimable Henriette, qui fait contraste avec ces femmes exaltées et qui, par conséquent, est proposée comme modèle. Or, cette jeune fille n’a pas simplement du bon sens, elle a l’esprit alerte, elle est fort spirituelle au besoin et riposte très malicieusement aux exagérations de sa sœur. On le voit, ce type charmant de femme, ce type, qui a les préférences de l’auteur, est fort au-dessus de celui que préconise Chrysale.

L’erreur de MM. Sarcey et A. Dumas m’étonne au plus haut degré.

Comment deux écrivains qui possèdent à fond les règles de l’art dramatique, qui savent, par conséquent, que le caractère de Chrysale est voulu par la plus élémentaire de ces règles, par la règle des contrastes ; comment, dis-je, n’ont-ils pas conclu que, les exagérations du mari étant la contrepartie des exagérations de la femme, Molière blâme et ridiculise les exagérations de Chrysale *par cela même* qu’il blâme et ridiculise celles de Philaminte ?

Je consens qu’une femme ait des clartés de tout.

Oui, Molière veut bien qu’une femme s’instruise, à condition toutefois que ces « clartés de tout » n’empêcheront pas la femme de bien tenir son ménage.

Il me serait facile de démontrer que Chrysale lui-même ne pense pas ce qu’il dit quand il prétend

Qu’une femme en sait toujours assez, etc.

Mais, à quoi bon ? J’ai voulu prouver que les idées de Chrysale ne sont pas celles de Molière ; je crois y avoir réussi ; cela suffit.

BLONDET.

Cet article répond en partie à Mlle Marie Châteauminois, qui a publié une étude sur *L’Éducation des femmes au XVIIe siècle et* *Mlle* *de Scudéry*, dans la *Revue politique et littéraire* du 5 août dernier.

G. M.

# Réponse aux questions d’un Provincial

title : Réponse aux questions d’un Provincial

creator : Lacroix, Paul (1806-1884)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Réponse aux questions d’un Provincial », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no46, Janvier 1883, pp. 291-300.

created : 1883

C’est sous ce titre que Bayle a rassemblé dans un livre (*Rotterdam*, *Renier Leers*, *1704*, 5 vol. in-12), *L’Abrégé de diverses lettres* qu’il avait écrites en réponse aux critiques qui lui furent adressées au sujet de son grand *Dictionnaire historique et critique*. Je donnerai ce même titre à cette réponse, très abrégée et très sommaire, aux observations plus ou moins hypothétiques qui m’ont été faites, par un terrible ennemi de l’hypothèse en matière d’histoire et d’érudition, au sujet de mon opinion sur la querelle littéraire de l’abbé Cotin avec Boileau et Molière.

Je réponds à un anonyme, qui s’est intitulé lui-même : « Un Provincial » et qui m’est resté absolument inconnu ; je suis donc bien à l’aise pour protester d’abord, de toutes mes forces, contre une habitude, un parti pris d’hypothèses *répétées* et *fatigantes*, qu’on prétend avoir découvertes dans tout ce que j’ai écrit relativement à Molière. On me permettra de me justifier d’une accusation aussi mal fondée : l’hypothèse, de la part d’un ignorant, n’est qu’un témoignage plus affirmatif de son ignorance ; de la part d’un homme qui a bien étudié son sujet et qui le possède à fond, l’hypothèse est toujours un pas en avant dans la théorie de la probabilité. Une hypothèse *a priori* est sans valeur, lors même qu’elle n’est pas fausse et ridicule ; une hypothèse *a fortiori* s’appuie sur des faits et ressort de documents acquis. J’ai donc pu dire avec toute apparence de raison : « Il est à présumer que Cotin n’avait pas ménagé Molière dans un des sermons qui attiraient en foule la société précieuse et les gens de cour. » Je le dirais encore, avec la même assurance, en me fondant sur les mêmes inductions, sur les mêmes raisonnements. Ces sermons n’ont jamais été imprimés ; il n’en existe pas de manuscrit dans les bibliothèques publiques ; le hasard seul pourrait en faire découvrir quelques citations dans un ouvrage contemporain, mais nous savons combien Cotin était rancunier, vindicatif, irascible ; il n’entendait pas raillerie quand un satirique s’en prenait à un prédicateur, et Boileau ayant osé dire, dans sa satyre IV, que la Raison ressemble à un pédant

Qui toujours nous gourmande, et loin de nous toucher,

Souvent, comme Joly, perd son temps à prêcher,

Cotin s’écrie avec indignation dans la *Critique désintéressée des Satires du temps* :

« Ne dirait-on pas qu’il parle de Jodelet ? Cependant il parle de l’orateur chrétien (Joly) ; il parle du curé de Saint-Nicolas jadis, et maintenant évêque d’Agen ! » Cotin n’était pas et ne fut pas évêque, mais il était aumônier du Roi, lorsque le Satirique osait dire qu’il fallait, dans un festin, être assis plus au large

Qu’aux sermons de Cassagne et de l’abbé Cotin.

Telle fut la misérable origine de la colère, du ressentiment et de la haine de Cotin contre Boileau.

N’est-il pas probable que Cotin, une fois engagé dans une querelle implacable avec Boileau et ses amis, par conséquent avec Molière, dès l’année 1666, se soit autorisé de l’usage des prédicateurs qui conservaient en chaire toute leur personnalité, pour mettre ses auditeurs au courant de sa furieuse guerre contre le Satirique ? Ce fut vers cette époque qu’il quitta la prédication pour se remettre à rimer ; car, dit Richelet (dans ses *Particularités de la vie des auteurs français*), « il vit qu’on était toujours assis au large à ses sermons et qu’il se fatiguait inutilement. » Il revint cependant, et plus d’une fois, à ses prédications dans différentes paroisses de Paris, et l’on a donc tout lieu de croire, connaissant son caractère et ses procédés batailleurs, qu’il ne laissa pas ignorer à ses auditeurs sa lutte contre deux mécréants, le sieur des Vipereaux, comme il appelait Boileau Des Préaux, et le farceur impie Molière. « J’ai oui prêcher l’abbé Cotin, raconte Perrault (dans son *Parallèle des anciens et des modernes*), mais je puis vous assurer que j’ai été fort pressé à son sermon ; c’était aux nouvelles catholiques de la rue Sainte-Avoye, où il satisfit extrêmement son auditoire. » La dernière fois qu’il remonta en chaire, il était vieux, peut-être âgé de 72 ans ; il fallait sans doute un motif bien impérieux pour lui faire oublier son grand âge, la faiblesse de sa voix et son renoncement à la prédication depuis plusieurs années ; il prêcha encore au mois de mars 1672[[88]](#footnote-88), et le 12 mars de cette année-là, *Les* *Femmes savantes* avaient été jouées pour la première fois au théâtre du Palais-Royal. Je laisse à mon cher Provincial le soin de tirer de là une très bonne hypothèse.

Je vais à présent essayer de démontrer que le Provincial du *Moliériste* est aussi porté que moi aux hypothèses et, ce me semble, moins excusable.

Le Provincial m’a demandé de lui signaler un seul des sermons de Cotin qui ait fait allusion à Molière ? je n’ai pu que lui rappeler les sermons prêchés en mars 1672, pendant qu’on représentait au Palais-Royal la dispute de Trissotin et de Vadius, dans *Les* *Femmes savantes*.

Le Provincial m’a prié de lui citer une seule plainte de Cotin contre Molière ? M. E. Marnicouche a déjà répondu pour moi très gracieusement, en citant cinq passages de la *Satire des Satires*, dans lesquels Molière est nommé de la manière la plus insultante ; mais il ne s’est pas arrêté sur l’injure faite à la femme ou à la belle-sœur de Molière :

À ses vers empruntés la Béjard applaudit, et il a négligé d’extraire deux vers qui taxent Molière d’impiété, en accusant Boileau d’être complice de l’auteur du *Festin de Pierre*:

Ô docteur sans pareil ! Ô protecteur des lois !

Et sans qui la vertu se verrait aux abois.

Il faut, comme à l’unique en piété sur terre,

Inviter votre Muse au grand Festin de Pierre.

Je fais aussi une réserve pour le fameux passage dans lequel Boileau remplace Colletet « sans argent, crotté jusqu’à l’échine », qui

S’en va chercher son pain de cuisine en cuisine ;

Son Turlupin l’assiste...

Est-ce Molière ? Comme l’a supposé Taschereau. Est-ce Boileau-Puymorin, le contrôleur des finances ? Comme Edouard Fournier a voulu le prouver. Nous n’osons pas encore accoucher ici d’une hypothèse, mais le nom de *Turlupin*, que Cotin a changé en *Frantaupin* dans la *Critique désintéressée*, nous offre matière à réfléchir. Nous y reviendrons. Disons seulement que Puymorin n’est pas nommé par Chapelle au nombre des convives du cabaret de la *Croix de Fer*, où trônait Molière.

Le Provincial nous apprend que « il n’est pas du tout prouvé que Cotin, ami de Gilles Boileau, fût ennemi de Boileau-Puymorin. » On sait que Boileau Despréaux, qui était brouillé avec Gilles Boileau, se rapprocha de lui, et qu’ils restèrent depuis réconciliés. Il n’en fut pas de même de Boileau-Puymorin, qui, en se brouillant avec son frère Despréaux, devint un des séides de Cotin : « Ses amis, dit Richelet dans sa notice, furent d’Ablancourt, Conrart, Chapelain, Boileau le contrôleur. »

Le Provincial insiste pour qu’on lui indique un motif bien authentique des colères de Molière contre Cotin ?

Molière était et fut constamment le meilleur ami de Boileau. Est-ce faire une hypothèse bien aventurée que de regarder cette inviolable amitié comme un motif suffisant pour dire à Cotin son fait en plein théâtre ? En outre, Molière avait trop de goût et de jugement pour ne pas s’indigner du succès qu’on faisait aux *Poésies galantes* de Cotin. Voilà pourquoi, dans *Les* *Femmes savantes*, il s’est moqué si plaisamment du *Sonnet à la princesse Uranie sur sa fièvre*, et du « madrigal sur un carrosse de couleur amarante », pris l’un et l’autre dans les *Poésies galantes*. Ce fut le coup de grâce. Cotin ne s’en releva pas.

Le Provincial fait plus qu’une hypothèse, c’est-à-dire une étrange confusion, en disant que « Cotin avait trouvé en Molière un auxiliaire contre Les Précieuses, et contre Ménage ». Il ne se souvient pas que Cotin était le favori des grandes, des véritables Précieuses, et qu’il n’avait rien à voir dans *Les* *Précieuses ridicules* de Molière. De là une interprétation tout à fait erronée de ce passage de la *Ménagerie,* de Cotin (La Haye, Pierre du Bois, 1666, pet. in-12, page 30) : « Je pensais que toute la Ménagerie fût achevée. On m’a averti qu’après Les Précieuses, on doit jouer, au Petit-Bourbon, Ménage hypercritique, le faux savant et le pédant coquet. Vivat ! Les comédiens ont mis dans leur affiche qu’il faudra retenir des loges de bonne heure et que tout Paris doit y être, parce que toute sorte de gens, grands et petits, mariés et non mariés, sont intéressés au Ménage. Voilà une vraie pointe de gens de théâtre ! » Où diantre le Provincial a-t-il vu que cette plaisanterie annonçât une sorte d’entente entre Cotin et Molière ? Il est bon aussi de remarquer, en passant, que la *Ménagerie* a été composée en 1660, puisque la troupe de Molière jouait encore dans la salle du Petit-Bourbon, qu’elle fut obligée de quitter vers le mois de septembre de cette même année, pour prendre possession de la salle du Palais-Royal.

Le Provincial pousse un peu bien loin l’hypothèse, en concluant « que Cotin n’est point l’auteur de la Satire qui lui a été attribuée. » En effet, il n’a pas trouvé cette Satire citée dans l’*Histoire de l’Académie française*, continuée par l’abbé d’Olivet, ni dans Moréri, édition définitive de 1759, où l’abbé Goujet ne cite, parmi les ouvrages de Cotin, que la *Critique désintéressée sur les Satires.* Le Provincial triomphe et s’écrie, en s’adressant à M. Marnicouche : « Si vous me prouvez que l’attribution de la Satire à Cotin est fondée ; si, à la suite de la *Ménagerie*, vous trouvez la *Satire des Satires* dans quelque catalogue contemporain, je suis bien forcé de rendre les armes. »

C’est ici que je voudrais avoir à remplir un volume pareil à l’un de ceux de la *Réponse aux questions d’un provincial*, car il n’est plus possible de mettre en ligne de bataille, puisque mon cher Provincial doit être forcé de rendre les armes, dix, vingt, trente citations dont quelques-unes sont fort longues. Je me bornerai donc aux plus courtes, qui sont les meilleures. Boileau, Boileau lui-même, dans la dernière édition de ses Œuvres qu’il ait revue en partie (Paris, Esprit Billiot, 1713, in-12), a mis une note marginale à ces deux vers :

Et que sert à Cotin la raison qui lui crie :

N’écris plus, guéris-toi d’une vaine furie.

Voici la note : « Il avait écrit contre moi et contre Molière : ce qui donna occasion à Molière de faire *Les Femmes savantes* et d’y tourner Cotin en ridicule. » Les faiseurs d’hypothèses *a priori* tenteront peut-être de faire entendre que la *Satire des Satires* n’est pas celle que Cotin avait composée, puisqu’il la critique assez habilement dans sa *Critique désintéressée*, tout en y glissant des corrections d’auteur ; mais le commentaire de Brossette, rédigé sous l’inspiration de Boileau, caractérise et désigne bien la *Satire des Satires*, en disant que ce fut Boursault qui la fit imprimer sur une copie manuscrite que l’auteur avait fait courir. Écoutons Brossette, comme si c’était Boileau lui-même :

Fier et présomptueux comme il était, Cotin ne put souffrir que son talent pour la chaire lui fût contesté. Pour s’en venger, il fit une mauvaise satire contre M. Despréaux, dans laquelle il lui reprochait comme un grand crime d’avoir imité Horace et Juvénal. (Voyez la *Satire des Satires*). Cotin ne s’en tint pas là : il publia un libelle en prose, intitulé : *La Critique désintéressée sur les satires du temps*, dans lequel il chargeait notre auteur des injures les plus grossières et lui imputait des crimes imaginaires. Il s’avisa encore, malheureusement pour lui, de faire entrer Molière dans cette dispute, et ne l’épargna pas plus que M. Despréaux. Celui-ci ne s’en vengea que par de nouvelles railleries, comme on le verra dans les Satires suivantes ; mais Molière acheva de le ruiner de réputation, en l’immolant, sur le théâtre, à la risée publique, dans la comédie des *Femmes savantes*, sous le nom de Tricotin, qu’il changea dans la suite en celui de Trissotin.

Boileau, dans sa Satire IX, prit la peine de se défendre contre les odieuses imputations de la *Satire des Satires* et de la *Critique désintéressée* :

Qui méprise Cotin n’estime point son Roi

Et n’a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi !

Et il ajoute cette petite note, dans la dernière édition de ses Œuvres (1713) : « Cotin, dans un de ses écrits, m’accusait d’être criminel de lèse-majesté divine et humaine. »

Nous regrettons de suspendre ici nos citations.

Le Provincial constate enfin que la *Satire des Satires* est d’une rareté insigne, puisqu’on ne la trouve décrite dans aucun catalogue, quoique le pâtissier Mignot en ait répandu quantité d’exemplaires, avec lesquels il enveloppait ses biscuits. Nous ne pensons pas que la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire de cette édition *princeps*et subreptice imprimée à Paris, sans nom d’imprimeur, sans indication de lieu et sans date. On trouve cependant à notre grande Bibliothèque, sous le numéro : Y, 5093, un manuscrit du temps, in-12, qui contient la *Satire de Cotin contre Despréaux ; épigramme pour Cotin contre Despréaux et autres pièces contre le même par Saint Pavin*, *Quinault, Charpentier et de Briancourt*. Mais la Bibliothèque de l’Arsenal conserve, sous le n° 6916, B. L., *Despréaux ou la Satire des satires,* et *la Critique désintéressée sur les satires du temps*, éditions originales, l’une de 12 pages et l’autre de 63 pages in-8, réunies dans la même couverture de parchemin ; une main du XVIIe siècle a écrit sur la garde de ce recueil : *Critique des ouvrages de M*. *Boileau Despréaux*, *par le sieur Cotin*.

Enfin, on ne saurait mieux finir que par une hypothèse : l’exemplaire de la *Satire des Satires* présente encore la trace salie d’une pliure, qui semble annoncer que la feuille a servi d’enveloppe aux biscuits du pâtissier Mignot, qualifié « d’empoisonneur » dans les Satires de Boileau.

P.-L. JACOB, *bibliophile*.

# Curiosités littéraires : Molière inconnu

title : Curiosités littéraires : Molière inconnu

creator : Brisson, Adolphe (1860-1925)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Curiosités littéraires : Molière inconnu », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no46, Janvier 1883, pp. 311-317.

created : 1883

Le morceau qui fait l’objet de cet article n’est pas inédit, mais il est presque complètement ignoré. Aucun des éditeurs de Molière ne l’a publié ; il n’est peut-être pas sans intérêt de le reproduire et d’en rechercher l’authenticité.

Pas plus au grand siècle que de nos jours, un poète ne se confine dans une étroite spécialité. S’il s’occupe particulièrement de théâtre, les travaux de la scène n’absorbent pas complètement son esprit. Son génie erre au-delà. Sa verve poétique trouve mille occasions de s’exercer. Elle s’éparpille, elle se répand en madrigaux, en sonnets, en épigrammes, en pièces fugitives, dont la valeur, souvent, dont l’intérêt, toujours, sont incontestables. L’éditeur consciencieux a donc pour devoir de les recueillir. Son travail est fort délicat. Il faut qu’il se défie des séductions, hélas ! trop fallacieuses de l’inédit, qu’il examine avec soin ce que le hasard met devant ses yeux, qu’il lise beaucoup et se montre quelque peu sceptique. Mais lorsqu’une pièce a résisté à ce rigoureux contrôle, et qu’il est clairement établi qu’elle est authentique, pourquoi lui refuser l’honneur de figurer à la suite de l’œuvre du maître ?

Les savants éditeurs de Corneille et de Racine, MM. Marty-Lavaux et Paul Mesnard, se sont toujours inspirés de cette méthode. Ils ont offert dans leurs belles éditions l’hospitalité la plus large à ces pièces légères disséminées dans les lettres et dans les recueils du temps. Le lecteur ne s’en est plaint nullement. Quelques-unes sont charmantes, pleines de délicatesse et de grâce. Or, si Racine, si Corneille ont tant produit en dehors et à côté du théâtre, à plus forte raison Molière a-t-il dû semer aux quatre vents de Paris les fleurs de sa muse primesautière.

Tous les morceaux fugitifs qu’il produisit ainsi furent conservés sans doute. Ils coururent d’abord de main en main, s’égarèrent dans les gazettes et se perdirent dans les recueils. Or jusqu’à présent les dévots de Molière ne se sont pas assez appliqués à les rassembler. Les éditions de notre poète ne contiennent pas ou contiennent peu de ces pièces détachées. En dehors des deux morceaux célèbres, le *Remerciement au Roi* et *La* *Gloire du Val de Grâce*, c’est à peine si les plus complètes publient le *Sonnet à Le Vayer* et les *Bouts rimés commandés sur le Bel-Air.*

\*

Les vers qui nous occupent se trouvent pour la première fois imprimés dans un volume devenu très rare aujourd’hui, mais assez répandu à la fin du dix-septième siècle. Paru chez Jean Ribou, il a pour titre : Les Délices *de la Poésie Galante des plus célèbres Auteurs de ce Temps*. Le volume se divise en deux tomes, ornés, chacun, d’un frontispice gravé. Les stances sont signées en toutes lettres du nom de Molière. Les voici :[[89]](#footnote-89)

STANCES GALANTES

Souffrez qu’Amour cette nuit vous réveille ;

Par mes soupirs, laissez-vous enflammer :

Vous donnez trop, adorable merveille,

Car, c’est dormir que de ne point aimer.

Ne craignez rien : dans l’amoureux Empire,

Le mal n’est pas si grand que l’on le fait ;

Et lorsqu’on aime et que le cœur soupire

Son propre mal souvent le satisfait.

Le mal d’aimer c’est de le vouloir taire ;

Pour l’éviter, parlez en ma faveur,

Amour le veut, n’en faites pas mystère,

Mais vous tremblez, et ce Dieu vous fait peur.

Peut-on souffrir une plus douce peine ?

Peut-on subir une plus douce Loi ?

Qu’étant des cœurs l’unique souveraine,

Dessus le vôtre, Amour agisse en Roi ?

Rendez-vous donc, ô divine Amaranthe,

Soumettez-vous aux volontés d’Amour,

Aimez, pendant que vous êtes charmante,

Car le temps passe et n’a point de retour.

MOLIÈRE.

Nous croyons que ces strophes sont rigoureusement authentiques. Et cette certitude s’imposera, croyons-nous, à l’esprit de nos lecteurs, s’ils veulent bien nous suivre dans cet examen.

\*

Et tout d’abord, on admettra sans doute que les *Stances Galantes* ne sont nullement indignes de Molière. Elles sont écrites dans le goût du temps, les rimes en sont riches. Elles sont jolies ; elles ont de la grâce. Si elles ne sont point exemptes de quelque fadeur, c’est un reproche qui s’adresse au ton et à l’esprit du siècle bien plutôt qu’à l’auteur lui-même. C’est un défaut dont Racine et Corneille ne se défendent pas toujours ; Molière lui-même dans les intermèdes de ses pièces et dans *Mélicerte* a introduit bien des vers qui sont composés dans le même style et semblent issus de la même veine poétique. Toutes ces considérations, nous le savons, ne constituent pas des preuves. Mais il en est d’autres qui sont décisives.

Le volume, ainsi que nous l’avons dit, est imprimé chez Jean Ribou. C’était l’éditeur ordinaire de Molière, comme Claude Barbin celui de Racine. Désirant publier un recueil de poésies galantes, il est tout naturel que Jean Ribou ait demandé à Molière quelques vers. Un libraire inconnu, désireux de fortifier un volume contre l’indifférence du public, aurait pu se livrer au subterfuge ; mais pour Jean Ribou, une telle hypothèse est inadmissible. Pourquoi recourir à l’apocryphe lorsqu’on peut avoir le réel ?

Ribou entretenait avec Molière le commerce le plus assidu ; il n’avait qu’à lui exprimer son désir, pour qu’il fût immédiatement exaucé. Ces relations incessantes entre libraire et poète expliquent justement la présence de la signature de Molière au bas de ces stances. Ribou n’ignorait pas le poids et l’autorité que quelques noms illustres donnent à un livre. Il demanda le sien à Molière, qui ne le lui refusa pas.

Boileau, de son côté, était en rapports suivis avec Jean Ribou, comme avec Molière. Lui, aussi, il voulut bien contribuer à enrichir ce recueil. L’ouvrage contient deux morceaux de lui. Rapprochement singulier, ces morceaux ont, tous deux, trait à Molière. L’un est la célèbre satire : *Rare et fameux esprit…*; l’autre est l’ode également connue, adressée par Boileau à l’auteur de *L’École des Femmes*, pour le féliciter de son succès et le venger des traits de l’envie.

Brossette va nous dire à quelle époque cette ode fut composée : « Stances à M. de Molière sur L’École des Femmes, que plusieurs gens frondaient. M. Despréaux lui envoya ces vers le premier jour de l’année 1663 ».

Or la première édition des *Délices* porte justement cette date de 1663. L’achevé d’imprimer est du 25 septembre. On peut présumer que Molière, sur la prière de Jean Ribou, lui donna les vers de Boileau qu’il avait reçus au début de la même année, et qui enrichirent ainsi le recueil. — Si nous passons maintenant à la satire : *Rare et fameux esprit*, Brossette va nous donner encore les éléments d’un rapprochement instructif : « Cette satire n’a été composée qu’après la septième ; elle est la quatrième dans l’ordre du temps. Elle fut faite en 1664. »

Or, nous la trouvons dans la seconde édition des *Délices*, dont l’achevé d’imprimer porte la date du 12 juillet 1664. L’on voit que les dates concordent parfaitement. Le morceau était donc dans toute la fleur de sa nouveauté, lorsque Jean Ribou l’engloba dans son recueil.

Ce livre des *Délices* devait être une publication très connue. Plusieurs impressions en furent faites, et, pour ainsi dire coup sur coup, en 1663, 66 et 67. Le recueil se tenait, ainsi, au courant, à l’affût des nouveautés de l’année. Il ne se colportait pas sous le manteau. Muni d’un privilège en règle, il se vendait librement.

En supposant que, pour la première de ces éditions, la bonne foi de Boileau eût été surprise, et qu’on y eût imprimé ses vers contre son gré, croit-on qu’il en aurait autorisé la réimpression ? Or, la seconde édition les contient aussi : il est donc bien évident que cela se passait au grand jour et de son aveu, et que ni l’auteur du *Lutrin*, ni l’auteur du *Tartuffe* n’a été trompé.

\*

Les stances sont de Molière. Nous n’en pouvons douter. Quand furent-elles composées ? Quelle occasion les fit naître ? À qui s’adressaient-elles ? Voilà qui est plus délicat à déterminer. Sur ce terrain, les inductions sont très hasardeuses, et ne peuvent aboutir, si elles aboutissent, qu’à des probabilités.

L’édition de 1663 ne contient pas les *Stances galantes*; l’édition de 1666 les publie. L’achevé d’imprimer de la première est du 25 septembre 1663 ; l’achevé d’imprimer de la seconde est du 25 août 1665. Il est donc vraisemblable, même probable que les vers furent composés dans l’intervalle de ces deux dates.

Molière venait à cette époque de contracter la plus grande faute de sa vie : son mariage avec Armande Béjart. Il venait de donner *L’École des Femmes* ; sa lutte contre ses ennemis avait été vive. Il en était sorti triomphant. Le Roi avait mis le comble à la fortune du poète, en lui allouant une pension de mille livres : « Il crut, dit Grimarest, que son bonheur serait plus sensible, s’il le partageait avec une femme. » Cette femme, vers laquelle une inclination fort vive le portait, un obstacle redoutable l’en séparait : la présence de la mère.

Aussi le mariage fut-il précédé d’une cour fort longue et fort assidue ; elle ne cessa que par le coup de tête de la jeune fille qui vint un beau jour se jeter entre les bras du poète et chercher asile chez lui.

Il est vraisemblable que Molière, qui l’aimait véritablement, lui adressa des galanteries pendant cette longue attente. Le sujet et le sentiment des *Stances* sont en parfaite harmonie avec la disposition d’esprit du poète à ce moment. Ce n’est pas seulement *Molière*, n’est-ce pas surtout *Molière amoureux* qui est l’auteur de ces vers ?

Au reste, peu importe. Nous voulions surtout démontrer l’authenticité du morceau. Au lecteur de juger si nous avons réussi. Aucun détail n’est indifférent, dès qu’il concerne Molière ; aucun vers n’est à dédaigner, s’il est sorti de sa plume. M. Paul Mesnard achève en ce moment une édition définitive du grand Comique. S’il croit que les *Stances galantes* méritent d’y trouver place, les dévots de Molière lui en sauront gré.

Adolphe BRISSON.

# La Gloire du Val de Grâce, Tartuffe et la paix de l’Église

title : La Gloire du Val de Grâce, Tartuffe et la paix de l’Église

creator : Thierry, Édouard (1813-1894)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « La Gloire du Val de Grâce, Tartuffe et la paix de l’Église », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no47, Février 1883, pp. 323-332.

created : 1883

Au commencement de l’année 1669, Molière avait derrière lui *L’Avare*, succès épuisé, devant lui, espoir renaissant, l’autorisation de représenter *Tartuffe*, avec les *Maux sans remède* à jouer entre les deux ; mais la pièce de De Vizé ne comptait pas ; la grande affaire était *Tartuffe* et la levée définitive de l’interdit. Tout concourait à cet heureux dénouement. Le temps en avait amené l’heure. Molière n’eût-il rien changé à sa comédie, entre le *Tartuffe*essayé aux *Fêtes de Versailles* et celui qui s’apprêtait à reparaître, il y avait quatre ans de distance, autant dire de différence ; la pièce, qui en était à naître le 12 mai 1664, était maintenant une pièce ancienne. Il n’y avait plus à en craindre le scandale, qui est surtout un effet de la nouveauté. Lu, ou joué acte par acte, couplet par couplet, *Tartuffe* était presque aussi connu que *L’École des Femmes*.

L’apaisement s’était fait autour de lui. Il se faisait partout. La vivacité des discussions s’éteignait jusque dans les hautes régions de la Théologie. La soumission des quatre Evêques dissidents réjouissait l’Église. Sans rapprocher autrement des situations et des personnes que le dix-septième siècle n’aurait jamais mises en regard, sans prononcer du côté de Molière ce mot de soumission qui s’appliquait uniquement au schisme — et Molière n’était pas schismatique —, on peut toujours dire qu’un témoignage public de ses sentiments religieux ne pouvant manquer d’être bienvenu dans la circonstance, Molière cherchait sans doute l’occasion de la donner ; l’occasion s’offrit d’elle-même, il dut la prendre d’autant plus volontiers qu’en le faisant, il mêlait à un acte de respect pour les choses saintes un acte de sincère amitié.

Cet acte d’amitié et de piété à la fois, c’était le poème de *La* *Gloire du Val de Grâce*, pour lequel il obtint le permis d’imprimer le 5 décembre 1668. Et remarquons, en passant, que le Roi signa le même jour le privilège des *Plaideurs* et celui de *La Gloire du Val de Grâce*.

On sait de quelle vive et durable affection Molière et Mignard se prirent l’un pour l’autre dès leur première rencontre.

C’était à Avignon. Rappelé en France après vingt-deux ans de séjour en Italie, Mignard le Romain, docile (est-ce bien le mot ?) à l’invitation de M. de Lionne, ou plutôt à l’ordre du Roi, avait quitté Rome le 10 octobre 1657. On voyageait lentement alors, surtout quand on n’était pas désireux d’arriver. C’était apparemment le cas de Mignard, qui obéissait sans enthousiasme.

Il mit huit jours pour venir de Rome à Marseille, un mois pour aller de Marseille embrasser son frère Nicolas à Avignon, en s’arrêtant à Aix, après s’être arrêté à Marseille. D’Avignon, il poussa une pointe sur Vaucluse, revint se reposer auprès de son frère, eut l’esprit d’y tomber malade et de s’y oublier, ou convalescent, ou même entièrement remis, pendant un an, dit-on, mais un peu moins, je suppose. La troupe de Molière faisait une de ses tournées au fond de la province romaine ; l’antique ville des Papes réunit un jour le peintre célèbre des deux côtés des Alpes et le brillant comédien de campagne qui se vantait de donner à Lyon un théâtre rival de l’hôtel de Bourgogne.

Aussi bien ce comédien de campagne, parisien venu de Paris, n’avait-il jamais perdu Paris de vue.

Tandis que Mignard s’attardait de son mieux pour ne pas arriver à Fontainebleau, Molière, exilé impatient, se plaignait de ne pas rentrer plus vite à Paris, et s’essayait à y remonter par les détours. Toutefois, son exil n’était pas des plus douloureux ; D’Assoucy, qui en partagea le pain, fut loin de le trouver amer. La cuisine était bonne chez les Béjart, et la compagnie à l’avenant. Madeleine ne se contentait pas d’être une belle personne, c’était une femme de talent, une femme de tête et une femme d’esprit. Ses frères avaient de l’honnête homme. Tout cela ne sentait ni le théâtre nomade ni la province. C’était Paris, c’était l’élégance et le plaisir dans une société charmante. De cette société, Molière, qui s’y trouvait bien, s’était fait une famille. Molière y introduisit Mignard, et les voilà liés pour la vie.

Lorsque Molière fit sa rentrée à Lyon, si le peintre n’y arriva pas avec le comédien, il ne tarda pas à l’y rejoindre. Lyon les réunit de nouveau, l’un déjà prêt à repartir pour ne plus retourner sur ses pas, l’autre toujours prêt à s’arrêter et s’arrêtant si bien de portrait en portrait, qu’une nouvelle dépêche de M. de Lionne vint le semondre. Il fallut se séparer. Les deux amis durent se donner rendez-vous à Paris. Pour Molière, c’était beaucoup hasarder, à moins de ne pas prendre date, et cependant il n’est pas bien certain que Mignard l’y devança de beaucoup. Mignard d’ailleurs fut tout de suite conduit à Fontainebleau, et Molière était depuis deux ans établi au Petit-Bourbon, lorsque Mignard vint demeurer, auprès de Scarron et de Ninon de Lenclos, dans la rue des Tournelles.

Leur fortune s’éleva parallèlement. Tous deux avancèrent presque du même pas, le fils du tapissier dans la faveur du Roi, Mignard le Romain dans la faveur de la Reine-mère. Quand la raison d’État, inspirant deux grands ministres, tourna tout d’un coup les vues de Mazarin et de Louis de Haro vers le mariage de Louis XIV avec l’Infante d’Espagne, ce fut à Mignard qu’Anne d’Autriche demanda le portrait de son fils, le portrait qui devait passer les Pyrénées comme le Roi en personne, et ce fut devant ce portrait, fait en trois heures, que la fille de Philippe IV apprit à se sentir heureuse d’avoir été choisie pour être la fiancée d’un prince armé jusque-là contre son père et le gage d’une heureuse paix entre deux grands royaumes.

Par une naturelle reconnaissance, dès que la jeune Reine fut entrée dans sa nouvelle patrie, elle voulut avoir son portrait de la même main qui lui avait présenté avec une telle magie les traits de son auguste époux : Mignard en était au portrait de Marie-Thérèse lorsque Molière en était à *L’École des Maris*.

Plus tard, Molière en était au lendemain de *L’École des Femmes* et à la veille de *Don Juan* : Anne d’Autriche, achevant d’acquitter le vœu qui avait donné Louis XIV à la France, choisit Mignard pour peindre la coupole de la chapelle du Val de Grâce.

Là-dessus, déchaînement des rivalités jalouses. On avait commencé par dénier tout mérite à cet absent, si mai revenu, dont on ne voulait plus dans son pays ; on avait fini cependant par reconnaître la valeur de ses portraits, mais en le défiant de s’élever à un autre genre ; Mignard accepta le défi.

Romain de surnom, pour prouver qu’il l’était aussi de fait, il tenta l’œuvre romaine, et entreprit le premier de naturaliser la Fresque en France.

La coupe du Val de Grâce, la coupole, disons-nous aujourd’hui, fut le vaste champ de cette fresque. Il y représenta la Trinité divine glorifiée dans la splendeur des Cieux par les chœurs des Anges, les Saints des deux Testaments, les Martyrs, les Pères de l’Église et toutes les légions des ordres religieux ; sept cents figures, — on les a comptées, — travail gigantesque ! Et ce travail, Mignard l’exécuta en six mois, avec l’aide de Dufresnoy, son ami, son commensal, romain au même titre que lui, peintre et poète latin.

Cette fresque immense menée à bonne fin, Mignard avait reconquis son droit de cité ; il partit pour Avignon, d’où il ramena sa jeune femme devenue mère ; mais à Paris l’attendait une pénible surprise : il y trouva Colbert chargé de la surintendance des bâtiments, et Lebrun nommé premier peintre du Roi, par l’influence de Colbert, avec une direction générale sur tous les arts du dessin. Mignard n’accepta pas d’être en tutelle sous Lebrun ; c’était renoncer à ce que nous appelons les commandes officielles.

Je ne parle, bien entendu, de Mignard que par rapport à Molière. Je n’ai pas à décider entre lui et Lebrun, ni à juger un orgueil qui ne me déplaît pas, je l’avoue, et qui tient de la fierté d’Alceste : ce qui me toucherait davantage, ce serait de pouvoir m’expliquer les quatre ans qui séparent l’achèvement de la coupole et le privilège obtenu pour le poème de *La Gloire du Val de Grâce*.

Si la célèbre coupole fut découverte aussitôt que terminée, comment ne fit-elle pas tout de suite le bruit qu’elle devait faire plus tard ? Si elle ne fut découverte que quatre ans après avoir été achevée : pour quelle raison, ou sous quel prétexte ?

Après avoir accordé, en 1662, à son couvent de prédilection le privilège d’être presque sépulture royale et de garder en dépôt le cœur des souverains, la Reine-mère se serait-elle sentie moins pressée de poursuivre son œuvre, par l’effet de quelque crainte superstitieuse naturelle aux longues maladies, et sa mort, consommée en 1666, n’arrêta-t-elle pas aussi des travaux dont Colbert était bien plus libre d’ajourner la dépense ?

Pour un motif ou pour un autre, l’échafaudage ne fut enlevé que vers la fin de 1668. C’est alors que la chapelle du Val de Grâce fut ouverte aux curieux. On y conduisit entre autres les ambassadeurs moscovites, mais Molière n’attendit pas sans doute que le public y fût admis pour publier ou du moins pour solliciter l’autorisation de publier son poème. Il voulait prévenir les cabales, devancer l’opinion pour la diriger, initier les esprits aux principes de l’art sévère, avertir les yeux d’une nouveauté qui risquait de les surprendre, imposer l’admiration de la fresque et de « ses brusques fiertés » comme il dit, conjurer enfin le ministre d’aller généreusement au-devant d’un éminent artiste, si l’artiste, mauvais courtisan, négligeait de gratter à sa porte.

Voilà le poème. Molière était préparé à l’écrire. Il avait eu un maître, son maître préféré, Lucrèce, et un modèle plus voisin, l’Épître de Dufresnoy sur l’art du peintre, dont il avait reçu la confidence, et c’est aussi l’honneur de Mignard que ses entretiens avec ses deux amis soient devenus deux poèmes didactiques.

Dans *La* *Gloire du Val-de-Grâce*, Mignard enseigne, Molière écrit. Il peint même. Mignard l’a conquis au procédé de *la Tempera*, à ses hardiesses sans complaisance, à son improvisation sans retouche. Molière ne craint pas non plus de brusquer le mouvement, ni d’éviter le charme, comme un agrément inférieur — Molière fait aussi sa fresque.

En même temps, il dessine à son tour son groupe des Saintes Filles. Il le peint avec une délicatesse respectueuse qui est un hommage rendu à la religion, une profession de foi catholique sous sa forme la plus digne, étant la plus indirecte, la plus touchante et la plus poétique :

O vous, dignes objets de la noble tendresse [la tendresse de la Reine-mère]

Qu’a fait briller pour vous cette auguste princesse.

Dont au grand Dieu naissant, au véritable Dieu,

Le zèle magnifique a consacré ce lieu,

Purs esprits où du ciel sont les grâces infuses,

Beaux temples des vertus, adorables recluses,

Qui, dans votre retraite, avec tant de ferveur,

Mêlez parfaitement la retraite du cœur,

Et, par un choix pieux hors du monde placées,

Ne détachez de lui nulle de vos pensées.

Qu’il vous est cher d’avoir sans cesse devant vous

Ce tableau de l’objet de vos vœux les plus doux,

D’y nourrir par vos yeux les précieuses flammes

Dont si fidèlement brûlent vos belles âmes,

D’y sentir redoubler l’ardeur de vos désirs,

D’y donner à toute heure un encens de soupirs

Et d’embrasser du cœur une image si belle

Des célestes beautés de sa gloire éternelle

Beautés qui dans leurs fers tiennent vos libertés,

Et vous font mépriser toutes autres beautés...

Après ce gage donné à l’orthodoxie, tombait la seule objection qui s’élevât encore contre la représentation de *Tartuffe*. C’était pour l’auteur-comédien sa signature du *formulaire* ; personne ne pouvant plus suspecter ses intentions, Molière entrait personnellement dans cette « Paix de l’Église » que Louis quatorze regardait comme son glorieux ouvrage. N’ayant plus à sévir contre d’austères et intraitables vertus, le Roi avait moins de scrupule à protéger une comédie qui leur aurait fourni en d’autres temps d’amers sujets de plainte. Lui-même avait trop hautement signalé son zèle religieux pour n’être pas plus fort en ce moment que l’hypocrisie. Il leva tout d’un coup le long interdit qui désolait Molière. À la date du 5 février, La Grange écrivit sur son livre en grandes majuscules : *U Imposteur* ou *Tartuffe*. Et, au-dessus, il dessina de nouveau les trois perles radiées du 2 août 1667. Point de cercle, ni mi-parti noir et bleu, ni unicolore, cette fois. Décidément ces trois perles radiées figuraient les chandelles allumées.

L’autorisation de jouer fut accordée à l’improviste. La veille de la représentation, Robinet ignorait encore qu’elle dût avoir lieu le lendemain. Il ne le sut que le jour même, par les affiches.

Si l’on doute de l’influence que purent avoir sur la destinée de *Tartuffe* la fin — disons la trêve — des démêlés religieux et le poème de *La Gloire du Val-de-Grâce*, on n’en trouvera peut-être pas moins curieux le rapprochement du spectacle du 5 février avec les nouvelles suivantes, données dans la même semaine par la *Gazette*:

De Paris, le 9 février 1669. Le premier du courant, sur le soir, arriva ici un courrier de Rome que le Nonce du Pape y avait envoyé extraordinairement, lequel en apporta deux brefs, l’un aux évêques d’Alet, de Pamiers, d’Angers et de Beauvais, et l’autre à l’archevêque de Sens et aux évêques de Châlons et de Laon, qui avaient négocié, avec ledit Nonce, ce qui concernait l’affaire des quatre évêques.

Le 3, ledit Nonce eut, le matin, audience du Roi, en laquelle il présenta ces deux brefs à Sa Majesté, l’assurant que Sa Sainteté, ayant été entièrement éclaircie de la conduite de ces quatre évêques, elle était demeurée pleinement satisfaite de leur soumission et de leur obéissance. Ensuite, il lui demanda la protection royale pour empêcher par son autorité que la paix fût désormais troublée, ce qu’elle lui promit avec un zèle digne du fils aîné de l’Eglise, l’ayant aussitôt déclaré aux prélats qui étaient présents à cette audience en assez bon nombre-, et qui le remercièrent d’avoir procuré un si grand bien à l’Église.

Le 6, Leurs Majestés, avec lesquelles était Monsieur, allèrent entendre la messe au Val-de-Grâce, dont elles admirèrent l’architecture, et les peintures qui embellissent cet auguste monument de la piété de la Reine-Mère, la Reine y ayant traité les religieuses avec une magnificence singulière.

Ainsi, le Nonce du Pape eut audience le 3 février. C’était un dimanche. La troupe du Palais-Royal ne jouait pas le lundi ; le mardi, *Tartuffe* parut sur l’affiche. Il n’y eut donc pas même l’intervalle d’une représentation entre le jour où le Roi promit solennellement de veiller sur la paix de l’Eglise et celui où il leva l’interdit qui arrêtait la pièce. LL. MM. n’assistèrent pas au spectacle du Palais-Royal, ce qui est tout simple : elles n’allaient qu’aux pièces à machines, les machines ne pouvant pas être déplacées ; mais, le lendemain, elles allaient admirer l’architecture et les belles peintures du Val-de-Grâce.

N’est-il pas vraisemblable, à la rigueur, que Louis quatorze en avait fait le dessein après avoir bien voulu permettre à Molière de lui lire son poème ?

En 1664, l’arrivée en France du légat que l’on attendait à Fontainebleau ne fut pas le moindre des motifs qui déterminèrent la défense de *Tartuffe*; en 1669, la représentation du *Tartuffe* suivit l’audience donnée au Nonce.

N’oublions pas, d’ailleurs, que Molière avait lu sa comédie devant le Nonce, et que le Nonce l’avait approuvée.

Edouard THIERRY.

# Molière et le masque de fer

title : Molière et le masque de fer

creator : Loiseleur, Jules (1816-1900)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Molière et le masque de fer », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no47, Février 1883, p. 333.

created : 1883

Le Bibliothécaire de la ville d’Orléans à M, Georges Monval, archiviste de la Comédie-Française.

Cher Monsieur,

Il vient de paraître à Bordeaux une brochure qui ne peut manquer d’attirer votre attention. Elle a pour titre : *Le Secret du masque de fer, Étude sur les dernières années de J.-B. Poquelin de Molière* (1664-1703). L’auteur, qui se déguise sous le pseudonyme d’Ubalde, est un écrivain connu par une étude intéressante sur Clotilde de Surville et par de savants travaux sur l’harmonie et les théories musicales.

Pour lui, toutes les explications qu’on a données du mystère de l’homme au masque de fer sont fausses et non avenues. Il me fait l’honneur d’emprunter, en les approuvant, les principales démonstrations que j’ai données de cette vérité dans un livre récemment publié chez Plon, sous ce titre : *Trois énigmes historiques*.

Mais il ne conclut pas, avec moi, qu’il y a une légende au fond de cette ténébreuse histoire, que le mystérieux prisonnier n’était qu’un détenu vulgaire sur la tête duquel l’imagination populaire, cette féconde et inconsciente créatrice, a concentré des faits propres à divers captifs. Pour lui, le captif n’est autre que Molière.

Molière n’est point mort le 17 février 1673 après la quatrième représentation du *Malade Imaginaire*. Il fut seulement ce jour-là pris d’une syncope : les Tartuffes, ne pouvant le tuer, obtinrent du roi la permission de le faire disparaître. Voilà pourquoi, bien que censé mort le 17, il ne fut inhumé que le 21, pourquoi l’inhumation se fit la nuit, pourquoi l’acte de décès ne fut signé d’aucun témoin, pourquoi enfin toute la correspondance et les papiers de l’auteur de *Don Juan* disparurent pour jamais, accaparés et détruits par les Jésuites. Après avoir supprimé l’écrivain, on supprima ses écrits.

Chose bizarre ! dit l’auteur, M. Paul Lacroix et M. Jules Loiseleur, qui se sont occupés avec passion et on ne peut plus sérieusement de Molière, ont aussi chacun écrit un livre sur l’homme au masque de fer : et rien, absolument rien, ne les a mis sur la piste que nous venons de suivre ; rien ne leur a crié : Mais c’est lui, c’est lui !

Je l’avoue à ma honte, et mon illustre ami M. Paul Lacroix ne se refusera point sans doute, pour ce qui le concerne, à faire un semblable aveu : nous n’avons pas vu cela : rien ne nous a crié : c’est lui ! Nous sommes deux aveugles. Confessons notre infirmité et reconnaissons que Molière est mort à la Bastille en 1703, après avoir, pendant trente ans, porté le masque sous lequel les Jésuites avaient caché ses traits abhorrés.

Agréez, cher Monsieur, mes meilleurs compliments.

Jules LOISELEUR.

# Le Banquet-Molière

title : Le Banquet-Molière

creator : Lacroix, Paul (1806-1884)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Le Banquet-Molière », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no47, Février 1883, pp. 334-336.

created : 1883

Le dîner du 14 janvier 1883 a réuni le même nombre de convives que le déjeuner du 15 janvier 1882 : vingt-six, dont voici les noms :

MM. Edouard Thierry, F. Coppée, Carie de Rash, Jules Guillemot, O. Uzanne, Ad. Brisson, Jouaust, Lalauze, Larroumet, Thoinan, Garraud, Silvain, Monval, Ed. Pasteur, Méliot, de Marthold, Th. Cart, Varat, Georges Herbert, Grosselin, Dubois de l’Etang, Dr Couturier, Ch. Marie, Harrison, Jeanvrin et Lévy.

À huit heures précises, on avait « mis sur table »,

MM. Halanzier, président de l’Association des artistes dramatiques, et Lhéritier, membre du Comité, s’étaient excusés au dernier moment, ainsi que MM. F. Hillemacher, A. de Montaiglon et Léman.

MM. Martel, Saint-Germain, Truffier, Talien et d’autres artistes, qui jouaient à l’heure même de la réunion, ont exprimé leurs regrets de n’y pouvoir assister.

M. Paul Lacroix, indisposé, a dû renoncer à venir présider le banquet ; mais il avait envoyé son toast, dont M. Monval a donné lecture au dessert :

Messieurs,

Nous nous sommes réunis, dans la même pensée, avec les mêmes intentions, en formant les mêmes vœux : nous voulons que Molière soit, pour la France, ce que Dante est pour l’ltalie, Shakespeare pour l’Angleterre, Cervantes pour l’Espagne ; nous voulons que cet homme célèbre, qui est à la fois un sage moraliste, un excellent écrivain, un auteur dramatique de l’ordre le plus élevé, devienne, pour notre chère France, le plus illustre représentant du génie français : nous vouions que chacun puisse dire, comme disait La Fontaine : « Molière, c’est mon homme ! »

La France n’a pas toujours été juste pour ses plus dignes enfants. Au XVIIIe siècle, Molière n’était pas ce qu’il est aujourd’hui : on ne l’admirait qu’avec certaines restrictions ; on critiquait les dénouements de ses plus belles pièces ; on lui reprochait des négligences de style ; on l’accusait d’avoir fait tomber la Comédie dans la Farce, et les comédiens français avaient de la peine à maintenir ses chefs-d’œuvre au répertoire, en face de l’indifférence du public.

Quant à son histoire particulière, on ne s’en occupait guère ; on ignorait même la date exacte de sa naissance ; on ne cherchait pas à connaître, à découvrir les détails de sa vie au théâtre, à la cour, dans la société polie et lettrée. On se contentait de l’ouvrage, si insuffisant, si fautif, de Grimarest, au sujet duquel Boileau écrivait, dans une lettre à Brossette : « Ce n’est pas un ouvrage qui mérite qu’on en parle. Il est fait par un homme qui ne savait rien de la vie de Molière, et il se trompe dans tout, ne sachant pas même les faits que tout le monde sait. »

Notre tâche, la tâche des vrais admirateurs de Molière, a donc été de combattre, de détruire tous les préjugés, toutes les erreurs, toutes les injustices qui existaient à l’égard de sa personne et de ses ouvrages. Nous y sommes parvenus, avec le concours dévoué de la Comédie-Française, qui a remis en honneur l’admirable théâtre de son fondateur et qui lui a rendu, grâce à des talents d’interprétation incomparables, les applaudissements de la foule empressée et enthousiaste ; Molière, le grand Molière est désormais jugé, apprécié, admiré, comme il doit l’être : ses œuvres immortelles sont considérées comme la plus haute expression de notre littérature nationale. Ce n’est pas tout : la critique savante a levé presque tous les voiles qui couvraient la vie de l’homme, du poète, du comédien : tout le monde ici a nommé Beffara, Taschereau, Eudore Soulié, Jal, Ed. Fournier, Ed. Thierry, Fournel, Moland, Campardon, Loiseleur, Claretie, Livet, Vitu et beaucoup d’autres dont les travaux intelligents et consciencieux nous ont restitué, en quelque sorte, le véritable Molière.

Molière a déjà ses journaux, non-seulement notre cher *Moliériste* en France, mais encore une ou deux revues allemandes ; Molière a ses peintres, ses dessinateurs et ses graveurs, qui multiplient sans cesse sa noble image ; Molière a ses éditeurs et ses libraires, qui ne se lassent pas de réimprimer ses œuvres dans tous les formats et souvent avec un luxe que les amateurs réclament et encouragent ; Molière a ses traducteurs et ses commentateurs dans toutes les langues de l’Europe ; Molière, enfin, en ce moment même où nous célébrons en famille le 261e anniversaire de sa naissance, est applaudi peut-être dans vingt, dans cent théâtres, où l’on représente quelques-uns de ses chefs-d’œuvre, en mémoire de ce glorieux anniversaire. Molière n’aura donc jamais assez d’éditions de ses œuvres, jamais assez de représentations de ses comédies, jamais assez de portraits et de statues.

C’est pourquoi je vous demande, Messieurs, de porter un toast à la création prochaine d’un *Musée Molière*, d’une *Bibliothèque moliéresque*.

Après ce petit discours, chaleureusement applaudi, M. Carle de Rash a donné lecture d’une lettre qu’il venait de recevoir de M. Louis Ulbach et que nous publierons dans notre prochaine livraison.

M. Georges Herbert a dit ensuite une pièce de vers :

*L’Enterrement de Molière*, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, faute d’espace, non plus qu’une lettre du Dr Purgon, lue par M, C. de Rash.

Mais on trouvera, en tête de cette livraison, le remarquable morceau dont M. Ed. Thierry a donné la primeur aux convives du banquet Molière, et qui complète si heureusement la série de ses études sur *Tartuffe*.

Après le café, M. Silvain a dit avec talent la *Tête*, de Leconte de Lisle, et la grande tirade de Don Louis ; M. Monval a lu l’*Hommage à Molière* qui termine les *Papillotes*, de MM. Valade et Truffier. Puis tous deux ont joué la première scène du *Misanthrope.* M. Thierry a fait une très curieuse communication de deux passages ignorés ou très oubliés du *Sorberiana*, et MM. C. de Rash et G. Herbert ont prolongé la soirée jusqu’à minuit par la lecture ou la récitation de leurs poésies inédites.

M. Saint-Germain, l’éminent comédien du Gymnase, nous avait envoyé ce couplet inédit des *Dieux*, de Gustave Nadaud :

Ecoutez la voix du génie

Qui vient du lointain horizon :

Sa parole est une harmonie,

Sa pensée est une leçon.

Pour lui la mort tresse le lierre,

Pour lui les ans sont ralentis ;

Et nous fêtons encor Molière...

Tous les Dieux ne sont pas partis !

P.-S. — L’avant-veille, dans la même salle, le dîner mensuel des *Parisiens de Paris* s’était, pour cette fois, intitulé : *Dîner de Molière*. On y a lu des vers de MM. L. Duvauchel et J. Christophe, que le défaut de place nous empêche de publier aujourd’hui.

# Question de cabinet

title : Question de cabinet

creator :

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Question de cabinet », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no47, Février 1883, pp. 337-345.

created : 1883

Ne craignez rien, ô moliéristes, mes chers confrères, je n’ai jamais touché de près ou de loin à la politique ; je ne commencerai pas aujourd’hui.

La question que je veux traiter ici n’en est pas moins grave, au contraire. Elle s’est imposée aux meilleurs esprits des deux mondes depuis deux siècles, et les avis ont été partagés : qui a raison ? Qui a tort ? C’est ce que je me propose d’examiner, non pas compendieusement, mais avec tous les développements qu’exige un sujet qui a déjà préoccupé plusieurs de nos collaborateurs (Voir *Le* *Moliériste*, t. II, p. 246, 270, et IV, 155, 244) :

Alceste, parlant à Oronte de son sonnet, lui dit :

Franchement, il est bon à mettre au *cabinet*.

Les commentateurs se sont emparés de ce dernier mot ; des ruisseaux d’encre ont coulé, les volumes se sont entassés sur les volumes pour prouver l’un de ces trois points importants :

1° Que le *cabinet* était un meuble ;

2° Que le *cabinet* était un retrait ;

3° Que le *cabinet* était l’un et l’autre, et que Molière a cherché une équivoque.

Nous n’admettons que la première interprétation ; nous repoussons les deux autres, et voici nos raisons :

Consultons d’abord les dictionnaires antérieurs à la date du *Misanthrope.*

Le *Dictionnaire français-latin* d’Henri Estienne, en 1549, traduit *cabinet* par *cistula, conclave*, *pinacotheca ; cabinet du Roi,* par *cimeliarchium* ; « le cabinet d’une femme, toutes les sortes d’ornements, joyaux et affiquets qu’elle a pour s’accoutrer et attifer, *mundus* ; cabinet en jardin, *nubilarium vel suffugium imbris et solis*. »

En 1573, le *Dictionnaire français-latin* de Nicot reproduit exactement Henri Estienne.

En 1602, le *Nomenclator octilinguis* n’emploie le mot *cabinet* que pour traduire le mot grec-latin *gynaceum*, la stanza delle done...

En 1614, le Tesoro de las tres lenguas, trésor des trois langues, traduit cabinet par camerino, studiollo (sic) en italien ; retrete, recamara, escatula, arquilla, guarda-joyas, reposteria, alcoba, en espagnol. Dans ces traductions, retrete, à cause de son sens actuel, pourrait laisser des doutes ; en faisant une contre-épreuve, on voit retrete traduit par cabinet, garderobe, ou, en italien, studiollo, armariollo, o salvaroba.

En 1618, le *Dictionnaire françois-flamand* traduit *cabinet* par lieu secret, *een secreet, een heymelücke plaetse*, et ajoute : *cabinet du Roi*, *cabinet* d’une femme, *cabinet* en jardin, avec des traductions conformes à celles d’Henri Estienne et de Nicot. Contre-épreuve : *privaet,* privé, retrait, basse chambre, latrine ; — le mot *cabinet* ne paraît pas parmi les synonymes.

En 1620, l’*Abrégé du Parallèle des Langues française et latine* du R. P. Monet traduit *cabinet* par *conclave secretius*, *conclavium interius ;* puis viennent : *cabinet,* réservoir du meuble le plus riche et exquis ; *cabinet* de femme, joyaux et autre meuble d’appareil de femme ; *cabinet* de jardin.

En 1624, le Thesaurus vocum omnium… etc., augmenté par A. Aubert, traduit cistula par pannier, cabinet, et latrina, foricae, par retrait, mais non cabinet.

En 1634, le Dictionnaire français-italien traduit cabinet par scrigno, ripostio di scritture ; le cabinet des femmes, cassetta, cassettino delle donne.

En 1636, le *Parallèle…* etc., du P. Monet reproduit, sans le développer, l’article de l’*Abrégé* de 1620.

En 1637, le *Trésor des trois langues* de Hierosme Victor reproduit l’édition de 1618.

En 1643, le *Dictionnaire françois-flamand* copie l’édition de 1618.

En 1644, le *Trésor des trois langues* répète les éditions de 1614 et de 1637.

Même date, le *Dictionnaire français-italien* répète aussi celui de 1634.

En 1650, le Cotgrave de cette date dit ; Cabinet, *a cabinet or casket for jewells*, *etc., also a closet, little chamber, or wardrobe…* etc… *Cabinet* d’Allemagne, *cabinet* du Roi… — Si le mot *closet* paraissait peu clair, voici les traductions correspondantes ; *cabinet,* verducade ; *closet*, *built out of a wall, with a hanging bottome,* en français : *trompe.*

En 1663, le *Calepin* de cette date traduit *latrina* et *forici* par *retrait,* mais non par *cabinet.*

En 1671, le Dictionnaire françois-italien de Nath. Duez traduit cabinet par cabinetto, studiolo ; cabinet d’Allemagne. Contre-épreuve : cesso est traduit par privé, aisément, la garde-robe, mais non cabinet ; laterina par latrine, privé, mais non cabinet.

En 1673, Blondel, directeur de l’Académie royale d’architecture, publie une nouvelle édition de *L’Architecture française* de Savot, qui avait paru pour la première fois en 1624, et la complète en y ajoutant des notes et quelques pièces en appendice : le chapitre XVe traite « des antichambres et anti-cabinets, chambres, garde-robes et arrière garde-robes » ; le chapitre XVI est consacré aux « cabinets et arrière-cabinets. »

À la fin du chap. XV, p. 97, on lit : « l’arrière garde-robe n’est nécessaire que pour y retirer une chaise percée, de sorte que sa capacité sera assez grande quand elle ne sera que de quatre pieds, si ce n’est en celle des Princes, où il est besoin de plus grande place. »

Il est évident qu’il faut « une plus grande place » aux princes qu’au *vulgum pecus*, pour semblables usages : n’ai-je pas, quelque part dans ma bibliothèque, un livre de médecine du même temps qui divise tous ses remèdes en deux catégories : remèdes pour les pauvres, remèdes pour les riches ?

Le chapitre XVIe n’a pas un mot qui rappelle les « aisements ».

Nous voici en 1676. Ouvrons le traité « des Principes de l’architecture, la sculpture, de la peinture, avec un Dictionnaire des termes propres à chacun de ces arts, » par Félibien. L’ouvrage que nous avons cité, de Savot, bien que publié en 1673, peut laisser des doutes, parce que, sur le point qui nous occupe, il reproduit peut-être simplement le texte des éditions de 1624 ou de 1632 ; mais le livre de Félibien est incontestablement postérieur de dix ans au *Misanthrope*. Nous y relèverons tous les mots congruants à la matière, y compris le mot *cabinet ;* on verra, par ce que dit Félibien comme par ce qu’il ne dit pas, si les spectateurs du *Misanthrope* ont pu donner au vers de Molière le sens qu’on essaya de lui donner à partir de 1685, et contre lequel il nous semble qu’il aurait protesté s’il avait vécu :

Cabinet. Le mot de *cabinet* a plusieurs significations, car il se prend quelquefois pour une *armoire à serrer des papiers* ou d’autres sortes de hardes ; d’autres fois il signifie une petite pièce d’un appartement, qui peut servir à plusieurs usages.

Ainsi, l’on appelle *cabinets* les lieux que l’on orne de tableaux, et que Vitruve, liv. VI, chap. 5, appelle *Pinacothecœ*.

*Cabinet* de conversation. C’est ce que Vitruve appelle *exedra.*

*Cabinet,* ou lieu retiré dans un jardin.

*Cabinet* d’étude.

*Cabinet*, où l’on serre des papiers.

*Garde-robe*. C’est une petite chambre, ou cabinet de commodité propre à serrer des meubles ; on nomme aussi *garde-robe* le lieu où est la chaise percée.

*Latrine,* retrait, privé, *forica, latrina*. Vitruve.

*Privé,* ou aisance. *Latrina*.

Jamais, on le voit, le mot *cabinet* n’est pris comme synonyme de *privé*, de *retrait* ou d’*aisment ;* le seul synonyme, à l’usage des délicats, est *garde-robe*. C’est là, comme dit Félibien, que se plaçait ce meuble qui, pour les particuliers, s’appelait « chaise percée, » et pour le Roi, » chaise d’affaires[[90]](#footnote-90) » : meuble qu’il ne faut pas confondre avec la « chaise de commodité », sorte de siège articulé à l’usage des malades, et dont le dossier s’inclinait à volonté en arrière à l’aide de crémaillères. À Versailles, il y avait plusieurs garde-robes, munies des ustensiles indispensables, mais pas pour tout le monde ; car un des massifs du jardin, entouré d’une grille, porte encore le nom de carré des demoiselles d’honneur.

Enfin, pour revenir au *cabinet*, qu’on se rappelle l’amusante épigramme de La Monnoie ; il ne nous montre pas « saint Pacôme en son cabinet, » mais

Saint Pacôme sur un privé.

Nous nous sommes déjà avancés bien au-delà de la date à laquelle nous aurions pu nous arrêter. Revenons sur nos pas, et cherchons si, dans une époque antérieure, quelque poète n’a pas eu à rendre la même idée que Molière, et comment il s’en est tiré. Voici Maynard, qui nous fournit deux exemples tellement caractéristiques, que nous renonçons à en chercher d’autres, et même à reproduire les excellents commentaires de M. Paul Mesnard dans le *Molière* de la collection des Grands Écrivains, et de M. Ludovic Lalanne dans la *Correspondance littéraire* (1859).

Dans le premier, Maynard parle de ses poésies :

Les vers que mon esprit sublime

Si dextrement lime et relime,

Ont je ne sais quoi de si net

Qu’ils sont tout l’attente du Louvre,

Et la Reine veut qu’on leur ouvre

La porte de son *cabinet.*

(Manifeste).

Maynard serait-il aussi fier du jugement favorable de la Reine, si elle avait fait ouvrir à ses vers la porte de son « privé *»* ?

Dans le second exemple, Maynard s’adresse à un mauvais poète :

Rimeur à l’esprit de travers,

Et qui n’a rien qui ne déplaise....

… L’ouvrage le plus net

Qui se lime en ton cabinet,

N’est que pour la chaise percée.

(Epigr. pour un mauvais poète).

La distinction est claire ; et la différence entre le lieu d’où partent les vers et le lieu où ils vont se perdre est bien établie : au *cabinet*, selon Maynard, sont destinés les vers de Maynard, à la chaise percée les vers de ses ennemis. Au temps de Molière, la confusion n’était pas plus permise.

Trois dictionnaires importants, préparés avec grand soin, ont été publiés après les ouvrages de Savot, revu par Blondel, et de Félibien ; ce sont ceux de Richelet (1680), de Furetière (1685) et de l’Académie (1694).

Richelet copie à peu près Félibien ; de plus, ni aux mots *garde-robe, latrines*, *lieux,* ou *privé* (abest *aisément*), il ne donne pour synonyme *cabinet*.

Furetière, le premier, et seul, donne au mot *cabinet* le sens de *privé,* que nous n’avons jamais trouvé *ni avant lui*, *ni après lui*, jusqu’en 1719 ; et encore est-il permis de penser qu’il a voulu faire une espièglerie en citant, à l’appui de son interprétation, le vers de Molière, comme il en a fait une le jour où, traduisant *éclairer* par *épier,* il donne pour exemple : « Les Princes sont les plus éclairés des hommes. » Mais peut-on croire que le mot *cabinet*, en ce sens, était de la langue usuelle ? Non certainement.

En effet, l’Académie, qui admet les mots *aisement*, *garde-robe*, *latrines et privé*, comme Richelet, ne traduit aucun d’eux par *cabinet*, et ne donne à ce dernier mot que les diverses significations données par Félibien et Richelet.

Cependant, en 1719, dans cette nouvelle édition du Richelet qui est surtout un recueil alphabétique de méchancetés[[91]](#footnote-91), on n’a pas voulu être en reste de malice sur Furetière, et l’on a reproduit son explication du vers du *Misanthrope*, explication qui se retrouve ensuite dans Trévoux, mais dont nous n’avons à nous occuper que pour constater sa première apparition dix-neuf ans, et son admission définitive plus de cinquante ans après la date du *Misanthrope.*

Je ne sais, ô moliéristes, mes chers confrères, si vous trouverez « louable » la matière dont je m’occupe. Mais notre chère Revue vous offre bien d’autres régals ; il faut de la variété pour satisfaire des goûts différents ; les savants *en us,* qui préfèrent des sujets plus graves, s’appuieront sur les excellents articles qui précèdent ou suivent celui-ci ; peut-être cependant quelque tête à l’envers, en retrouvant ici un parfum de cabinet (*studiolo*), ne nous blâmera-t-elle pas, en ce temps de carnaval, de nous être rappelé la fameuse maxime de Pierre Leroux : « à chacun selon ses besoins ! »

Dr Chrysostome II MATHANASIUS,  
Président-fondateur et membre unique de la Société des Bibliophiles de Saint-Mathurin.

# Un nouveau mystificateur

title : Un nouveau mystificateur

creator : Monval, Georges (1845-1910)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Un nouveau mystificateur », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no48, Mars 1883, pp. 357-360.

created : 1883

Notre vénéré doyen, M. Paul Lacroix, reçut, il y a un an, deux lettres datées de Bordeaux qu’il nous fit l’honneur de nous communiquer aussitôt, et qu’aussitôt nous fûmes disposés à suspecter publiquement, trouvant leurs promesses trop belles et nous souvenant de la fausse correspondance de Seine-Port, des faux manuscrits de Vrain Lucas, et d’autres mystifications célèbres.

Mais, en pareille matière, il est bon de n’agir qu’avec la plus extrême circonspection ; nous nous étions donc imposé le délai d’un an, qui vient d’expirer. Le signataire des deux lettres de janvier 1882 n’ayant pas donné signe de vie, nous nous croyons en droit d’imprimer sa prose et son nom, sans doute emprunté, soit pour mettre nos lecteurs en garde contre les tentatives d’un mauvais plaisant, soit pour arriver à la découverte d’un trésor, si trésor il y avait.

Voici la première lettre reçue par le bibliophile Jacob :

Monsieur P. Lacroix, bibl. de l’Arsenal, à Paris.

20 janvier 1882.

Monsieur,

J’ai acheté, l’été dernier, chez Mlle Alvarès de Léon, bouquiniste, un gros volume relié en parchemin avec musique d’église notée en rouge et en noir, et contenant plusieurs manuscrits grand format d’une ancienne écriture :

*L’Imposteur*, comédie en trois actes.

*Panulphe*, comédie en cinq actes.

*Le Festin de Pierre*, comédie en cinq actes (en prose. Il y a un premier acte en vers, sur papier bleu et d’un plus petit format, ajouté à la fin).

*L’Amour docteur*, en un acte.

*L’Homme à bonnes fortunes*, en cinq actes.

*L’Atrabilaire*, en 5 actes (les trois derniers manquent et sont remplacés par des feuilles de papier blanc).

Les comédies malheureusement s’arrêtent là, et le reste du volume contient un long et ennuyeux ouvrage sur la Nature, en prose et en vers mêlés[[92]](#footnote-92), copié avec beaucoup de soin sur un côté, sans aucune rature. Les comédies, au contraire, sont écrites des deux côtés, avec des ratures nombreuses. Le Festin de Pierre présente notamment des pages entières barrées, et d’autres attachées ensemble. Si les comédies étaient de la main de Molière ! Je n’ose l’espérer ; je dois vous avouer même que le dernier ouvrage me paraît bien être de la même écriture.

Pensant vous intéresser, je vous fais part de ma trouvaille, et vous prie d’agréer, Monsieur, toutes mes civilités.

Claude ROCHEFORT,

Poste restante, grand bureau, à Bordeaux.

P. S. J’oubliais de vous dire que la première page contient ces mauvais vers :

Ce livre est à moi

Comme Paris est au Roi.

En cas de perdition,

Charles Drouyn est mon nom.

Si tenté du *démon*

Tu dérobes ce livre,

Apprends que tout fripon

Est indigne de vivre.

Saint-Sulpice d’Izon[[93]](#footnote-93), ce 7 février 1731.

Réponse immédiate, comme bien pensent nos lecteurs, de l’excellent bibliophile Jacob, qui reçoit, par retour du courrier, la lettre suivante :

Ce 23 janvier 1882.

Monsieur,

On vient de me remettre votre obligeante lettre. J’ai au commencement du mois prochain un voyage à faire dans le département du Nord. Je m’arrêterai quelques jours à Paris, et j’aurai l’honneur de venir vous communiquer moi-même le volume manuscrit en question.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, avec mes vifs remerciements, toutes mes civilités.

Claude ROCHEFORT.

Six mois s’étant écoulés sans que M. Paul Lacroix ait entendu parler du voyageur et de sa trouvaille, nous avons écrit, le 28 juillet, une dernière lettre à la seule adresse indiquée ; et cette lettre nous a été retournée, comme non réclamée, le 29 septembre suivant, par le bureau des rebuts.

Qu’y a-t-il de vrai dans les allégations de M. Rochefort ? Le nom de Mlle Alvarès de Léon, la librairie bien connue de la place de l’Hôtel de ville, à Bordeaux. Mais cette dame ne se souvient d’avoir vendu aucun manuscrit répondant au signalement indiqué.

Quant au Charles Drouyn, de Saint-Sulpice d’Izon, qui aurait possédé ce livre en 1731, nous nous bornerons à constater que ce nom fut celui d’une famille de comédiens, dont quelques membres ont appartenu au Théâtre-Français[[94]](#footnote-94).

Georges MONVAL.

# Correspondance

title : Correspondance

creator : Port, Célestin (1828-1901) ; Hillemacher, Frédéric Désiré (1811-1886) ; Loquin, Anatole (1834-1903)

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/molieriste\_articles/

source : « Correspondance », *Le Moliériste : revue mensuelle*, tome IV, no48, Mars 1883, pp. 363-368.

created : 1883

## I

Cher Monsieur Monval,

Je viens de lire l’assaut nouveau du « Provincial. » Je ne vois pas qu’il ait tout à fait tort, si la question se transforme. Les extraits que vous lui fournissez, de la *Satire des Satires*, lancée en 1666, justifient certes à suffisance le rôle et le nom de Trissotin ; mais comment explique-t-on que Molière ait pris six années de réflexion pour donner la réplique au libelle dans ses *Femmes Savantes* ? Et ce qui est plus étrange encore — comment Cotin lui-même, en même temps qu’il provoque et harcelle Molière et Boileau, fait-il un appel, voire un emprunt direct d’autorité, à Boileau et à Molière contre Ménage ? M. Livet, dans son livre *Précieux et Précieuses*, p. 126, avait cité de la *Ménagerie* deux passages reproduits par la polémique du *Moliériste*. Il y a mieux à tirer, pour la cause, de ce petit livre, très-curieux, très-singulier, en certaines pages très-spirituel, en certaines autres odieux et méprisable, au demeurant très rare, sans lieu ni date, de 92 pages, fait de pièces et de morceaux, un seul et le pire daté de 1660, l’œuvre entière, croit-on, publiée en 1666, L’auteur y prend à partie et vise d’une épigramme chaque ridicule de son ennemi. C’est le sonnet de la page 59 que je vous veux signaler :

Galantiser en sotane et calote,

Le dos courbé sous le fardeau des ans,

Pédant rival des jeunes courtisans,

Des visions est bien la plus falote !

[...]

L’abbé Cotin s’en moque à haute voix,

Boileau sous cappe, et le gaillard Molière

Promet de vous une farce aux bourgeois.

Sans autre souci de ce que cette citation vous pourra dire, je crois qu’elle mérite d’être recueillie, n’étant pas encore dans la circulation.

Croyez-moi, cher Monsieur, votre bien dévoué,

Célestin PORT.

## II

À Monsieur le Directeur du Moliériste.

Monsieur,

Permettez-moi d’ajouter quelques mots à tout ce qui s’est dit à propos du vers si controversé du *Misanthrope* :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet.

On a disserté à perte de vue ; on a entassé des montagnes à l’effet d’interpréter la signification du mot *cabinet ;* votre dernier numéro passe en revue tous les anciens lexiques pour en rechercher le sens précis dans le cas présent. — Il me semble qu’avant de s’acharner ainsi sur un mot, il faut s’attacher à la contexture grammaticale de la phrase où il figure. Examinons donc en peu de mots, si vous le voulez bien, quelle est l’intention que l’auteur a prêtée au personnage, et cela nous conduira naturellement à déterminer la portée de l’expression dont il s’est servi.

Alceste, ce philosophe qui dit à tout le monde son fait, et qui fait comprendre à un poète (gens irritable) que son style est détestable, le lui marque par une boutade qui témoigne crûment de sa mauvaise humeur.

Remarquez le mot *franchement* : c’est ainsi qu’on débute lorsqu’on va s’exprimer, à propos de quelqu’un ou de quelque chose, d’une manière excessive et défavorable. On dira : *franchement*, cet homme est un sot, c’est-à-dire, *avouez-le ;* on ne dira guère, dans le sens habituel : *franchement*, il a beaucoup d’esprit ; ce mot, qui est une précaution oratoire, ne viendrait pas sur les lèvres. Il en est de même de ce qui suit : le sonnet est *bon* à mettre au cabinet, c’est-à-dire, *il n’est bon qu’à cela*. Il paraîtrait singulier que, *franchement*, il fût bon à serrer avec soin parmi les objets auxquels on attache du prix.

Nous arrivons tout droit au *cabinet*, et je ne vois pas de conséquence plus directe. — Les pudibonds se voilent la face en protestant contre une acception qui les choque, et qui, disent-ils, n’était pas connue, puisque les dictionnaires contemporains la passent sous silence. Or, remarquons que dans les ouvrages de ce genre (les bibliographes le savent) la précision n’était pas absolue dans les détails, loin de là : les dictionnaires mêmes étaient des à-peu-près, et certains mots vulgaires y étaient négligés. D’ailleurs

Furetière cite le *cabinet* sous l’acception en question, et cela peu de temps après la mort de l’auteur ; et il est à croire qu’elle ne sortait pas toute armée de son cerveau et qu’elle était usuelle.

Au surplus, on ne doit pas s’étonner de rencontrer cette façon de parler dans Molière ; il n’est pas à cela près, il l’a prouvé dans plus d’une rencontre. Ce langage n’est que le reflet des mœurs de la société, à l’époque où il écrivait. Le *confortable*, ce luxe des temps modernes, et par suite, la *préciosité* dans certaines énonciations, si je puis m’exprimer ainsi, n’existaient pas encore, et nos puristes seraient ébouriffés du sans-façon avec lequel des personnages qualifiés, vêtus d’or et de soie, en usaient au Louvre ou au Palais-Cardinal. — On n’est pas plus difficile aujourd’hui, on est plus convenable, ou du moins on l’affiche sur les murs.

Si je rencontre quelques personnes qui voient comme moi, je m’en applaudirai ; dans le cas contraire, je leur abandonnerai volontiers mon petit factum, et je dirai, comme le misanthrope :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet !

Agréez mes compliments empressés.

Frédéric HILLEMACHER

8 février 1883.

## III

Bordeaux, 5 février 1883.

Monsieur le Directeur du *Moliériste*,

Dans le numéro de février de votre excellente revue, M. Jules Loiseleur m’attribue, en termes courtois et bienveillants, mais clairs et ne présentant rien d’ambigu, la paternité de la brochure intitulée *Le Secret du Masque de Fer*, par Ubalde, publiée le mois dernier à Bordeaux par la maison Féret et fils.

J’avoue parfaitement que c’est moi qui ai fait imprimer et qui ai déposé chez les libraires ladite brochure. Comme la recherche de la paternité, en littérature, n’a, Dieu merci, jamais été interdite, je ne puis trouver que très permise l’attribution en question, de quelque façon affirmative qu’elle soit d’ailleurs présentée. Je ne m’avoue pas l’auteur de cette brochure ; mais, n’ayant pas d’un autre côté à désigner cet auteur, je ne puis que laisser fibre le champ des conjectures. Après tout, les pseudonymes ont toujours été employés dans les lettres, soit pour une raison, soit pour une autre, et votre dernier numéro lui-même contient un spirituel article d’un docteur II Mathanasius, que je soupçonne très fort d’être… Mais, halte-là ! Et n’allons pas tomber à notre tour dans le travers que nous reprochons, non ! que nous signalons, chez autrui.

Puisque je suis nommé, ou à peu près, dans votre estimable revue, voulez-vous me permettre de vous envoyer, *avec l’assentiment complet de l’auteur de la brochure*, les observations suivantes :

L’estimable bibliothécaire de ma ville natale, avec ce flair et cette habitude qui n’appartiennent qu’aux vrais travailleurs, résume fort heureusement, en quelques lignes, les principales raisons (je n’ose dire les principales preuves), au nombre de quatre, présentées par M. Ubalde à l’appui de son hypothèse, très hardie sans doute, mais pas plus absurde et même beaucoup plus vraisemblable qu’une foule d’autres :

1° Molière, mort le 17, ne fut inhumé que le 21 au soir ;

2° L’inhumation se fit à nuit close, et on évita surtout de présenter son corps à l’église et de faire une cérémonie religieuse ;

3° L’acte de décès ne fut signé d’aucun témoin, contrairement aux intérêts de mademoiselle Molière, expressément spécifiés et expliqués par M. Loiseleur ;

4° De toute la correspondance de Molière, aucune pièce n’a jamais pu être retrouvée.

Voici *quatre faits* parfaitement certains, parfaitement évidents, dont les causes n’ont pas, que nous sachions, encore été sérieusement recherchées. Ne vous semblerait-il pas grandement temps qu’ils fussent enfin élucidés, avec tout le soin désirable, par les dévots à Molière, au nombre desquels je vous demande, en terminant, la permission de me compter ?

J’ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien me faire l’honneur d’insérer cette réponse à M. J. Loiseleur dans votre prochaine livraison, et je vous prie de vouloir bien me croire votre respectueux serviteur,

Anatole LOQUIN,  
De l’Académie des Sciences, Belles lettres et Arts de Bordeaux.

|  |  |
| --- | --- |
| Corps de texte (prose) | Corps de texte |
| Corps de texte (vers ; 1 vers = 1 paragraphe ; séparer les strophes par une ligne de blanc) | <l> |
| Séparateur (type astérisque(s), souvent centré) | <ab> |
| Titre hiérarchique (niveau 1) | Titre 1 |
| Sous-titre (niveau 1) | h1.sub |
| Titre hiérarchique (niveau 2) | Titre 2 |
| Sous-titre (niveau 2) | h2.sub |
| Titre hiérarchique (niveau 3) | Titre 3 |
| Sous-titre (niveau 3) | h3.sub |
| Titre hiérarchique (niveau 4) | Titre 4 |
| Sous-titre (niveau 4) | h4.sub |
| Titre non hiérarchique (généralement centré : \*, \*\*\*, Fin du premier acte, etc.)  + dans un ouvrage en prose (non spécifiquement théâtral) : locuteur d’une pièce de théâtre ou d’un dialogue | <label> |
| Mention de date, de temps ou de lieu (dans une lettre, une préface, etc.) | <dateline> |
| Auteur du texte dans un collectif, une revue, etc. (Par….) | <byline> |
| Epigraphe | <epigraph> |
| Signature de l’auteur (préface, lettre) | <signed> |
| Citation en prose (niveau paragraphe) | <quote> |
| Citation en vers (niveau paragraphe ; séparer les strophes par une ligne de blanc) | <quote.l> |
| Citation dans le corps de texte (niveau caractères) | <quote.c> |
| Numéro de page (niveau caractères) | <pb> |
| Formule dans une lettre, une préface (Monsieur, Madame, Soyez assuré…, etc.)  Dédicace courte en début d’ouvrage/de poème/d’article [attention, | <salute> |
| Post-scriptum dans une lettre, une préface | <postscript> |
| Référence bibliographique | <bibl> |
| Contenu de tableau | Contenu de tableau |
| Acte dans une pièce de théâtre | Acte |
| Scène dans une pièce de théâtre | Scène |
| Locuteur dans une pièce de théâtre ou un dialogue (niveau paragraphe) | <speaker> |
| Didascalie dans une pièce de théâtre (paragraphe) | <stage> |
| Didascalie (niveau caractères) | <stage.c> |
| Résumé en début de chapitre | <argument> |

Pour les notes, utiliser le système d’insertion classique (insertion, note de bas de page). Style : Note de bas de page (bien vérifier qu’il est appliqué). Bien distinguer notes d’auteur et notes d’éditeur (NdA/NdE). La numérotation est celle, automatique, du fichier Word, mais on peut garder éventuellement dans le corps de la note les signes d’appel (\*, (a)), voire des mentions de positionnement entre crochets, par exemple : [Note marginale].

Pour les citations complexes (théâtre, lettre, etc.) : styler comme s’il s’agissait du texte principal, puis encadrer la citation.

Exemple de citations de Molière, avec un commentaire de Stendhal après chaque citation

george dandin (seul).

Il me faut, de ce pas, aller faire mes plaintes au père et à la mère, et les rendre témoins, à telle fin que de raison, des sujets de chagrin et de ressentiments que leur fille me donne.

Mais les voici l'un et l’autre fort à propos.

Fin de la Ire phrase comique (terme de musique). Avant de sortir de Paris j’ai distingué dans le *Tartufe* les phrases ou sujets d'attention qui renferment une moitié d’acte, un acte.

monsieur de sotenville

Allons, vous dis-je. il n'y a rien à balancer ; et vous n'avez que faire d’avoir peur d’en trop faire, puisque c’est moi qui vous conduis.

george dandin

Je ne saurois...

G. Dandin, qui ignore l’honneur, trouve, ce qu’on lui fait faire, bien plus absurde que nous.

monsieur de sotenville

Que je suis votre serviteur.

george dandin

Voulez-vous que je sois serviteur d’un homme qui me veut faire cocu?

Scène qui a cette excellence d’offrir le comble de l’absurdité morale avec la plus grande vérité des caractères. C’est les battus payant l’amende.

1. 1780, in-4, t. IV, p. 252. [↑](#footnote-ref-1)
2. 3e année, an V (1797), tome II page 548. [↑](#footnote-ref-2)
3. Lettre et note de M. Hérold, préfet de la Seine. [↑](#footnote-ref-3)
4. M. Castagnary. [↑](#footnote-ref-4)
5. Revue des Deux Mondes, 15 février 1836. [↑](#footnote-ref-5)
6. La citation n’est pas exacte. Fénelon se borne à dire, dans sa *Lettre à l’Académie :* « Térence dit en quatre mots avec la plus élégante simplicité ce que Molière ne dit qu’avec une multitude de métaphores qui approchent du galimatias. » [↑](#footnote-ref-6)
7. N° du 19 mars 1882. [↑](#footnote-ref-7)
8. Sainte-Beuve appelait : un « couplet », cet acte d’amour où vibrent l’enthousiasme et l’admiration sincère, sentiments rares chez Sainte-Beuve, qui jugeait avec un sens parfait de toutes choses, mais qui admirait peu, parce qu’il comprenait trop. [↑](#footnote-ref-8)
9. *Nouveaux Lundis*, tome V, p. 277-279. [↑](#footnote-ref-9)
10. M. Scherer raillait, avec beaucoup d’esprit, dans *Le* *Temps* du 30 décembre 1881, ces amateurs de citations faciles, qui piquent dans leur prose, sans trop y regarder, des bouts de latin qui ne sont d’ordinaire ni très neufs ni très authentiques. Il ne peut donc nous savoir mauvais gré de faire observer que ce fameux *vis comica* est peut-être, de toutes les citations d’usage courant la plus conventionnelle et la moins exacte. On en trouve les éléments dans deux vers, que voici, d’une épigramme latine de César sur Térence :

    *Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis,*

    *Comica ut œquato virtus polleret honore.*

    « Plût aux dieux que dans ses écrits la force fût unie à la douceur ; son talent comique brillerait alors d’un éclat égal (à celui des maîtres grecs). »

    Voilà longtemps que le savant Meineke, impatienté de voir le *vis comica* déjà cité de son temps (1641) à tout propos et hors de propos, prouva que, par la construction et le sens de la phrase, *comica*, au lieu de se rapporter à *vis*, devait se joindre à *virtus*. Il n’est plus aujourd’hui de latiniste qui n’entende ces vers comme Meineke. Voy. G. Guizot, *Ménandre*, p. 385, et Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. V, p. 337. Notre savant et regretté collaborateur Edouard Fournier, était, lui aussi, nous devons le reconnaître, tombé dans l’erreur commune *(L’Esprit des autres*, chap. VI, sixième édit., 1881, p. 59). [↑](#footnote-ref-10)
11. On nous permettra de préciser : *Art poétique,* vers 8. [↑](#footnote-ref-11)
12. *Andromaque*, acte I, scène 1 ; acte II, scène 2. [↑](#footnote-ref-12)
13. J’ouvre au hasard, acte III, scène V. « Jupiter : Oui, vous avez raison, etc. » [↑](#footnote-ref-13)
14. Comparez *Iphigénie* et *Les* *Plaideurs*, vous en aurez la preuve. [↑](#footnote-ref-14)
15. P. 28, note. [↑](#footnote-ref-15)
16. Registres des délibérations consulaires de Vienne. [↑](#footnote-ref-16)
17. Il y avait à Vienne, au nord de l’hôpital Saint-Paul, qui était situé sur le quai du Rhône, en face du débouché de l’ancien pont et à 100 mètres de distance environ, deux jeux de paume, l’un dit le grand, et l’autre le petit. Leur emplacement est indiqué par celui de la place actuelle du Jeu de Paume. J’ai remarqué que la troupe de Molière s’est le plus souvent fixée dans les quartiers placés sous le vocable de St-Paul, et cette habitude a été si constante que c’est en en tenant compte que j’ai pu diriger utilement mes recherches dans les archives des anciennes paroisses. [↑](#footnote-ref-17)
18. Une famille du nom de La Fontaine sculptait sur des lambris une fontaine jaillissante, ayant le mot *de* à gauche et le mot *La* à droite. Sur une pierre tombale d’un nommé Fillon, on voit figurer dans un écusson tracé au-dessus de la tête, un pilon tenu par une main. [↑](#footnote-ref-18)
19. *Catalogue du musée de Beauvais*, 1865, page 67, n° 49. Beauvais a possédé aux XVIe et XVIIe siècles une école de peintres sur verre, et les vitraux d’Engrand-le-Prince sont toujours admirés dans les églises de cette ville. Le vitrail de la famille Pocquelin est du XVIIe siècle, sa facture, ses émaux et le dessin l’indiquent bien, et la comparaison avec les vitraux de cette époque complète cette attribution. [↑](#footnote-ref-19)
20. Dans la séance du 30 décembre 1843. [↑](#footnote-ref-20)
21. *Le* *Moniteur* du 14 janvier annonce que les étudiants et autres individus arrêtés le 6 à Passy ont tous été condamnés. [↑](#footnote-ref-21)
22. Voir *Le Moliériste*, t. III, p. 96 et 292. [↑](#footnote-ref-22)
23. Tome IX, p. 386. [↑](#footnote-ref-23)
24. Delosme de Monchesnay se trompe, il met sur la même ligne deux choses qui ne sont pas du même temps. Mlle Du Parc ne pouvait pas quitter la troupe de Molière avant la clôture de l’année théâtrale 1665-1666, c’est-à-dire le 11 avril 1666, et elle dut y rester jusqu’au 29 mars 1667 qui fut la fin de l’année suivante. *Andromaque* fut jouée le 10 novembre 1667 [↑](#footnote-ref-24)
25. Aux deux citations de Robinet, les frères Parfaict auraient pu ajouter cette apostille, moins connue, de Maïolas de La Gravette :

    À l’hôtel de Bourgogne on joue

    Une pièce que fort on loue,

    De même qu’au Palais-Royal ;

    L’ouvrage est rare et *jovial* (?).

    Son seul nom vous le fait comprendre

    (Puisqu’on l’intitule *Alexandre*) ;

    Et, sachant celui de l’auteur,

    Excellent versificateur,

    Qu’on nomme Monsieur de Racine,

    Où la science s’enracine,

    Je crois que vous ne doutez pas

    Qu’il soit plein de force et d’appas. [↑](#footnote-ref-25)
26. Lire le 13 ; le 12 décembre était un samedi et le samedi n’était pas jour de spectacle. [↑](#footnote-ref-26)
27. Je transcris le chiffre 14 d’après la copie des frères Parfaict ; lire 15, qui est la date du dimanche. [↑](#footnote-ref-27)
28. En 1666, ou du moins sous cette date, peut-être donc vers la fin de 1665 et au mois où nous sommes, parut, publié à Paris par la compagnie des libraires, un petit volume in-16 avec ce titre : *Le Grand Alexandre* ou *Porus*, *roi des Indes*, tragédie représentée sur le théâtre royal de l’hôtel de Bourgogne. Pas de nom d’auteur, pas de date de la représentation, titre nouveau et calqué de si près sur celui de la pièce de Racine qu’on pouvait le prendre pour ce titre lui-même ; mais dès la lecture du premier vers, on reconnaissait l’auteur, c’était l’abbé Boyer ; on reconnaissait la pièce, c’était *Porus* ou *la Générosité d’Alexandre*, jouée en 1647, disent les frères Parfaict, imprimée in-4°, chez Toussaint Quinet en 1648.

    Pourquoi toutes ces supercheries ? C’était la prétention du bon abbé Boyer, on le sait bien, que son nom seul portait malheur à ses pièces de théâtre, et qu’on les reconnaîtrait pour des chefs-d’œuvre si l’on ne savait pas qu’elles fussent de lui. Il y aurait peut-être là l’excuse d’un anonyme aussi maladroit que tardif ; mais où est celle du titre changé avec la circonstance aggravante d’un rusé plagiat : *Le grand Alexandre*ou *Porus*, à côté du *Grand Alexandre* et *Porus*?

    Il y a *et*, il y a *ou*, disent Figaro et le docteur Bartholo, mais Boyer l’avait inventé avant Beaumarchais.

    Est-ce que, par hasard, quelque chose de ces petites finesses n’aurait pas pu servir à cacher le manège de Racine et laissé croire à Molière, peut-être même à Robinet, que l’*Alexandre* mis à l’étude par l’hôtel de Bourgogne était une reprise de l’abbé Boyer ? [↑](#footnote-ref-28)
29. Le sieur de la Thorillière. [↑](#footnote-ref-29)
30. Mlle Du Parc. [↑](#footnote-ref-30)
31. Les sieurs du Croisy et Hubert. [↑](#footnote-ref-31)
32. La rectification n’a été faite qu’à moitié, et nous voyons, à quelques mètres de distance, *deux* maisons natales (c’est trop pour la coutume !), celle de la rue du Pont-Neuf (1620), celle de la rue St-Honoré (1622) ! Que doivent penser les étrangers, qui visitent Paris, de cette singulière mystification ?

    G. M. [↑](#footnote-ref-32)
33. C’est seulement en 1692 que le libraire lyonnais J. Lions, réimprimant le texte de 1682, y joignit, le premier, un portrait de l’auteur, mais si maussade et d’une gravure si défectueuse que les traits en sont à peu près méconnaissables. Mais comme il a été regravé avec assez de soin par Daucher pour l’impression italienne publiée sous la rubrique de Lipsia, 1698, il est facile de constater que son absolue dissemblance avec les types Nolin et Audran est bien faite pour lui enlever toute créance. [↑](#footnote-ref-33)
34. Vaut-il la peine de citer ici, pour être complet, quelques figures sans grande originalité de Riffaut, et même les estampes, au dessin lâche et d’une élégance un peu banale, exécutées par Staal pour les éditeurs Garnier ? [↑](#footnote-ref-34)
35. *L’Odéon*, par P. Porel et G. Monval, t. II, p. 187. [↑](#footnote-ref-35)
36. Auteur de la Bibliographie polonaise du XIXe siècle, d’où sont extraites la plupart des indications données par M. P. Lacroix dans sa *Bibliographie moliéresque* (2ème édit., p. 191-196). [↑](#footnote-ref-36)
37. *Elomire Hypocondre*, acte 1, sc. 3. [↑](#footnote-ref-37)
38. Nîmes, Venis Belle, 1809, in-8. [↑](#footnote-ref-38)
39. Andrieux, en 1808. [↑](#footnote-ref-39)
40. St-Foix, en 1769. [↑](#footnote-ref-40)
41. Histoire de l’art, t.1, p. 315. [↑](#footnote-ref-41)
42. S. 1., chez l’hermite de Paris, à la correction fraternelle, in-8 de p. [↑](#footnote-ref-42)
43. Voir les récents articles de notre collaborateur M. Sarcey au *XIXe siècle*. [↑](#footnote-ref-43)
44. 2 volumes in-18, chez Hetzel, 18, rue Jacob. [↑](#footnote-ref-44)
45. 1 vol. in-18, Paris, P. Ollendorf. Prix, 2 fr. [↑](#footnote-ref-45)
46. 1 vol. in-18, Paris, P, Ollendorf. Prix, 1 fr. [↑](#footnote-ref-46)
47. Onze semaines et quatre jours. [↑](#footnote-ref-47)
48. Cette restriction assez vague peut encore s’interpréter autrement. [↑](#footnote-ref-48)
49. Quoique monsieur de Périgny

    Ait rendu du ballet la beauté sans seconde...

    Dit Subligny dans sa *Muse Dauphine*, 17 février 1666. [↑](#footnote-ref-49)
50. Voir ci-dessus, p. 157 et 179. [↑](#footnote-ref-50)
51. Né en 1610, mort en 1690. [↑](#footnote-ref-51)
52. Série *Ducs et pairs de France* : article Montausier. [↑](#footnote-ref-52)
53. Il offre quelques ressemblances avec une note de St-Simon sur le duc et la duchesse de Montausier, qui forme, sans indication de source, le Ve appendice du livre de M. Amédée Roux : *Un misanthrope à la cour de Louis XIV. Montausier*, *sa vie et son temps.* (1 vol, in-8°, Paris, Didier et Durand, 186o), mais il est beaucoup plus précis et circonstancié. [↑](#footnote-ref-53)
54. Lisez : 1668, le grand dauphin étant né le 1er novembre 1661, à Fontainebleau. [↑](#footnote-ref-54)
55. En novembre. [↑](#footnote-ref-55)
56. En septembre 1668. [↑](#footnote-ref-56)
57. La première représentation avait eu lieu le vendredi 4 juin 1666. [↑](#footnote-ref-57)
58. Il y avait eu voyage à St-Germain du 1er décembre 1666 au 20 février 1667 ; celui dont il est ici question ne fut que de cinq jours (du 2 au 7 novembre 1668), et le *Registre de Lagrange,* qui mentionne *George Dandin* trois fois et une fois L’*Avare,* ne parle pas du *Misanthrope.* [↑](#footnote-ref-58)
59. On connaît, par les vers de Chapelle au marquis de Jonsac, le souper de neuf couverts à la Croix de Lorraine, qui réunit Chapelle, le chevalier « Qu’importe », le comte de Lignon, La Porte, l’abbé du Broussin, du Toc, des Barreaux, de la Mothe (le frère de François Le Vayer), enfin Molière,

    Molière, que bien connaissez,

    Et qui vous a si bien forcés,

    Messieurs les coquets et coquettes,

    Les suivait et buvait assez

    Pour, vers le soir, être en goguettes. [↑](#footnote-ref-59)
60. Ne serait-ce pas là l’origine de la fameuse légende de l’*En cas de nuit,* dans laquelle, avec le temps, M. de Montausier aurait fini par devenir le Roi lui-même ? [↑](#footnote-ref-60)
61. On cherchait à irriter M. de Montausier contre Molière, en « lui faisant entendre que Molière l’avait pris pour modèle en faisant la fameuse comédie du Misanthrope. Mais il répondit toujours : Je n’ai garde de vouloir du mal à Molière, il faut que l’original soit bon, puisque la copie est si belle. Le seul reproche que j’aie à lui faire, c’est qu’il n’a pas imité parfaitement son modèle ; je voudrais bien être comme son misanthrope, c’est un honnête homme » (Anecdote sur le duc de Montausier, citée par M. Roux). [↑](#footnote-ref-61)
62. Epitre *sur la Paresse*. [↑](#footnote-ref-62)
63. Acte II scène V ; voy. l’édition de Molière de la collection dite des *Grands écrivains* (Despois et Mesnard), t. III, p. 198 et note 2. [↑](#footnote-ref-63)
64. Acte III scène 3, et acte IV scène 5, t. iv, p. 469 et 498 de l’édit, citée. Sans parler de la Satire VIII, sur l’*Importun,* qu’il mit largement à profit pour *Les Fâcheux*; voy. la même édition, t. III, p. 8, et le commentaire de la pièce, *passim*. [↑](#footnote-ref-64)
65. T. II, p. 147-150. Sainte-Beuve est du même avis ; il dit expressément : « Pour moi, Macette est déjà Tartuffe. » (*Tableau de la poésie* *française au XVIe siècle,* édit. Troubat, 1876, t. I, p. 233.) [↑](#footnote-ref-65)
66. « Le discours de Macette à la jeune fille qu’elle catéchise, dit M. Lenient, se retrouve tout entier, mot pour mot, dans la déclaration de Tartuffe à Elmire. » (p. 149). Nous croyons toutefois que M. Lenient va trop loin en disant : « La pauvrette qui l’écoute s’étonne, hésite, balbutie, va céder peut-être, lorsque l’apparition de l’amant, comme celle d’Orgon dans Tartuffe, vient, par un coup de théâtre subit, précipiter le dénouement. La scène était toute construite ; Molière n’a eu qu’à la prendre, et, malgré son génie, il l’a imitée, égalée, si l’on veut, mais non surpassée. »

    En revanche, M. Paul Mesnard (t. iv, p. 349 de son édition) refuse trop à Régnier : « Ce n’est assurément pas assez (les deux passages cités plus haut) pour trouver dans Macette le moindre germe de *Tartuffe*. » [↑](#footnote-ref-66)
67. Nous laissons de côté, bien entendu, dans cette comparaison, l’édition Eug. Despois et Paul Mesnard, qui n’est pas encore terminée. [↑](#footnote-ref-67)
68. *Le Malade imaginaire*, acte II scène V. [↑](#footnote-ref-68)
69. Nous citons d’après l’édition in-12 de M. Alphonse Pauly, t. VIII, p. 177. [↑](#footnote-ref-69)
70. *Œuvres de Molière,* t. VIII, p. 422. — Ce n’est pas précisément au début de la dissertation, mais assez avant, à la page 24. Voici le titre exact de cette plaquette : *Troisième dissertation concernant le poème dramatique*, *en forme de remarques sur la tragédie de Mr Corneille intitulée Œdipe et de réponse à ses calomnies.* Paris, Dubreuil et Collet, 1663, in-12 (Bibliothèque de la Comédie française). [↑](#footnote-ref-70)
71. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. I, p. 93 : « La prose française, qui avait fait sa classe de grammaire avec Vaugelas et sa rhétorique avec Balzac, s’émancipa tout d’un coup et devint la langue du parfait honnête homme avec Pascal. » [↑](#footnote-ref-71)
72. *Œuvres de Molière*, première édition, t. VII, p. 221. [↑](#footnote-ref-72)
73. *Œuvres* de Régnier, édition Courbet, in-8, 1875, p. 4. [↑](#footnote-ref-73)
74. Voir le *Molière-Hachette,* t. V, p. 467, au 1er renvoi, et *L’Intermédiaire* du 25 décembre 1881. [↑](#footnote-ref-74)
75. Var. Me force à la Satire. [↑](#footnote-ref-75)
76. Voilà Rasius et Baldus ! « Je vois votre chagrin et que, par modestie… »*,* dira bientôt Molière au « troisième gredin »*.* G. M. [↑](#footnote-ref-76)
77. Var. Le Censeur sans argent. [↑](#footnote-ref-77)
78. Var. Là Frantaupin l’assiste. [↑](#footnote-ref-78)
79. Var. On les donne à Paris. [↑](#footnote-ref-79)
80. Var. Comme on donne à la Cour.  G. M. [↑](#footnote-ref-80)
81. Ami de Molière, et bientôt son compère, ayant tenu son dernier enfant sur les fonts avec la fille de Mignard (1er octobre 1672).

    G. M. [↑](#footnote-ref-81)
82. *Registre de La Grange*, page 36. [↑](#footnote-ref-82)
83. *Vie de M*. *de Molière,* 1705, in-8, p. 48 à 50. [↑](#footnote-ref-83)
84. Mais, cher collaborateur, n’est-il pas permis de penser que, si M. de Soyecourt ne devint grand-veneur qu’en 1670, il pouvait être grand chasseur devant l’Etemel dès 1661 ? [↑](#footnote-ref-84)
85. N’oublions pas que Louis XIV avait alors vingt-deux ans. G. M [↑](#footnote-ref-85)
86. M. de Soyecourt mourut à Paris le 12 juillet 1679. Il fut inhumé d’abord aux Grands-Augustins, puis transporté dans le chœur de la chapelle de Tilleloy, en Picardie. [↑](#footnote-ref-86)
87. Voir ci-dessus, p. 113, 157, 179, 215 et 246. [↑](#footnote-ref-87)
88. Voy. le premier *Mercure galant*, publié par de Vizé. [↑](#footnote-ref-88)
89. M. Paul Lacroix les a signalées sous le n° 215 de sa *Bibliographie moliéresque*, 2e édition, p. 55, comme imprimées à la page 201 de la 1ère partie des *Délices*, édition de 1666, in-12. [↑](#footnote-ref-89)
90. Il y a encore à la Chambre [du Roi] deux porte-chaises d’affaires, servants six mois ; 600 liv. de gages payés sur les Menus, » c’est-à-dire sur la caisse des *Menus plaisirs ;* on comprend pourquoi. Chacune de ces deux charges, en 1789, se vendait 15000 liv. en cas de transmission. [↑](#footnote-ref-90)
91. « *Abé*. Il y a des gens qui assurent que l’abé est un homme qui vit de l’autel et n’en approche point On dit : un vertueux, un saint abé. Ces dernières qualités sont assez rares ; mais celles-ci sont, par malheur, plus ordinaires : abé fainéant, mou, ignorant, délicat, voluptueux, galant, éveillé, gaillard, amoureux, etc.

    *Abondance*. Vin où il y a beaucoup d’eau. Tant qu’on boit de l’abondance, on ne se brûle pas le foie, et charitablement on doit croire que c’est dans cette vue que M. Gratien et autres gens qui tiennent pension font boire de l’abondance à leurs pensionnaires grands et petits.

    *Absurde*. Il signifie sot, ridicule, impertinent… Le Sr abé Maumenet est si fier et si vain qu’il est absurde.

    *Académiste*… Chaque académiste, lorsqu’il est un pieu habile, a tôt ou tard 5 ou 6,000 livres de rente, tandis que le pauvre Amelot de La Houssaye ne gagne que des poux à faire traduction sur traduction.

    *Actionner.* Terme de Palais. François Hérard, de Vitry, est un coquin que l’avarice oblige tous les jours d’actionner ses meilleurs amis.

    *Bâti, mal bâti*… Varillas est très mal bâti… »

    Etc., etc. [↑](#footnote-ref-91)
92. Vous êtes un méchant diable, monsieur Rochefort, qui faites « l’innocent », comme disent les bonnes gens. Vous n’êtes pas sans avoir lu que Molière a traduit, précisément en prose et vers, de nombreux passages du *De Rerum Naturâ* de Lucrèce ; vous êtes fort au courant des transformations du *Tartuffe*, et vous savez que *Le* *Misanthrope*est inscrit quelque part sous le titre de *L’Atrabilaire amoureux.* [↑](#footnote-ref-92)
93. Saint-Sulpice d’Izon et Cameyrac (aujourd’hui département de la Gironde), à 19 kil. de Bordeaux. [↑](#footnote-ref-93)
94. Drouin (Jean-Jacques-François), né à Paris, le 1er octobre 1716, débuta en 1744, après avoir couru la province et appartenu à l’Opéra-Comique.

    Mme Drouin, sa femme, jouait les rôles de suivantes et les caractères.

    Enfin, la femme du fameux Préville était une demoiselle Drouin, sœur et belle-sœur des précédents. [↑](#footnote-ref-94)